



DEPARTEMENT PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN (DPAU)

MEMOIRE DE MASTER

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

**Répertoire des édifices remarquable
De la périodes française dans les ville d'El HARRACH
(Maison Carrée)**

Sous la Direction du

Mr .AIT Hammouda Ibrahim

Mme. Abdessemed-FOUFA Amina

Présenté par :

Melle :KADDOUR KOLEE Asma

Document 01

	Grade	Institution
Jury		
Président :		Professeur U.Blida 1
Mme Messikh Safia		
Membre		Professeur U.Blida 1
Mme Menouar Ouassila		

Année Universitaire : 2016/2017

REMERCIEMENTS

Je remercie

Dieu le tout puissant

pour m'avoir donné toute la force et le courage pour

faire aboutir ce travail.

Aussi, La réalisation de cette modeste recherche a fait appel a la collaboration de plusieurs personnes qui méritent d'être remerciées je cite :

Mr AIT HAMMOUDA

, mon encadreur que je remercie énormément pour avoir dirigée ce travail depuis le départ avec une implication totale, une patience extrême ; et une présence a chaque fois que je sollicite son aide tant précieuse.

Je la remercie surtout **madame FOUFA-abdessemed** pour ses encouragements et sa confiance malgré les contraintes qui ont accompagné

L'élaboration de ce travail.

Qu'elle trouve ici l'expression de ma profonde

Reconnaissance.

Le personnel de l' APC d'El Harrach , celui du ministère de la culture , et le chef de service de la CPVA de la Wilaya d'Alger

qui m'ont énormément aidé à débayer le terrain en matière de documentations et pour leur collaboration aux relevés d'architecture.

Madame BEROUISSE Chef de service a la direction de l'inventaire au niveau du ministère de la culture , que je remercie beaucoup pour l'aide précieuse qu'elle a bien voulu m'octroyer.

Tous et toutes mes amies et surtout Mmd Aicha BIBIMOUNE,Melle, Dahbia HADDAD ,

, Je remercie mes chers parents qui ont été énormément patients et indulgents le long de l'élaboration de ce travail, et qui sans leur encouragements je n'aurais jamais abouti

un merci spécial a mon cher mari pour son soutien et son encouragements

Je remercie mes enseignants membres du jury d'évaluation qui ont bien voulu prendre part de ce travail

Résumé

De la ville coloniale avec son patrimoine urbain et architectural, à la ville contemporaine, la ville se transmet, elle nous est donnée en héritage. Ainsi elle s'offre à nous comme une mosaïque où se côtoient ancien et nouveau, engagés dans un conflit permanent entre un passé urbain «ville colonial » et ce besoin incessant de se renouveler. Dans ce conflit, les « lieux de mémoire » tendent à cristalliser l'image de la ville toute entière excluant par conséquent les nouvelles extensions urbaines ou changements qui touchent ce dernier, de l'imaginaire collectif de ses habitants. Le noyau colonial de la ville d'El Harrach appelé « maison carrée » demeure, malgré l'usage du temps et le flou qui caractérise les différents édifices existant de la période française, comme un référent spatial prépondérant dans l'image collective de la ville où le passé est mystifié à travers des processus de réappropriation imaginés par les habitants. Ces processus transcendent le futur des ces édifices et ce patrimoine existant qui demeurent inopérants face aux transformations que ce centre est entrain de connaître et compte tenu du vide juridique qui subsiste encore concernant le patrimoine issu de l'époque coloniale. Le présent papier se basera et mis l'accent sur l'étude du centre-ville colonial d'El Harrach (maison carrée) à travers l'identification et le recensement pour l'établissement d'un inventaire qui va contribuer à réaliser un catalogue ou un répertoire des différents édifices remarquable de la ville : Il présentera ses spécificités architecturales, urbain authentiqué, et tentera d'expliquer la problématique juridique actuel et permet d'examiner la législation algérienne qui gère d'une façon indirecte l'application de la procédure de l'inventaire et le répertoire qui mène vers une stratégie de classement et de sauvegarde Elle comporte des insuffisances mais, en tout état de cause, elle peut évoluer en vue de favoriser des décrets exécutifs d'applications nécessaires. Parvenir à fixer des recommandations pour la valorisation et la conservation des monuments historiques classés à travers des mesures pratiques et efficaces, constitue le point de convergence des préoccupations de ce mémoire.

Mots clés: patrimoine bâti, Patrimoine colonial, inventaire, répertoire .édifice remarquable.

ملخص:

إن المدينة الاستعمارية مع تراثها الحضري والمعماري، إلى المدينة المعاصرة، تنتقل المدينة، وتعطى لنا كميراث. وهكذا، فإنها تقدم نفسها كسيفساء من القديم والجديد، تشارك في صراع دائم بين الماضي الحضري "المدينة الاستعمارية" وهذه الحاجة المستمرة لتجديد نفسها. في هذا الصراع، "أماكن الذاكرة" تميل إلى بلورة صورة المدينة بأكملها وبالتالي استبعاد التمديدات الحضرية الجديدة أو التغييرات التي تؤثر على الأخير، والخيال الجماعي لسكانها. لا يزال الاستعمار الاستعماري لمدينة الحراش يسمى بـ "البيت المربعة"، على الرغم من استخدام الوقت والغموض الذي يميز مختلف المباني في الفترة الفرنسية، كمرجع مكاني رائد في الصورة الجماعية للمدينة أو الماضي من خلال عمليات إعادة التملك التي يتصورها السكان. وتتجاوز هذه العمليات مستقبل هذه المباني وهذا التراث القائم الذي لا يزال غير فعال في مواجهة التحولات التي يشهدها هذا المركز، وبالنظر إلى الفراغ القانوني الذي لا يزال قائماً فيما يتعلق بالتراث من الحقبة الاستعمارية. وتستند هذه الورقة إلى دراسة مركز بلدة الحراش الاستعماري (بيت مربع) من خلال تحديد وتعداد لإنشاء قائمة جرد من شأنها أن تساعد على وضع فهرس أو مجموعة من المباني البارزة في المدينة: سوف تقدم خصائصها المعمارية، الحضرية الأصلية، وسوف تحاول تفسير المشكلة القانونية الحالية وتسمح لدراسة التشريعات الجزائية التي تدير بطريقة غير مباشرة تطبيق الإجراءات والجرد والدليل الذي يؤدي إلى تصنيف واستراتيجية النسخ الاحتياطي لديها أوجه القصور ولكن، في أي حال، فإنه يمكن أن تتطور من أجل صالح المراسيم التنفيذية من التطبيقات اللازمة. ويشكل تحقيق التوصيات المتعلقة بتقييم المعالم التاريخية وحفظها المصنفة من خلال تدابير عملية وفعالة نقطة التقارب بين شواغل هذه المذكرات

الكلمات الرئيسية: التراث المبني، التراث الاستعماري، الجرد، مصنف، بناء ملحوظ.

Abstract :

From the colonial city with its urban and architectural heritage, to the contemporary city, the city is transmitted, it is given to us as an inheritance. Thus, it presents itself to us as a mosaic of old and new, engaged in a permanent conflict between an urban past "colonial city" and this incessant need to renew itself. In this conflict, the "places of memory" tend to crystallize the image of the entire city thus excluding the new urban extensions or changes that affect the latter, the collective imagination of its inhabitants. The colonial core of the city of El Harrach called "square house" remains, despite the use of time and the vagueness that characterizes the various buildings of the French period, as a leading spatial reference in the collective image of the city or the past is mystified through processes of reappropriation imagined by the inhabitants. These processes transcend the future of these buildings and this existing heritage that remain ineffective in the face of the transformations that this center is experiencing and given the legal vacuum that still exists concerning heritage from the colonial era. The present paper will be based on the study of the colonial town center of El Harrach (square house) through the identification and the census for the establishment of an inventory which will help to make a catalog or a repertoire of the different remarkable buildings of the city: It will present its architectural specificities, authentic urban, and will try to explain the current legal problematic and allows to examine the Algerian legislation which manages in an indirect way the application of the procedure the inventory and the directory that leads to a classification and backup strategy It has shortcomings but, in any case, it can evolve in order to favor executive decrees of necessary applications. Achieving to set recommendations for the valorization and conservation of historic monuments classified through practical and effective measures, constitutes the point of convergence of the concerns of this memoir

Keywords: Built heritage, Colonial heritage; inventory, repertoire, remarkable building.

- **liste des organigrammes :**

Introduction général :

Organigramme 01 :l'organigramme de la méthodologie de recherche 7

Liste des tableaux :

Tableau 05.1 : liste exhaustive des différents édifices recensé à maison carrée (El Harrach)..... Annexe 06

- **Liste des figures :**

Chapitre 2 :

Fig.02.1..... Avenue le poutre n°88 à110,efilade homogène d'immeuble de style beaux-arts, conçus par différents architectes, au cours des années 1910,constituée	25
Fig02.2 Listes des objets inventoriés.....	28
Fig02.3 Fiche de recensement (fiche d'inventaire élémentaire).....	31
Fig02.4 Fiche de pré-inventaire (fiche d'inventaire simplifiée)	33
Fig02.5 Fiche de pré-inventaire (fiche détaillée de gestion)	35
Fig02.6 :L'édifice vu de la rue Notre-Dame Ouest; à gauche, l'édifice Waddell.	36
Fig02.7 Élévation principale, rue Notre-Dame. ©Ville de Montréal, vers 1995	36
Fig02.8 L'angle des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Alexis.....	36
Fig02.9 : traitement des façades /les éléments architectoniques	38
Fig02.10 : des vues sur l'intérieur de l'édifice	38
Fig02.11 : Façade coté boulevard après la réhabilitation de l'Hôtel des Postes en médiathèque	39
Fig02.12: L'Hôtel des Postes vu de la place des Épars.....	39
Fig02.13: Mosaique de la façade (le transport du courrier par avion).....	41
Fig02.14: la réalisation d'une charpente entièrement métallique.	42
Fig02.15: l'intégration urbaine.....	42
Fig02.16: Liens possibles entre le fichier des monuments.	43
Fig02.17: la structure de la fiche Edifice	43

Chapitre 3 :

Fig03.1: Illustration de quelque patrimoine bâtie en Algérie	47
Fig03.2: livre Alger un siècle .de cartes postales et de photographies d'époque colonial	49
Fig03.3: livre Alger un siècle .de cartes postales et de photographies d'époque colonial	49
Fig03.4: vue sur la mairie et sa placette	49
Fig03.5: vue sur le fort Turque	50
Fig03.6: la gare ferroviaire C.F.R.A.....	51
Fig03.7 : vue sur pont d'El Harrach	52
Fig03.8:vue sur Oued E l Harrach	52
Fig03.9: maison carrée Société algérienne de produit chimique	55

Chapitre 5 :

Fig.05.1 les différents vus anciennes sur le marché	75
Fig05.2: les différents plans et élévations et coupes et détails architecturale du marché	76
Fig05.3: les différents vue ancienne sur le bâtiment et la cours de France	77
Fig05.4: Une vue général sur maison carrée ou les bâtiments HLM ne sont pas encore construisent	77
Fig05.5: les différents vue ancienne sur l'édifice	78
Fig05.6 les différents vue ancienne sur l'édifice:.....	78
Fig05.7 : les différents vue ancienne sur l'édifice	80
Fig05.8: les différents vue ancienne sur l'édifice	83
Fig05.9: les différents vue ancienne sur l'édifice	84
Fig05.10: plan de masse	84
Fig05.11: vue sur la facade pricipale	85
Fig05.12: les diffrents vues sur le pont	86
Fig05.13 les différents vue ancienne sur l'édifice:.....	87

Fig05.14 : les différents vue ancienne sur l'édifice	88
Fig05.15: les différents vue ancienne sur l'édifice	89
Fig05.16: les différents vue ancienne sur l'édifice	90
Fig05.17: les différents vue ancienne sur l'édifice	92
Fig05.18: plan de masse	93
Fig05.19: vue sur les différents bâtiments d'usine.....	94
Fig05.20: les différents vue ancienne des bâtiments qui constitue l'édifice	95
Fig05.21 les différents vue ancienne sur l'édifice:.....	96
Fig05.22: les différents vue ancienne sur la place	97
Fig05.23: les différents vue ancienne sur la place	98
Fig05.24: vue sur la façade principale du bâtiment	99
Fig05.25: les différents vue ancienne sur l'édifice.	100

▪ **Liste des photos :**

Photos .05.1 les différents vus sur le marché	75
Photos 05.2: les différents vue sur le bâtiment et la cours de France.....	77
Photos 05.3 Une vue général sur maison carrée ou les bâtiments HLM ne sont pas encore construisent .	77
Photos 05.4: les différents vue ancienne sur l'édifice	78
Photos 05.5 les différents vue ancienne sur l'édifice.....	78
Photos 05.6: les différents vue ancienne sur l'édifice	80
Photos 05.7: les différents vue ancienne sur l'édifice	84
Photos 05.8: vue sur la facade principale	85
Photos 05.9: les différents vues sur le pont	86
Photos 05.10 les différents vue ancienne sur l'édifice.....	87
Photos 05.11 : les différents vue ancienne sur l'édifice	88
Photos 05.12: les différents vue ancienne sur l'édifice	89
Photos 05.13: les différents vue ancienne sur l'édifice	90

Photos 05.14: plan de masse	93
Photos 05.15: les différents vus des bâtiments qui constitue l'édifice	95
Photos 05.16: les différents vue sur la place	97
Photos 05.17: les différents vue sur la place	98
Photos 05.18: vue sur la façade principale du bâtiment	99
Photos 05.19: les différents vue sur l'édifice.	100

TABLES DES MATIERES

-Remerciement

-table des matières.

-table des illustrations.

-résumé.....i

-ملخص..... ii

-Abstract.....iii

INTRODUCTION GENERALE :

1. introduction..... 1

2. la problématique (question de départ)..... 3

3. Hypothèses.....5

4.-Objectif de la recherche6

5- Terrain de la recherche. 6

6-Démarche et méthodologie de la recherche 7

7-la structure du mémoire (organigramme de la recherche)..... 7

Chapitre 1 : Définition des Mots clés.

1.1 Introduction (but du chapitre).....11

1.2 Les mots clés (le patrimoine et ses composantes).....11

1.2.1. Patrimoine.....11

1.2.2. Patrimoine bâti.....12

1.2.3. Patrimoines culturels..... 12

1.2.4. Biens culturels immobiliers.....12

1.2.5. Patrimoine architectural.....13

1.2.6 Patrimoine archéologique.....13

1.2.7 Le patrimoine bâti vernaculaire..... 13

1.2.8. Monument.....	14
1.2.9. Monument historique.....	14
1.2.10. Edifice.....	14
1.2.11. Edifice remarquable	14
1.2.12. Place public	14
1.3. Les différentes actions de la préservation du patrimoine bâti et son évaluation.....	15
1.3.1 Restauration.....	15
1.3.2 Préservation.....	15
1.3.3 Conservation.....	15
1.3.4 Inventaire.....	16
1.3.5 Répertoire.....	16
1.4. Les valeurs patrimoniales.....	16
1.5. Conclusion.....	17

Chapitre 2 : l'inventaire pour l'identification des édifices remarquable (la sélection des exemples et méthodes)

2.1 Introduction (but du chapitre).....	18
2.2. Le patrimoine et l'inventaire quel relation ?.....	18
2.3 Objectif de l'inventaire.....	19
2.4 L'inventaire et la volonté de protection.....	19
2.4.1 L'étape de la connaissance.....	19
2.4.2 L'étape de l'enquête.....	20
2.4.3 L'étape de recensement.....	20
2.5 L'inventaire général dans les polyptique des régions.....	21
2.6 Genèse des inventaires du patrimoine bâtie au monde.....	22
2.6.1 synthèse.....	23
2.7 L'études d'exemples de quelque inventaire au monde :.....	24
2.7.1 L'inventaire du patrimoine architectural bruxellois	24

2.7.1. a Valeur architecturale d'un immeuble.....	24
2.7.1.b Valeur documentaire.....	24
2.7.2 L'inventaire d'Austin Québec.....	25
2.7.3 L'inventaire en Algérie.....	29
2.7.3. a méthodologie.....	29
2.7.3. b les différentes fiches d'inventaire	30
2.7.4 Point de vue critique (résultat).....	35
2.8 Synthèse.....	36
2.9 Exemples des édifices remarquables dans le monde.....	36
2.9.1 Édifice de la Sun Life à Montréal Canada.....	36
2.9.2 Hôtel des Postes de Chartres Aujourd'hui médiathèque À Eure-et-Loir Chartres France.....	40
2.9.3 La fiche d'édifice et les critères.....	43
2.9.4 les éléments de la grille d(analyse d'un édifice remarquable).....	45
2.10 Conclusion.....	46

Chapitre 3 : Maison carrée d'El Harrach une ville qui ne peut pas se séparer de son patrimoine bâti.

3.1. Introduction (but du chapitre).....	47
3.2. Le patrimoine bâti en Algérie	47
3.3 Le patrimoine bâti colonial en Algérie	47
3.4 Le patrimoine bâti colonial de maison carrée	49
3.5 La maison carrée une ville qui ne peut pas se séparer de son patrimoine bâti le terrain de notre recherche :.....	49
3.5.1 Présentation et situation	50
3.6 L'histoire de l'urbanisation de la ville de maison carrée.....	51
3.7 Lecture urbaine et architectural e patrimoine bâtie colonial de maison carrée (lecture du bâtie les différents édifices remarquable de ce noyau)	52
3.8 L'état de protection cadre bâti et les espaces urbains du patrimoine bâtie colonial de la ville de maison carrée	55
3.8 Conclusion	56

Chapitre 4: L'état d'inventaire du patrimoine bâti de la période française en Algérie

4.1. Introduction (but du chapitre).....	57
4.2. Pourquoi cette intérêt à ce patrimoine.	57
4.2.1 La relation ambiguë face au patrimoine colonial.....	58
4.2.2 Synthèse.....	59
4.3 L'élaboration d'un inventaire.....	60
4.3.1 La méthodologie.....	60
4.4 Le patrimoine bâti dans la loi algérienne.....	61
4.4.1 Evolution de la législation algérienne depuis l'indépendance jusqu'a nos jours A l'indépendance,.....	61
4.4.2 Une vision critique.....	62
4.4.3 Résultat.....	63
4.5 Les premier pas vers un inventaire de sauvegarde.....	63
4.5.1 L'Exemple d'un inventaire établi en Algérie.....	63
4.5.1. a. L'inventaire de la période Ottoman.....	63
4.5.2 L'état actuel de l'inventaire et la vision du ministère de la culture.....	64
4.6 Le centre de catalogage.....	66
4.7 Conclusion.....	67

Chapitre 5: établir le répertoire

5.1. Introduction (but du chapitre).....	68
5.2. Définition du répertoire de patrimoine	68
5.2 La détermination des édifices remarquable (méthode appliqué sur le terrain de recherche).....	68
5.2 Les critères d'identifications des différents édifices recensée pour établir le répertoire des édifices remarquable.....	69
5.2.1 Explication et définition	69
5.2.2 Valeurs d'un édifice remarquable (Ces caractéristiques)	70

.5.3 Construction technique des instruments d’investigation (la méthode utiliser).....71
-entretien-enquête- observation - échantillonnage.

5.4 Examen du caractère édifice remarquable dans l’édifice recensé74

5.5 L’élaboration du répertoire des édifices remarquables du période colonial français de maison carrée... (les fiches d’édifices).....74

5. 6. Conclusion101

CONCLUSION GENARALE..... 102

BIBLIOGRAPHIE.....105

ANNEXES :

Annexe 1 : liste des figures – Extrait de la loi 98-04, du 15 juin 1998,

Annexes 2: liste des figures –extrait des chartes et des documents.

Annexes 3 : liste des figures relèves et plans.

Annexe 4: liste des figures –anciennes photos des quartiers de la ville.

Annexes5 : liste des figures – cartes postales et timbres.

Annexe 6 : la liste exhaustive des différents édifices recensés d’El Harrach (maison carrée)

1.1 Introduction

Le patrimoine a suscité l'intérêt de l'homme depuis plusieurs siècles. L'homme est attaché à son passé, à ses racines par l'intermédiaire des biens matériels et immatériels laissés par ses ancêtres sous forme de patrimoine. Ainsi, la notion du patrimoine a évolué en gagnant en complexité. Son domaine s'est décloisonné en s'ouvrant à d'autres disciplines scientifiques. La définition du patrimoine s'est enrichie recouvrant ainsi un éventail important de composantes telles que, lieux, bâtiments, objets, monuments, documents, traditions.

¹Aujourd'hui, la notion du patrimoine possède une panoplie de définitions établies par les historiens et les différentes chartes. En effet, les chartes et les déclarations les plus récentes reposent sur cette nouvelle définition de la notion du patrimoine. Depuis plusieurs années les organismes internationaux, et notamment l'UNESCO, ont participé à la « prise de conscience » de l'importance du patrimoine et sa médiatisation universelle. L'attitude légitime préconisée pour le patrimoine est celle qui stipule que le patrimoine est la responsabilité et le devoir de transmettre aux générations futures la mémoire du passé. Néanmoins cette manière de considérer le patrimoine est issue de plusieurs définitions présentées dans ce qui suit.

1.2 Les mots clés (le patrimoine et ces composantes) :

1.2.1 Le patrimoine :

Le patrimoine défini par le petit Larousse comme un bien transmis suivant des lois, des pères et mères aux enfants, ce mot s'est vu associé aux différents domaines, il était à l'origine lié aux structures familiales, économiques et juridiques d'une société stable enracinée dans l'espace et le temps. Qualifié par divers adjectifs (génétique, naturel, historique, etc.), qui ont fait de cette notion un concept nomade (d'une science à une autre), il poursuit aujourd'hui une carrière étonnante, en effet, il est considéré comme partie intégrante des opérations urbaines de réhabilitation.

Le patrimoine² peut donc se définir. Selon Françoise Choay. Comme un ensemble de biens, matériels ou non, qui témoignent de relations particulières qu'une communauté humaine a instaurées au cours de l'histoire avec son territoire, et qui se transmet de générations en générations. L'évolution de ce concept, comme l'explique Françoise Choay, est intimement liée à l'évolution de l'espace humain, son histoire, sa culture, sa civilisation, et au rapport relationnels entre l'homme et la nature.

³Le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation. Il rappelle et exprime

¹ A. COUVREUR F. LEHUEDE « des quartiers historiques pour tous, une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable ». Guide des quartiers historiques. In séminaire international. UNESCO. Septembre 2008.

² F. CHOAY « l'Allégorie du patrimoine ». Edition du seuil, Paris, janvier 1992.

³ CHARTE INTERNATIONALE DU TOURISME CULTUREL La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999)

le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence des diverses identités nationales, régionales, indigène et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges. Le patrimoine particulier et la mémoire collective de chaque lieu et de chaque communauté sont irremplaçables et représentent une base essentielle du développement, à la fois maintenant et pour l'avenir.

1.2.2 Patrimoine bâti⁴ :

Le « patrimoine bâti » comprend l'ensemble des biens présentant une valeur patrimoniale dont il s'agit de garantir la pérennité. Selon l'approche traditionnelle, aujourd'hui encore dominante, le patrimoine bâti s'identifie aux « monuments remarquables » (châteaux, églises, places, jardins...), à l'architecture vernaculaire ou même industrielle, jusqu'à comprendre le « petit patrimoine populaire » : un répertoire d'objets singuliers et autonomes auxquels s'appliquent les outils de protection, d'entretien, de conservation et de restauration. Dans un second temps, l'attention s'est élargie, à l'instar du patrimoine naturel, du monument prestigieux isolé à l'ensemble ordinaire à valeur patrimoniale⁵

1.2.3. Patrimoines culturel :⁶

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme "patrimoine culturel" : – les monuments:œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science, – les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science, – les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

D'après l'article 2 de la loi 98/04 ; « sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existants sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours ».

1.2.4. Biens culturels immobiliers⁷ : les monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles urbains ou ruraux.

⁴ Voir entrée « Patrimoine (bâti urbain et rural, paysager ou naturel) », in Merlin P., Choay F. (dir.) (2000). Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, troisième édition revue et augmentée, Paris : PUF.

⁵ Cpd (2002). Le patrimoine, outil de développement territorial. Thème 5.2 : le patrimoine bâti, Rapport final de subvention 2001-2002 ; p. 115.

⁶ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session Paris, 16 novembre 1972

Cette définition Biens culturels immobiliers de l'Algérie, est la plus élaborée depuis l'indépendance. Ces biens sont protégés par le biais d'un ensemble de système de protection.

1.2.5. Le patrimoine architectural⁸

Reconnaissant que le patrimoine architectural, expression irremplaçable de la richesse et de la diversité de la culture européenne, est l'héritage, commun de tous les peuples et que sa conservation engage par conséquent la solidarité effective des Etats européens. Le patrimoine architectural est formé non seulement par nos monuments les plus importants mais aussi par les ensembles que constituent nos villes anciennes et nos villages de tradition dans leur environnement naturel ou construit. Pendant longtemps on n'a protégé et restauré que les monuments majeurs, sans tenir compte de leur cadre. Or, ils peuvent perdre une grande partie de leur caractère si ce cadre est altéré. En outre, les ensembles, même en l'absence d'édifices exceptionnels, peuvent offrir une qualité d'atmosphère qui en fait des œuvres d'art diverses et articulées. Ce sont ces ensembles qu'il faut conserver aussi en tant que tels. Le patrimoine architectural témoigne de la présence de l'histoire et de son importance dans notre vie. L'incarnation du passé dans le patrimoine architectural constitue un environnement indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.

1.2.6 Patrimoine archéologique⁹ :

Est la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités 13 humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé.

1.2.7 Le patrimoine bâti vernaculaire¹⁰ :

Suscite à juste titre la fierté de tous les peuples. Reconnu comme une création caractéristique et pittoresque de la société, il se manifeste de façon informelle, et pourtant organisée; utilitaire, il possède néanmoins un intérêt et une beauté. C'est à la fois un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société. Bien qu'il soit œuvre humaine, il est aussi le produit du temps. Il serait indigne de l'héritage de l'humanité de ne pas chercher à conserver et à promouvoir ces harmonies traditionnelles qui sont au cœur même de son existence et de son avenir. Le patrimoine bâti vernaculaire est important car il est l'expression fondamentale de la culture d'une collectivité, de ses relations avec son territoire et, en même temps, l'expression de la diversité culturelle du monde.

⁷ L'article 2 de la loi 98/04

⁸ Charte européenne du patrimoine architectural Amsterdam 1975

⁹ CHARTE INTERNATIONALE POUR LA GESTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE (1990) Préparée par le Comité International pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (ICAHM) et adoptée par la 9ème Assemblée Générale de l'ICOMOS à Lausanne en 1990.

¹⁰ CHARTE DU PATRIMOINE BÂTI VERNACULAIRE (1999) Ratifiée par la 12ème Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, octobre 1999.

1.2.8. Monument :

¹¹ Du latin monumentum (dérivé de monere : avertir, rappeler à la mémoire) ; étymologiquement et originellement, tout artefact, de quelque nature, forme ou dimensions que ce soit, poteaux-totem ou cathédrale, inscription dans le marbre ou peinture sur le bois, explicitement construit par un groupe humain quelle qu'en soit l'importance (famille ou nation, clan ou cité) afin de se remémorer et de commémorer les individus et les événements, les rites et les croyances qui fondent conjointement leur généalogie et leur identité. Le monument sollicite et mobilise par sa présence physique une mémoire vivante corporelle, organique. Il existe chez tous les peuples et pourrait s'apparenter à un universel culturel. Référence vivante à une origine, à un fondement, il ressortit à la catégorie de l'authenticité ; il fait partie des dispositifs qui ancrent les humains dans leur condition de vivant dotés de parole. Il est parti intégrante d'une anthropologie fondamentale.

1.2.9. Monument historique¹² :

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

1.2.10 Edifice¹³ :

Toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations.

1.2.11. Edifice remarquable :

¹⁴ « L'édifice remarquable est un ouvrage architectural de proportions importantes mais pas uniquement, d'une importance particulière, remarquable, en raison des intérêts aux valeurs patrimoniales qu'il présente .et cela, en se basant, sur les définitions du terme ¹⁵Edifice et celle de monument mentionnée dans ¹⁶la convention de Grenade de 1985 »

1.2.12. Place public¹⁷ :

¹¹ Voir entrée « Patrimoine (bâti urbain et rural, paysager ou naturel) », in Merlin P., Choay F. (dir.) (2000). Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, troisième édition revue et augmentée, Paris : PUF. 2 Cpd (2002). Le patrimoine, outil de développement territorial.

Thème 5.2 : le patrimoine bâti, Rapport final de subvention 2001-2002 ; p. 115. 3 Id. ; p. 122.

¹² CHARTE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES (CHARTRE DE VENISE 1964) Ile Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964

¹³ Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Espagne, Grenade 03/10/1985

¹⁴ La définition de Monsieur Ait Hammouda enseignant d'architecture à l'institut d'architecture et d'urbanisme de l'université de Blida 01 encadreur de ce mémoire

¹⁵ WWW.CnrH.fr/definition/edifice; le robert : dictionnaire de français ,dictionnaires de robert,2005,paris ,P136

¹⁶ Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Espagne, Grenade 03/10/1985

¹⁷ MERLIN Pierre et CHOAY Françoise, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 2ème édition PUF, Paris 1988, 485 pages.

Du latin platea (place publique), lieu public découvert constitué par l'ensemble d'un espace vide et les bâtiments qui l'entourent. Son importance et son rôle varient selon les cultures et les époques, et selon l'intensité de la vie publique. Selon QUATREMER DE QUINCY, ce mot dans son rapport avec l'architecture et les édifices, exprime plusieurs choses : 1° le lieu même, le terrain choisi sur lequel on élève un bâtiment, 2° l'espace qu'on aménage à son aspect, 3° celui qu'on laisse vide ou qu'on pratique au milieu d'une ville pour l'agrément ou les besoins de ses habitants, 4° celui qui doit servir d'accompagnement à certains objets de décoration.

1.3. Les différentes actions de la préservation du patrimoine bâti et son évaluation :

1.3.1 Restauration¹⁸ :

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument. Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

1.3.2 Préservation¹⁹ :

Consiste à maintenir la matière d'un lieux ou d'un bien dans l'état actuel et à freiner sa dégradation, on reconnaît que tout lieu ou bien patrimonial et leurs composantes changent au fil du temps, à un rythme variable.

1.3.3 Conservation²⁰ :

Comprend toutes les opérations qui visent à comprendre une œuvre, à connaître son histoire et sa signification, à assurer sa sauvegarde matérielle et, éventuellement sa restauration et sa mise en valeur. (Le patrimoine culturel comprend les monuments, les ensembles bâtis et les sites tels que les définit l'article 1 de la Convention du patrimoine mondial).

Désigne des monuments, des ensembles architecturaux et des sites dotés d'une valeur patrimoniale, constituant l'environnement historique du bâti.

1.3.4 Inventaire

¹⁸ La Charte de Burra. Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle.

¹⁹ La Charte de Burra. Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle.

²⁰ Document Nara sur l'authenticité (1994).

Ce terme sert à désigner les répertoires de monument historiques ou de bien patrimoniaux ,l'inventaire suppose la détermination d'un continu (catégorie d'objet) et des méthodes de description .il répond à deux finalités complémentaire d'information et de protection qui ,en France ,ce sont trouvés progressivement dissocié sous deux formes distinctes et justifient un bref exposé historique ,le terme d'inventaire est appliqué pour la première fois ,avec sa double finalités, aux monuments historique, dans le cadre de la révolution française.

l'inventaire est repartie entre richesses monumentales immobilière, (patrimoine architecturale)et richesse d'art mobilières, il est informatisé et conduit selon un ensemble de principe d'analyse scientifique ,résumant la méthodologie pour l'étude des œuvres ,publier sous forme de livrets pour l'imprimerie national.

L'information fournis par l'inventaire des richesses monumental immobilières n'intéresse pas seulement la connaissance scientifique, elle devrait constituer une donner essentielle pour la conservation intégrée et pour l'urbanisme en général, à toutes les échelles de planification.

1.3.5. Le répertoire :

²¹Le Répertoire du patrimoine permet de découvrir la richesse du patrimoine culturel d'une ville en le rendant accessible à tous. Ce patrimoine se compose d'éléments du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel, de même que d'événements, de groupes, de personnes et de plaques commémoratives.

D'une part, le Répertoire présente les éléments patrimoniaux inscrits au Registre du patrimoine culturel, c'est-à-dire ceux auxquels un statut légal a été attribué par le gouvernement du pays, le ministre de la Culture et des Communications, une municipalité ou une communauté autochtone en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ou de lois antérieures. Ces éléments patrimoniaux sont constitués d'immeubles, de sites, de documents, d'objets, de personnages, d'événements, de lieux, d'éléments du patrimoine immatériel et de paysages culturels.

D'autre part, il diffuse des éléments patrimoniaux ne bénéficiant pas d'un statut juridique, mais qui font partie d'inventaires réalisés par le Ministère ou ses partenaires

1.4. Les valeurs patrimoniales ²²:

Le patrimoine bâti a acquis, au cours de l'histoire, des valeurs représentatives de part l'intérêt que représente l'une ou l'autre pour la population, ils peuvent posséder l'une ou les valeurs suivantes :

la valeur culturelle et artistique :

C'est le support de grands faits historiques, l'intérêt du public se manifeste, en fait, envers les grands édifices de renommée internationale, symbole d'une culture ou d'une civilisation. Par contre, il existe bien d'autres monuments plus simples mais moins spectaculaires et peu

²¹ Le répertoire patrimoine culturel du Québec (Ministère de la Culture et des Communications)

²² La Charte de Burra. Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle.

connus bien qu'ils portent des valeurs culturelles et historiques, il y a un désintérêt et une méconnaissance totale à leur égard. Ce détachement revient en premier lieu au manque de médiatisation et surtout à l'absence de culture et de sensibilisation du public à qui on n'a pas appris à regarder, ni à reconnaître la valeur artistique et culturelle du patrimoine.

- **Valeurs et authenticité²³ :**

La conservation du patrimoine historique, sous toutes ses formes et de toutes les époques, trouve sa justification dans les valeurs qu'on attribue à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible de ces valeurs dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information à leur sujet. Leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique ainsi qu'à sa signification, fondent le jugement d'authenticité concernant l'œuvre en cause et concerne tout autant la forme que la matière des biens concernés.

- **la valeur économique :**

L'attrait touristique des monuments est un rôle qui ne peut être ignoré économiquement pour la réinsertion touristique de ces derniers. Malheureusement pour la plupart des nations encore une fois, l'intérêt verse sur les grands monuments avec la négligence totale et néfaste des monuments simples (maisons d'habitation, ferme) qui sont l'expression subtile d'art et de tradition, ils traduisent plus profondément le vécu quotidien d'un peuple.

- **Élément essentiel du cadre de vie (valeur social) :**

Les monuments étant le témoignage culturel et affectif puissant d'une nation, constituent une architecture présente et imposante dans notre vie quotidienne, malgré leur dégradation perpétuelle. Ils font partie de l'environnement bâti dans lequel on vit.

1.5. Conclusion :

Aujourd'hui, le patrimoine a intégré une panoplie de biens considérés comme ses composantes. Ce concept du patrimoine a toutefois évolué au cours de ces dernières années. La définition du patrimoine s'est en effet rapidement élargie. Avant la révolution française, cette notion désignait des biens privés et transmissibles, au sein d'une famille. On y trouve principalement, des œuvres d'arts, des édifices religieux, des propriétés foncières et des monuments. Cependant, la notion du patrimoine fut institutionnalisée avec la révolution française. ; Etant, un élément du cadre de vie, le monument historique, a acquis des valeurs, économiques, culturelles et artistiques. En vue de préserver ces valeurs, le monument historique devrait être obligatoirement conservé et sauvegardé pour être transmis aux générations futures comme étant un legs des ancêtres. Ceci ne peut être possible que si ce dernier est reconnu suivant un certain processus par la communauté, comme étant un Object patrimonial à transmettre aux générations futures. C'est ce processus désigné par une démarche ou une méthode de recherche et de sauvegarde ce qu'on appelle l'inventaire que nous allons tenter de définir dans le chapitre suivant.

23 Document de NARA sur l'authenticité (1994)

2.1 Introduction :

Les inventaires¹ ont longtemps été utilisés comme un outil important dans la gestion du patrimoine culturel, Ils sont un élément clé des plans de gestion culturelle, indispensables pour connaître, protéger, préserver étudier l'ensemble du patrimoine bâti culturel trouvé dans un territoire ou une région donnés.

²« *L'inventaire constitue un outil essentiel pour la gestion des ressources, de quelque nature qu'elles soient. Il est indispensable à l'élaboration et à l'exécution des politiques concernant la préservation et la présentation du patrimoine culturel. Un nombre considérable de monuments et sites, d'objets de musée et d'autres témoignages de notre patrimoine culturel, physique et non physique, existe dans le monde.*

Ce n'est que lorsqu'ils sont convenablement recensés, identifiés et classifiés que l'on peut établir et mener à bien des programmes assurant leur protection.

2.2 Le patrimoine et l'inventaire quel relation ?

L'inventaire recense, étudie et fait connaître le patrimoine architectural et mobilier présentant un intérêt culturel, artistique, historique ou scientifique. Il participe à la prise de conscience de notre environnement culturel et à la conception des politiques de sauvegarde, de gestion et de mise en valeur du patrimoine.

L'Inventaire a pour mission de pointer **la valeur historique et artistique**³ de ce patrimoine, qui constitue le cadre de vie familial des habitants de la région, par-delà la valeur d'usage qu'il a souvent perdue.

Par ses enquêtes et ses publications, l'Inventaire participe à la fois à **la réappropriation** du passé et à **la définition de politiques de sauvegarde**.

L'ambition est de constituer les archives du patrimoine de la collectivité, au moyen d'une méthode descriptive et d'un vocabulaire communs, se traduisant par des **bases de données nationales**⁴ :

- ⁵**La base de données Architecture (appelée base Mérimée)** recense le **patrimoine monumental français** dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle.
- **La base de données Mobilier (appelée base Palissy)** recense le **patrimoine mobilier français** dans toute sa diversité : meubles et objets religieux, domestiques, scientifiques et industriels.

¹ . Meredith H. Syke :manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier DOCUMENTS& MÉTHODES, n° 9 PRINCIPES, MÉTHODE ET CONDUITE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL/par Xavier de Massary et Georges Coste Sous la direction de Hélène Verdier

² Meredith H. Sykes « Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine Culturel immobilier. »

³ La Charte de Burra. Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle.

⁴ Le centre du ressources documentaires des départements des conservateurs de l'institute national du patrimoine.

⁵ Ministère de la Culture et de la Communication Français/sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information.

2.3 Objectif de l'inventaire :

Parce qu'il est essentiel de rendre largement accessible la connaissance produite, le portail patrimoine et son inventaire, permet à chacun d'accéder à ces dossiers. Ceux-ci regroupent des données historiques ainsi que de nombreuses observations relatives à la datation, aux matériaux, au statut de l'édifice, à la nature de la protection des édifices répertoriés, à l'intérêt de l'édifice ou de l'objet, et sont abondamment illustrés... Si la méthodologie de l'Inventaire du patrimoine est commune à tous, les différents édifices inventorier et répertorier ont été réalisés à des périodes et dans des contextes différents ; la richesse de leur contenu peut donc être variable.

2.4 L'inventaire est la volonté de protection :

La première question que chaque autorité locale est droit de se poser dans le domaine est la suivante : que doit-on préserver sur le territoire qui est sous notre responsabilité ? il y a donc lieu, avant de tenter quelque action, ce cerner l'étendue du patrimoine architectural local, d'en connaître son importance, sa qualité, sa spécificité.

2.4.1 L'étape de la Connaissance⁶ :

La première confrontation d'experts, tenue à Barcelone en mai 1965 sous l'égide du conseil de l'Europe : critères et méthodes pour un inventaire de protection, on voulu mettre l'accent sur le caractère prioritaire et fondamental du **recensement du patrimoine** sans lequel aucune protection efficace ne peut être concevable. Ce recensement impératif répond en fait à une double nécessité :

D'une part, il permet l'**identification** des valeurs culturelles, jusqu'ici souvent ignorées des services mêmes qui sont chargés de leur protection et, par conséquent, a fortiori, des grandes administrations publiques et des groupements privés qui réalisent l'aménagement du territoire ;

D'autre part, il doit tendre à donner conscience de l'existence et de l'intérêt des biens identifier à la population en général aux collectivités locales elles mêmes en particulier qui agissent souvent dans l'ignorance en se fondant sur des listes officielles sommaires et insuffisantes.

Pour résumé on peut dire que La volonté de préservation est à l'origine de toute action de conservation intégrée s'il ne s'agit pas d'interventions directes sur le patrimoine architectural lui-même mais un vaste champ d'action est cependant ouvert aux initiatives des collectivités locales pour éviter que se perpétuent les démolitions dont il est encore l'objet aujourd'hui.

⁶ G.H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France, p 12.

2.4.2 L'étape de l'enquête :

Les enquêtes⁷ de l'Inventaire confrontent les apports du terrain aux informations fournies par les archives et la documentation ; elles permettent aussi de comparer les objets et les édifices entre eux, et ainsi de dégager leurs caractéristiques communes ou leur plus ou moins grande originalité.

L'approche topographique prend en compte l'ensemble du patrimoine sur un territoire restreint (ville, quartier, territoire rural, ...), afin de saisir les liens entre un patrimoine et son territoire, et son environnement (relief, réseaux, matériaux de construction) : la ferme et ses différents bâtiments, l'usine et l'habitat ouvrier voisin, les éléments de décor d'une église par rapport à l'architecture,...

On commence par repérer l'ensemble des édifices (maisons, fermes, mairies-écoles, monuments aux morts...) mais seuls les plus **représentatifs** ou les **plus remarquables** font l'objet d'un dossier individuel. Les autres nourrissent les « observations générales » des dossiers collectifs établis par catégorie architecturale.

Les enquêtes topographiques sont généralement conduites en partenariat avec les collectivités territoriales dont le territoire est concerné.

2.4.3 L'étape du Recensement

La variété des éléments à **inventorier** est extrêmement vaste car il s'agit en fait de prendre en compte tout ce qui participe à la spécificité du monument et l'image de marque de l'ensemble historique.

Outre **les murs** des édifices proprement dites et **les volumes** intérieurs qu'il s définissent, les **éléments décoratifs** qui les animent et les composent les façades, il y a lieu de considérer à l'intérieure tous les éléments du décor mural (fresques, boiseries) ainsi que le mobilier dans la mesure où celui-ci est resté en place

A l'extérieure, également, les abords immédiats font partie de l'édifice ou bien le monument et constituent son cadre, se sont les jardins parcs ; enfin est à considérer et répéter l'ensemble des espaces dont lesquels s'exerce une réciprocité de vue des abords vers le monument, ou depuis le monument, vers son environnement naturel jusqu'au type de végétation.

Les caractéristiques volumétriques des unités bâties, leur coloration issue du mode de construction et des matériaux employés ; en arrivant jusqu'à sa superstructure.

***L'Inventaire n'a pas le pouvoir juridique de classer ou d'inscrire les édifices ou édifices mais il peut signaler ceux qui mériteraient de l'être.**

⁷ . G.H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France, p 46

2.5 L'inventaire général dans les polyptique des régions⁸ :

Il n'est pas rare, en effet de rencontrer au sein de la population locale des personnes ou groupes qui se sentent concernés par la richesse ou la spécialité du patrimoine et dont les compétences professionnelles ou personnelles peuvent être intéressées à cette tâche (architecte, étudiant sociétés, savantes locales ou de décence de l'environnement, conservateurs historiens de l'art ou historiens, de plus, une centaine de bénévoles offrent leur collaboration dans les régions, la qualité de leur travail est variable, ce travail est ultérieurement revu par les chercheurs de l'Inventaire. Il n'y a pas de programme spécial de formation pour les bénévoles.

le schéma classique de celui de service chargé de l'inventaire général dépendant d'une direction de la culture ,ou du patrimoine ,mais en le trouve aussi dans des directions plus large comme « culture ,tourisme ,sport et loisir » en passant par des directions « de qualité de la vie et du développement durable ou de l'aménagement du territoire ,au niveau supérieure on le trouve parfois rattachés à des grandes directions générales adjointes ,ou encore pôles ou départements ou unité ,intitulés « société »ou « services de population », « développement personnel », du « lien social », « éducation, culture, jeunesse »

Tout cela témoigne d'une part du souci des régions et des associations d'associer à **l'inventaire général** à leurs politiques en recherchant les transversalité, les complémentarités et les synergies, et cela montre d'autre part l'éventail des questions auxquelles il est admis ⁹ **que l'inventaire peut apporter utilement des éléments de réponse et assure le sauvegarde des éléments inventories.**

*On doit noter à ce titre le rôle considérable joué en grande –Bretagne par les « Royal commissions of historical and ancien monuments in England ,Wals ans Scotland »

Les sociétés archéologiques de comtés et la « society for the protection of ancien buildings » fondé par William Morris en 1877, qui coopèrent étroitement et efficacement avec les services gouvernementaux par la constitution de contribue dès le début au recensement des édifices et les inventories et par la suite d'assurer leur sauvegarde.

- Comment recenser ?

La fiche « **IPCE**¹⁰ » bien des pays ,en outre ,n'ont pas atteints ce degrés d'inventorisation systématique et s'est la raison pour la quelle le conseil de l'Europe en est venu à proposer un système de « **fiche d'inventaire sommaire** » servant à situer et à décrire chaque élément dans le but de faciliter la réalisation d'un « inventaire du patrimoine culturel européen »,ainsi que des critères et méthodes de jugement, complétés par une terminologie internationales.de

⁸ DOCUMENTS& MÉTHODES, n° 9 PRINCIPES, MÉTHODE ET CONDUITE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL/par Xavier de Massary et Georges Coste Sous la direction de Hélène Verdier

⁹ Patrimoine architectural e territoire de Wallonie (ESNEUX et NEUPRE) service publique de WALLONIE /MARDAGA.

¹⁰ .H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France, p 35

telle fiches peuvent être d'une grande utilité pour les autorités nationales, régionales ou locales dans l'établissement de leur recensement.

- **Document de synthèse :**

¹¹Le recensement doit être effectué d'une manière méthodique et revêtir dans ses conclusions un caractère didactique .les fiches, ou tous procédé analogue doivent être prolongées et exploitées par une transcription sur de nombreux documents de synthèse.

Les plans cadastraux peuvent, à ce titre, servir de base à des documents en plan indiquant la datation des édifices, leur degré de valeur architecturale, les espaces urbains les plus homogènes, la situation des points de vue ...

Des élévations graphiques, des façades, ou des alignements de façades sur les rues permettent d'apprécier l'homogénéité architecturale.

L'originalité la plus remarquable du régime autrichien consiste dans l'utilisation systématique des clichés photogrammatiques pour le relevé des monuments et des sites.(source le livre...

2.6 Genèse des inventaires du patrimoine bâti au monde

Les listes officielles des édifices ou bien monuments à protéger sont dans certains pays fort développées, dans d'autres au contraire, pratiquement inexistantes.

¹²**En Allemagne fédérale** par exemple, la description scientifique du patrimoine commença dès le début 19ème siècle et a donné lieu à la publication de plus de 100 volumes.

Au pays -bas, l'inventaire national a commencé en 1961, compte aujourd'hui près de 45000 édifices d'intérêt historique, esthétique, même modestes.

En Grande-Bretagne, l'inventaire national qui a couvert tout le territoire a duré 23ans et a abouti à une liste de 160... pièces ; une seconde est en cours 90 000 édifices ont déjà été rajoutés à la première liste et le total est estimé entre 400 000 et 500 000 pièces variant en dimensions et en importance.

En France, Depuis la création du service, en 1964, on met progressivement en place un système informatique de documentation qui devrait déboucher sur l'ouverture de centres de documentation à Paris et dans les régions et donner lieu à la publication informatique d'indicateurs du patrimoine.

Ce pouvoir relève du Service des monuments historiques, qui est une autre sous-direction de la Direction du patrimoine. Le système actuel de documentation automatique de l'Inventaire est devenu opérationnel en 1979. Au 31 décembre 1980, la base de données comprenait 24 000

11 OUAGHNI Yacine « Environnemental désigne « Algérie mémoire et architecture » ,Edi :DELL'OCA .italie .page 32

12 Statistique établie par la sous-direction des sites et monuments historiques, direction du patrimoine culturel, ministère de la France de la communication et de la culture,

entrées pour l'architecture. La totalité du patrimoine architectural de la France devrait être enregistrée en l'an 2010.

¹³ **La résultat de l'inventaire du patrimoine bâti en France aujourd'hui :**

C'est **42 967 monuments historiques protégés au titre des Monuments historiques**

14 344 monuments classés

28 623 monuments inscrits

2 160 parcs et jardins protégés au titre des Monuments historiques

130 000 objets classés au titre des Monuments historiques

97 secteurs sauvegardés

610 Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)

2 250 sites appartenant au réseau des Conservatoires d'espaces naturels, gérant **plus de 140 000 ha**

124 Villes et Pays d'art et d'histoire

89 villes 35 pays

2.6.1 Synthèse :

Si, dans ces pays, les inventaires monumentaux paraissent très avancés, ils ne portent souvent que sur des éléments bâtis, rarement sur des caractéristiques des rapports qui lient ces constructions et, de ce fait, il n'est pas rare de constater que, devant la masse des éléments appartenant au patrimoine architectural d'une ville, une minorité seulement est inscrits sur ces listes.

¹⁴ L'architecture ne représente qu'un des nombreux domaines de recherche de l'Inventaire, qui porte également sur l'histoire de l'art et l'archéologie. Ni le recensement ni l'étude de l'architecture ne se limite en taux édifices protégés par la loi. L'Inventaire n'a pas le pouvoir juridique de classer ou d'inscrire les édifices sou édicules mais il peut signaler **ceux qui mériteraient de l'être.**

¹³ l'inventaire et récolement des collections publique « institue national du patrimoine /le centre des ressources documentaires du département des conservateurs /pour le séminaires des 10.11 et 12 février 2014, paris ;France.

¹⁴ Ziad AKL et Micheal F.Davie « Question sur le patrimoine architectural et urbain au Liban »,edi :Beyrouth et Tours 1999.page 15.

3.7 Etudes d'exemples de quelque inventaire au monde :

2.7.1¹⁵L'inventaire du patrimoine architectural bruxellois :

Le travail de cette inventaire s'effectue par quartiers ou zones urbaines : tous les immeubles y sont systématiquement examinés et évalués (d'un point de vue historique et architectural) au regard de leur situation et de leur contexte actuels. La délimitation de ces quartiers dans une commune se fait en fonction des phases d'urbanisation et/ou des différents pôles d'attraction à partir desquels s'est développé l'habitat.

La sélection des immeubles et des ensembles

LES CRITERES DE SELECTION

2.7.1. a Valeur architecturale d'un immeuble

1. Le style

- La qualité d'interprétation d'un style
- La chronologie des styles
- L'originalité d'un architecte ou d'un immeuble

2. Les critères temporels ou les aspects architecturaux indépendants du style

- Le critère d'ancienneté
- Les critères liés à l'évolution d'un immeuble

3. Critère de l'emploi des matériaux

4. Le critère du programme architectural

Un bâtiment peut acquérir une valeur particulière en raison du caractère original du programme développé ou de la manière originale dont il répond aux exigences du programme (la manière dont s'organisent les fonctions et se mélangent les matériaux).

2.7.1.b Valeur documentaire

1. Valeur documentaire liée à l'architecture

2. Valeur documentaire indépendante de l'architecture (témoin, curiosité, relique)

- Un immeuble peut être sélectionné parce qu'il est lié à un événement ou à un personnage historique important (lieu de naissance ou habitation personnelle de ..., lieu de résistance pendant la guerre, ateliers d'artistes, etc.).
- Un immeuble peut se singulariser en tant qu'exemple remarquable d'art populaire, comme lieu relevant d'une symbolique populaire, sans l'intervention d'un architecte.

¹⁵ Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Direction des Monuments et Sites – Cellule inventaire

- Des constructions « étranges » – en elles-mêmes dénuées de sens –, comme des décorations de jardin ou des rocailles.



Fig. 02.1 : Avenue le poutre n°88 à110,efila de homogène d'immeuble de style beaux-arts, conçus par différents architectes, au cours des années 1910, constituée d'immeuble formant un ensemble intéressant bien par la présence d'éléments remarquables au points de vue strictement architectural, que pour l'entité qu'ils forment en tant que site.

Source : L'inventaire du Bruxelles (ministère de la culture)

2.7.2 ¹⁶L'inventaire d'Austin Québec.

2.7.2 a. Méthodologie de L'inventaire :

L'inventaire du patrimoine bâti a été divisé en trois étapes : la sélection des bâtiments à analyser, l'analyse typologique et l'évaluation patrimoniale. * Sélection des bâtiments à analyser Pour des raisons pratiques, l'ensemble des immeubles de la municipalité ne peut être évalué. La sélection des bâtiments fut donc une étape importante. Afin d'obtenir le portrait le plus complet possible des immeubles patrimoniaux d'Austin, nous avons établi des critères en fonction des bâtiments qui ont le plus de potentiel à ce niveau. Les critères retenus sont les suivants :

- les bâtiments protégés par un statut patrimonial;
- les bâtiments construits avant 1938, date de fondation de la municipalité;

¹⁶ Conseil local du patrimoine/ Version du 20 septembre 2015 rédigée par Maxime Paquet en 2014 et révisée par le Conseil local du patrimoine

- les bâtiments assujettis au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1 (PIIA-1), (ce sont « les bâtiments et terrains d'intérêt historique ou patrimonial », selon le règlement 08-363 de la municipalité);

- les bâtiments situés dans la zone redéveloppement 1, lesquelles risquent d'être redéveloppés. Une recherche dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec¹² a d'abord été réalisée pour connaître les bâtiments qui bénéficient d'un statut patrimonial.

Les immeubles identifiés d'intérêts historiques ou patrimoniaux par la municipalité ont été relevés à la lecture du règlement sur les PIIA.

Une recherche dans le rôle foncier de la municipalité a permis de déterminer tous les immeubles de la municipalité qui ont été construits avant 1938 (année de création de la municipalité).

Les immeubles de la zone Rdev-1 ont été ajoutés bien qu'ils ne répondent pas aux critères mentionnés précédemment. Ceux-ci appartiennent au site de l'ancien centre Butters, élément important dans l'histoire de la municipalité dans la deuxième moitié du XXe siècle. L'intérêt patrimonial des bâtiments a été évoqué lors de la consultation publique du 5 juillet 2014 « Imaginons Butters ». À partir de tous les critères énoncés, 90 bâtiments ont été sélectionnés.

2.7.2. b. Analyse typologique

« Dès le début du 19e siècle et tout au long de la période victorienne, l'architecture des maisons dans les Cantons-de-l'Est imite surtout des styles qui s'étaient développés aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Les adaptations locales donnent naissance à un style architectural que l'on peut qualifier de vernaculaire, c'est-à-dire qui est propre au pays. Ce style s'en tient aux silhouettes familières du pays d'origine, mais utilise des formes et des matériaux locaux, tout en répondant aux conditions climatiques d'un nouvel environnement. Dans les Cantons-de-l'Est, les premiers bâtiments érigés dès le début du 19e siècle, s'inspirent de ceux de la Nouvelle-Angleterre, lieu d'origine de la plupart des premiers occupants du territoire. Ce siècle voit évoluer l'architecture à travers de nombreux styles qui se succèdent ou se chevauchent, cependant on ne retrouve que peu d'exemples de style pur.»¹³

Une première analyse du cadre bâti a été réalisée selon la méthode d'analyse typologique. Cette méthode vise à catégoriser les bâtiments afin de déterminer une ou des typologies pour le territoire de la municipalité. Les typologies sont des catégories de bâtiments comprenant des caractéristiques similaires qui peuvent être soit stylistiques ou fonctionnelles. La méthode consiste à décomposer les bâtiments selon leurs caractéristiques (nombre d'étage, implantation, structure du bâtiment, fondation, mur, toiture, porte, fenêtre, mode d'accès et extension et ornementation). Chaque apparition d'une caractéristique est comptabilisée, ce qui permet d'identifier les éléments les plus communs et ceux qui sont plus rares. Les bâtiments sont ensuite regroupés selon une typologie en fonction des caractéristiques qu'ils ont en commun. Notez que notre étude est sommaire et n'avait pas pour objet de déterminer précisément les styles architecturaux. Les bâtiments qui ont une fonction résidentielle seront regroupés selon leur influence stylistique. Les bâtiments ayant une fonction institutionnelle ou

commerciale, étant moins nombreux, ont généralement des influences stylistiques liées à leur âge et leur usage.

* **Évaluation patrimoniale**

L'évaluation patrimoniale est la dernière étape. Des critères d'évaluation doivent être utilisés pour déterminer cette valeur. Les critères retenus aux fins de l'évaluation sont :

- la valeur d'âge;
- la valeur d'authenticité;
- la valeur d'usage;
- la valeur d'art et d'architecture;
- la valeur d'environnement.

La valeur d'âge est un critère basé sur l'âge d'un bâtiment. Les bâtiments les plus anciens ont une meilleure valeur d'âge que les bâtiments qui sont plus contemporains. Tous les immeubles qui ont été construits en 1900 ou avant ont cette valeur d'âge. L'année 1900 a été choisie parce qu'elle correspond approximativement à la moyenne des années de construction des bâtiments analysés. Il s'agit d'une année qui est utilisée de façon commune dans les inventaires puisqu'elle sépare le XIXe siècle du XXe siècle.

La valeur d'authenticité s'est altérée au fil du temps. Elle mesure l'authenticité par rapport à la construction originale. Les altérations surviennent lorsque des éléments du bâtiment sont remplacés par des matériaux qui ne sont pas d'époque. Les bâtiments altérés peuvent, quant à eux, être restaurés et ainsi récupérer de l'authenticité. Les altérations sont réversibles, bien que dans le cas de restauration, les matériaux utilisés ne sont pas authentiques au sens que les matières utilisées n'ont pas forcément déjà appartenu au bâtiment. Le respect de technique de construction et du style de l'époque lors de la restauration rend de l'authenticité; comme certains matériaux ont déjà atteint la fin de leur vie utile, il est donc normal de les remplacer par des matériaux équivalents. Il y a cinq résultats possibles pour ce critère :

- **faible :**

le résultat faible correspond à un immeuble qui a perdu la totalité de ses caractéristiques d'origine;

- **moyen :**

Le résultat moyen correspond à un bâtiment qui a subi des changements majeurs (exemple : revêtement extérieur remplacé), mais qui a conservé sa volumétrie;

- **bon :**

Le résultat bon est accordé aux édifices qui ont connu des changements mineurs (soit les portes, les fenêtres ou la toiture ne sont pas d'origine);

• supérieur :

Le résultat supérieur correspond à un édifice qui a perdu seulement quelques petits éléments;

* L'état est une appréciation de ce qui est visible de la voie publique.

La structure du bâtiment n'a pas été examinée.

Inventaire des objets et documents patrimoniaux

Méthodologie

La méthodologie utilisée pour faire l'inventaire des documents et objets patrimoniaux a été, d'abord, d'inventorier les objets exposés à l'Hôtel de ville de la municipalité. Le choix de privilégier ces objets repose sur le fait que la municipalité ne peut citer que les documents et objets qui lui appartiennent.

Dans un deuxième temps, nous avons choisi d'analyser les objets en liens avec les différents sites archéologiques sur le territoire de la municipalité. Enfin, une attention a été apportée au fonds d'archives du comité culturel de la municipalité. Nous avons aussi tenu compte des traces de la présence amérindienne sur le territoire. L'inventaire réalisé n'est pas un inventaire exhaustif des propriétés de la municipalité ou des objets patrimoniaux présents sur son territoire. Une fois les objets identifiés, des analyses ont été faites à partir de l'information reçue, de documents, de la lecture de rapports archéologiques et d'entrevues.

c. Éléments inventoriés

La méthodologie utilisée a permis d'identifier les objets en lien avec le bicentenaire du Canton de Bolton (1993) ainsi que le mémorial de guerre de la municipalité. Les objets provenant des fouilles archéologiques des sites BhFb-2, BhFb-3 et Bhfb-4 (complexe des moulins du ruisseau Powell) sont en partie exposés dans l'entrée de l'Hôtel de ville alors que le reste est entreposé par la municipalité. Les objets trouvés sur le site BhFb-1 (Pointe Spinney) font partie majoritairement d'une collection privée alors que d'autres trouvés en 1995 sont au musée Colby-Curtis à Stanstead. Le fonds d'archives du plongeur Jacques Boisvert a été examiné afin d'identifier les objets que celui-ci aurait retrouvés sur le territoire de la municipalité.

Fiche	Nom	Valeur	Statut
4.01	Mémorial de guerre d'Austin	Historique	-
4.02	Objets provenant du site BhFb-1	Archéologique	-
4.03	Objets provenant du site BhFb-2	Archéologique, historique	-
4.04	Objets provenant du site BhFb-3	Archéologique, historique	-
4.05	Objets provenant du site BhFb-4	Archéologique, historique	-
4.06	Collection de photos du bicentenaire	Historique	-
4.07	Carte bicentenaire faite par Michel Connor	Historique	-
4.08	Fonds Jacques Boisvert, Société d'histoire de Magog	Historique	-
4.09	Fonds d'archive du comité culturel d'Austin	Historique	-

Fig02.2 Listes des objets inventoriés
Source : L'inventaire du Bruxelles (ministère de la culture)

d. Synthèse :

Le mandat consistait à réaliser un inventaire du patrimoine de la municipalité d'Austin. Les thématiques du paysage et du cadre bâti ont été explorées et analysées. Pour les catégories sites, objets et documents patrimoniaux, seuls certains éléments ont été analysés. Les autres considérations touchant les catégories regroupant les personnages historiques, les événements historiques et le patrimoine immatériel sont partielles et méritent une analyse plus précise. Le présent exercice nous donne tout de même une vue d'ensemble du patrimoine austinois et demeure un point de départ stimulant pour sa consolidation.

La participation du public et les recherches historiques complémentaires deviennent les principales pistes de recherche pour assurer la continuité de l'inventaire.

Au niveau de la mise en valeur et de la protection du patrimoine, des éléments plus à risque ont été identifiés. Ils devront prioritairement inspirer des démarches en ce sens. Par contre, les éléments qui semblent être protégés de facto peuvent se retrouver menacés par un changement de situation. La vigilance est donc de mise.

Cela dit, il est important de compléter et de poursuivre la démarche d'inventaire. Cela laisse des traces de l'intérêt que peut représenter un élément à une certaine époque et assurer la protection qui s'impose. Ainsi à l'image du patrimoine, l'inventaire demeure évolutif, les éléments qui apparaissent banals aujourd'hui pourront jouir, un jour, d'une valeur d'intérêt supérieur.

2.7.3 Inventaire Général du Patrimoine bâti en Algérie (méthodologie et fiche d'inventaire) :

3.7.3 ¹⁷.a : méthodologie :

L'approche méthodologique pour la définition de la fiche d'inventaire a été basée sur l'analyse et la comparaison, conduite par les experts de l'UAP, de 6 références existantes : 1. La fiche standardisée de l'OGEBEC pour le mobilier, 2. Les 3 fiches standardisées pour les musées nationaux (beaux-arts, ethnographie, archéologie), 3. La fiche minimale validée du Conseil de l'Europe (standard CIDOC), 4. La fiche du Centre National de Catalogage et de Documentation, 5. La fiche musée du système « MuseumPlus », 6. La fiche française Joconde, 7. La fiche tunisienne Virgile.

Les rubriques et les champs de chaque fiche ont été examinées afin d'établir une terminologie commune, la plus proche possible des fiches déjà utilisées par les acteurs de l'inventaire algérien. Ce processus a été mené en concertation avec la Sous-direction de l'inventaire du

¹⁷ Ministère de la culture algérien/le programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie/ renforcer la méthodologie de l'inventaire socle de toute politique patrimoniale/Inventaire Général du Patrimoine Culturel en Algérie.

Ministère de la Culture et les groupes de travail de l'ensemble des acteurs concernés (organismes sous tutelle du MdC).

Le Ministère de la Culture a exprimé la volonté, pour les biens culturels protégé, de mettre en place un modèle de fiche d'inventaire pour laquelle les champs traditionnels d'identification soient complétés de nouveaux champs pour la gestion : valeur culturelle, entretien, gestion des risques, accessibilité, etc.

Il a aussi demandé de se doter de fiches d'inventaire plus légères (recensement et pré-inventaire) pour accélérer le processus de l'inventaire général en vue d'accompagner l'identification et la sélection de biens culturels à soumettre au classement. Il s'agit d'une part de rééquilibrer le corpus par rapport au classement existant et, d'autre part, de favoriser l'appropriation par les citoyens de leur patrimoine culturel, tout en permettant d'évaluer les risques pour s'assurer de leur sauvegarde. Une fiche articulée sur 3 niveaux d'approfondissement est ainsi proposée, où le niveau 3 représente la fiche d'inventaire proprement dite, issue du travail méthodologique illustré ci-dessus :

- **Niveau 1 : fiche de recensement** (sélection des champs élémentaires pour l'inventaire général des biens culturels mobiliers non protégés et dans certains cas protégés ou assimilés) ;
- **Niveau 2 : fiche de pré-inventaire** (sélection des champs nécessaires pour une première identification de la valeur culturelle des biens mobiliers non protégés et protégés (ou assimilés, comme les biens des collections des musées nationaux) contenant un minimum d'informations pour l'identification et la gestion) ;
- **Niveau 3 : fiche d'inventaire** (modèle de fiche détaillée à utiliser pour la mise à jour et la standardisation de l'inventaire des biens culturels mobiliers déjà protégés (ou assimilés, comme les collections des musées nationaux), contenant des champs d'identification et de gestion approfondis, servant comme outil de base pour les interventions (conservation préventive, conservation curative, restauration...).

Le niveau 3 de la fiche contient des ébauches de notices explicatives qui seront enrichies au fur et à mesure des tests réalisés et qui constitueront le corpus du futur manuel d'instructions destinées aux opérateurs impliqués dans l'inventaire sur le terrain et à l'accompagnement des 12 techniciens pour le renforcement en moyens humains dans 12 DCW pilotes.

2.7.3. B : les fiches d'inventaire :

Niveau 1

<i>(des Biens Culturels Mobiliers non protégés et protégés selon la loi 98-04)</i>	
La fiche de recensement permet de connaître rapidement nombre et localisation des BC immobiliers non protégés et dans certains protégés (ou assimilés comme les collections de musées).	
1	NUMEROS D'INVENTAIRE
1.1	Numéro d'inventaire provisoire ou de l'institution gestionnaire
2	DESIGNATION ET FONCTION

2.1	Désignation du bien culturel
2.4	Catégorie
3	LOCALISATION
3.1	Wilaya
3.2	Daïra
3.3	Commune
3.4	Village, quartier ou toponyme
3.5	Adresse postale
3.6	Coordonnées géographiques
3.7	Emplacement exact du bien dans le bâtiment ou le site
4	STATUT JURIDIQUE
4.1	Régime de protection légale
4.5	Nature juridique de la propriété
5	DESCRIPTION
5.1	Brève description
6	HISTORIQUE
6.1	Synthèse historique
7	CONSERVATION ET GESTION
8	SIGNIFICATION ET VALEUR CULTURELLE
9	DOCUMENTATION
9.1	Sources et bibliographie
10	PHOTOGRAPHIES
10.1	Photo d'identification du bien
Date de rédaction de la fiche	
Auteur de la fiche	
Pré-validation technique	
Validation finale	

Fig02.3 Fiche de recensement (fiche d'inventaire élémentaire)
Source :minister de la culture algerin

Niveau 2

(des Biens Culturels Mobiliers non protégés selon la loi 98-04) La fiche de pré-inventaire permet de mieux connaître le BC immobilier et de s'assurer de son identification et de sa sauvegarde en l'absence ou l'en attente d'une protection légale.

1	NUMEROS D'INVENTAIRE
1.1	Numéro d'inventaire provisoire ou de l'institution gestionnaire
1.4	Numéros d'inventaire d'autres biens

	mobiliers associés
1.5	Numéro d'inventaire ou lien avec un bien immobilier associé
1.6	Lien avec des éléments du PCI associés
2	DESIGNATION ET FONCTION
2.1	Désignation du bien culturel
2.2	Collection dont le bien fait partie
2.4	Catégorie
2.5	Typologie
3	LOCALISATION
3.1	Wilaya
3.2	Daira
3.3	Commune
3.4	Village, quartier ou toponyme
3.5	Adresse postale
3.6	Coordonnées géographiques
3.7	Emplacement exact du bien dans le bâtiment ou le site
4	STATUT JURIDIQUE
4.1	Régime de protection légale
4.5	Nature juridique de la propriété
4.6	Noms et adresses du propriétaire, affectataire, détenteur, gestionnaire
5	DESCRIPTION
5.1	Brève description
5.3	Dimensions principales
5.5	Matériaux et techniques
5.7	Éléments remarquables constructifs, morphologiques, décoratifs
6	HISTORIQUE
6.1	Synthèse historique
6.3	Dates précises
6.4	Datation par période ou siècle
6.5	Faciès culturel ou civilisation
7	CONSERVATION ET GESTION
7.1	État de conservation
7.2	Types et degrés d'altération
7.3	Principaux risques et vulnérabilités
7.8	Accessibilité
8	SIGNIFICATION ET VALEUR CULTURELLE

8.2	Justification de la valeur culturelle actuelle
9	DOCUMENTATION
9.1	Sources et bibliographie
10	PHOTOGRAPHIES
10.1	Photo d'identification du bien
10.2	Autres photos
Date de rédaction de la fiche	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p>Fig02.4 : Fiche de pré-inventaire (fiche d'inventaire simplifiée) Source : ministère de la culture algérien</p> </div>
Auteur de la fiche	
Pré-validation technique	
Validation finale	

Niveau 3

(des Biens Culturels Mobiliers protégés selon la loi 98-04 ou assimilés) La fiche d'inventaire permet d'approfondir la connaissance et d'améliorer la gestion du BC immobilier protégé ou assimilés.

1	NUMEROS D'INVENTAIRE
1.1	Numéro d'inventaire provisoire ou de l'institution gestionnaire
1.2	Numéro d'inventaire général et date
1.3	Numéros antérieurs
1.4	Numéros d'inventaire d'autres biens mobiliers associés
1.5	Numéro d'inventaire ou lien avec un bien immobilier associé
1.6	Lien avec des éléments du PCI associés
2	DESIGNATION ET FONCTION
2.1	Désignation du bien culturel
2.2	Collection dont le bien fait partie
2.3	Anciennes appellations et/ou nom courant/vernaculaire
2.4	Catégorie
2.5	Typologie
2.6	Fonction d'usage
3	LOCALISATION
3.1	Wilaya
3.2	Daira
3.3	Commune
3.4	Village, quartier ou toponyme

3.5	Adresse postale
3.6	Coordonnées géographique
3.7	Emplacement exact du bien dans le bâtiment ou le site
4	STATUT JURIDIQUE
4.1	Régime de protection légale
4.2	Mode d'acquisition/d'entrée et date
4.3	Prix d'achat et date
4.4	Nom du donateur/testeur/vendeur/verseur
4.5	Nature juridique de la propriété
4.6	Noms et adresses du propriétaire, affectataire, détenteur, gestionnaire
5	DESCRIPTION
5.1	Brève description
5.2	Représentation du sujet et/ou titre
5.3	Dimensions principales
5.4	Autres dimensions/mesures
5.5	Matériaux et techniques
5.6	Inscriptions et marques
5.7	Éléments remarquables constructifs, morphologiques ou décoratifs
6	HISTORIQUE
6.1	Synthèse historique
6.2	Auteur/exécutant/collecteur
6.3	Dates précises
6.4	Datation par période ou siècle
6.5	Faciès culturel ou civilisation
6.6	Justification de la datation
7	CONSERVATION ET GESTION
7.1	État de conservation
7.2	Types et degrés d'altérations
7.3	Principaux risques et vulnérabilités
7.4	Historique des incidences/dommages
7.5	Historique des interventions/restaurations
7.6	Urgence d'intervention
7.7	Estimation des coûts d'intervention
7.8	Accessibilité
7.9	Historique des mouvements
7.10	Valeur d'assurance et date

7.11	Recommandations pour l'environnement
7.12	Recommandations pour la manipulation
7.13	Recommandations pour le conditionnement
7.14	Recommandations pour le montage et la présentation
7.15	Recommandations pour l'emballage et le transport
8	SIGNIFICATION ET VALEUR CULTURELLE
8.1	Justification de la valeur culturelle à la date de la protection
8.2	Justification de la valeur culturelle actuelle
8.3	Intégrité et authenticité
9	DOCUMENTATION
9.1	Sources et bibliographie
9.2	Liste et localisation des études et analyses réalisées
9.3	Liste et localisation des documents graphiques réalisés
9.4	Autre documentation et localisation
9.5	Arrêté de protection
9.6	Avis de la Commission des Biens Culturels (nationale ou de wilaya)
10	PHOTOGRAPHIES
10.1	Photo d'identification du bien
10.2	Autres photos
Date de rédaction de la fiche	
Auteur de la fiche	
Pré-validation technique	
Validation	

Fig02.5 : Fiche d'inventaire (fiche détaillée de gestion)

Source : ministère de la culture algérien

2.7.4 Point de vue critique (résultat).

Les recherches et les travaux en matière de sauvegarde sont garanti par la transversalité et l'échange de compétences entre les divers acteurs : professionnels de l'espace, acteurs publics, acteurs économiques et population locale mais aussi la mise en place d'une stratégie de recherche suivi par méthodologie qui nous mène vers l'application de l'inventaire général

du patrimoine qui assure et sert et jouent un rôle très importante dans la sauvegarde des différents édifices remarquables inventoriés et permis d'obtenir un répertoire d'édifices remarquables sert comme une base vers leur classement suivant une méthodologie d'inventaire bien déterminée renforcée par les fiches de ce dernier aussi nous aide à obtenir le répertoire des différents édifices inventoriés ; malgré les différentes méthodes utilisées à travers les différents modèles de fiches d'inventaire mais le résultat est le même.

2.8 Synthèse :

La comparaison des systèmes d'inventaire du patrimoine au monde, consiste à observer l'organisation et les résultats de ces inventaires, au niveau national lorsqu'il existe, ou le cas échéant, au niveau régional. Il s'agit d'identifier, pour chaque pays, le mode de réalisation d'une base de données, dont les objectifs sont la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti. Ainsi, la naissance des premiers recensements, le cadre réglementaire, la structure institutionnelle, les conditions d'accessibilité, et la forme actuelle des inventaires ont été observés. L'analyse critique des différents cas, à l'issue des descriptions et des tests, permet de mettre en avant des paramètres conditionnant d'une part, l'existence réelle d'un inventaire national du patrimoine bâti, d'autre part, le niveau d'accessibilité des données regroupées par ces inventaires et par conséquent définir les caractéristiques majeures des différents édifices inventoriés à travers les différents fiches d'inventaires (fiche d'édifice recensée)

On peut donc résumer l'ampleur de l'inventaire en disant : doivent être recensés tous les éléments qui déterminent et qualifient le « donné à voir » de l'édifice ou même pour l'ensemble historique.

2.9 Exemple d'édifices remarquables dans le monde

2.9.1¹⁸ Édifice de la Sun Life à Montréal Canada.



Fig 02.8 : L'angle des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Alexis

Source : site officiel de vieux – Montréal « Québec et Montréal »



Fig02.7 : Élévation principale, rue Notre-Dame.

©Ville de Montréal, vers 1995

Source : site officiel de vieux –



Fig 02. 6 : L'édifice vu de la rue Notre-Dame Ouest; à gauche, l'édifice Waddell.

Source : site officiel de vieux –Montréal « Québec et Montréal »

¹⁸ ministère de la culture et communication / entente sur le développement culturel de Montréal./projet et programme 2008-2011/site officiel de vieux –Montréal « Québec et Montréal »

1- présentation de l'édifice

➤ Situation

- **Type d'édifice** : ensemble de bureau
- **L'architecte** : Robert Findlay(1859-1951) et Henri Beaumont (sculpteur)
- **Date de la construction** : **1890-1891.**
- **Son état** : très bon état
- **Appellation actuel** : **la Sun Life**

Appellation ancienne **Vieux Sun Life**

- **Adresse** : 266, rue Notre-Dame Ouest/479, rue Saint-Alexis.

Fonction actuel et ancienne : une compagnie d'assurance-vie d'origine et actuellement bureau de finances.

- **Modification (des opérations)** : Date des travaux : 1981-1982
Restauration ou recyclage du bâtiment.
Restauration de la façade et transformation de l'édifice en copropriété de bureaux.
Une subvention a été versée pour les travaux de restauration.
- par le concepteur : Papineau et O'Keefe
(firme d'architectes)

1. la valeur architecturale de l'édifice

- **le style** : la liberté de composition déjouant les règles classiques combinée à un vocabulaire architectural à dominante néo-Renaissance reflète l'éclectisme alors en vogue. Voisin de l'édifice Waddell, qui occupe la seconde moitié de l'îlot, il forme avec ce dernier un ensemble architectural remarquable. La façade arrière en brique comporte des bandeaux en calcaire qui s'harmonisent avec le reste de l'édifice ainsi qu'avec l'élévation arrière de l'édifice Waddell.

A. La qualité d'interprétation d'un style

pour l'essentiel les détails sont surtout classiques et inspirés de la Renaissance, à commencer par les chapiteaux de la famille corinthienne et la cariatide entre les baies jumelées de la fenêtre principale. Les oriels et les culs-de-lampe qui les supportent peuvent être associés à des traditions médiévales, mais les ornements qui les accompagnent, tels les feuilles d'acanthé, sont bien classiques. Les masques feuillagés et barbus rappellent quant à eux le Moyen Âge autant que la Renaissance

B. La chronologie des styles classiques combinée à un vocabulaire architectural à dominante néo-Renaissance

C. L'originalité d'un architecte ou d'un immeuble

L'édifice présente certaines caractéristiques que l'on pourrait associer au faste des maisons bourgeoises de l'époque, mais son emplacement, son implantation et sa hauteur traduisent son rôle de siège social et sa fonction d'immeuble de bureaux. Les trois façades sur rue, abondamment fenêtrées, permettent un bon éclairage des bureaux. L'entrée principale très élaborée est commune à tous les locataires tout en arborant le nom de la compagnie propriétaire, gravé dans le granit poli.

➤ Le traitement des façades et ces composantes :

A. Les éléments décoratifs (les éléments architectoniques)

- Pilastre
- Colonne
- Gargouille ou pendant
- Sculpture
- Entablement ou frise
- Cordon
- Inscription ou pierre de date

B. La structure (gros œuvre) /



Fig. 02.9 : traitement des façades /les éléments architectoniques

Source : site officiel de vieux – Montréal « Québec et Montréal

La toiture (élévation) : Type dominant de la toiture est plat

Matériau du toit : goudron et gravier.

Matériau du toit : goudron et gravier

Matériaux. : La pierre est le matériau dominant

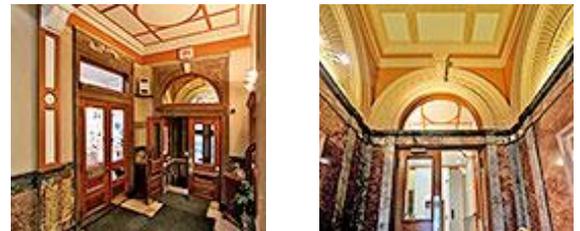


Fig. 02.10 des vues sur l'intérieur de l'édifice

Source : site officiel de vieux – Montréal « Québec et Montréal

Architecture intérieure

De dimensions modestes, le vestibule et le hall d'entrée présentent néanmoins un riche éventail de matériaux et d'ornements : marbres polychromes et moulures en plâtre de facture classique, comme en témoignent les chambranles, les consoles, les impostes rectangulaires ou cintrées, les clés d'arc et les moulures abondamment ornées. Le hall donne directement accès au local commercial, autrefois occupé par la succursale de la Union Bank, où l'on trouve encore des boiseries, des moulures et une colonne corinthienne, restaurés dans un décor modernisé. Par le hall, on accède à un escalier en fonte dont les marches sont en marbre ainsi qu'à un ascenseur électrique (une innovation récente à l'origine) qui donnent accès aux étages. Des calorifères anciens sont également conservés.

3 Intégration urbaine, implantation, et gabarit dans son environnement immédiat :

L'édifice Sun Life occupe la moitié ouest d'un petit îlot et possède trois façades sur rues. La principale façade, rue Notre-Dame Ouest, est plus étroite que la façade latérale, de sorte que le plan forme un rectangle allongé, légèrement irrégulier. L'édifice de cinq étages (incluant le rez-de chaussée) est coiffé d'un toit plat et dominé par une tourelle à horloge. Il se distingue également par le parement en calcaire beige importé d'Angleterre qui recouvre les façades des rues Notre-Dame et Saint-Alexis, complété par du granit rouge des Mille-Îles au niveau du soubassement ainsi qu'en certains endroits de la façade principale. L'élévation arrière de la rue de l'Hôpital est traitée comme une façade secondaire avec un parement en brique et en grès.

4 valeurs patrimoniales de l'édifice et son état juridique :

- **Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, en vigueur depuis le 19 octobre 2012, par le statut suivant :**
- **Situé dans le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) (déclaré). Anciennement un arrondissement historique (1964-01-08) (juridiction provinciale)**
- **Le bâtiment est identifié aux documents d'évaluation du patrimoine urbain dans la catégorie suivante :**
- **Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Vieux-Montréal (juridiction municipale)**

.9.2 ¹⁹Hôtel des Postes de Chartres Aujourd'hui médiathèque À Eure-et-Loir Chartres France



Fig 02.11 Façade coté boulevard après la réhabilitation de l'Hôtel des Postes en médiathèque

Source : www. Historique de France.fr



Fig. 02.12: L'Hôtel des Postes vu de la place des Épars

¹⁹ Le patrimoine classé /historique de France « relais Hôtel, château et Héberge »

1- présentation de l'édifice

➤ **Situation : Département :** Eure-et-Loir Chartres /ville : la France

L'Hôtel des Postes qui participe de la politique d'embellissement de la ville est inscrit dans une parcelle de forme triangulaire et situé entre deux hauts lieux de la ville, la place Châtelet (monuments aux morts de 1918) et la place des Épars (statue du général Marceau par Auguste Préault). Il marque fortement le paysage urbain avec sa haute silhouette et sa masse importante (33 m au sommet de la rotonde et près de 55 m de façade du côté boulevard Maurice Violette).

Type d'édifice : Édifice public Hôtel des Postes

➤ **Dates de construction :** 1923-1928

L'architecte : Raoul Brandon (1878-1941)

Décorateur : Pierre Vaillant (peintre)

- **Date de la construction Dates :** 1923-1928.
- **Son état :** très bon état.
- **Appellation actuel :** la médiathèque.
- **Appellation ancienne :** Hôtel des Postes de Chartres.
- **Adresse :**

Fonction actuel et ancienne : un hôtel destiné à l'installation des services de la Poste, du télégraphe, du téléphone et des services annexes ».

Modification (des opérations) : le bâtiment a connu plusieurs réhabilitations mais en 2005, le bâtiment est racheté par la ville de Chartres pour devenir une médiathèque qui a ouvert ses portes en mai 2007. C'est l'architecte Paul Chemetov, choisi dans le cadre d'un concours d'architecture qui est chargé de la réhabilitation et de la modernisation du bâtiment (3 500 m² d'espaces publics sur 7 étages) : « J'ai essayé de respecter le travail de Brandon et j'ai ajouté une couche du XXI^e siècle identifiable. Pourtant le bâtiment reste le même. Il pourra même être éventuellement modifié demain. Rien n'est plus intéressant que la transformation... le monument historique est devenu un bâtiment utile ».

2- la valeur architecturale de l'édifice

le style : il adopte le point de vue de la modernité en utilisant le béton armé et en réalisant une charpente entièrement métallique, mais il demeure attaché aux motifs décoratifs en particulier sur la façade qui est le lieu de toutes les attentions et frappe par son éclectisme. Le projet s'inspire visiblement d'édifices médiévaux remis à l'honneur par Viollet-le-Duc et un mélange inspiré de l'art gothique au niveau des façades.

le point de vue de la modernité s'inspire visiblement d'édifices médiévaux des éléments d'inspiration /néogothique : le courant Art Nouveau

D. La qualité d'interprétation d'un style

E. La chronologie des styles modernité / néogothique/ le courant Art Nouveau

F. L'originalité d'un architecte ou d'un immeuble.

- **Le traitement des façades et ces composantes :**
- **Les éléments décoratifs (les éléments architectoniques)**

On peut y voir des éléments d'inspiration néogothique : encorbellements, loggias, arcades, balcons, repris par ailleurs par le courant Art Nouveau ; mais le vocabulaire décoratif est nettement inspiré de l'art gothique flamboyant, un art dont le clocher réalisé à la cathédrale de Chartres par Jehan de Beauce offre un exemple remarquable. La rotonde qui abrite l'escalier de la direction a l'aspect d'un beffroi ; les gables et les lucarnes qui couronnent l'hôtel donnent un air déchiqueté et pittoresque à l'ensemble. Quant aux balcons-loggia, ils ne sont pas sans rappeler, là encore, le triforium de la cathédrale. Un décor de mosaïque confirme la vocation de l'édifice: il évoque « l'histoire d'une lettre acheminée par voies de terre, de fer, de mer et d'air, (...) et remise à une paysanne de Beauce ». Ce décor, marqué par l'esthétique moderne de l'Art Déco, apporte de la couleur au bâtiment. Au dessus de la porte d'entrée un panneau symbolise la communication et la paix : la paysanne de Beauce portant un rameau d'olivier tient dans son autre main un document sur lequel se trouve écrit le mot Pax.

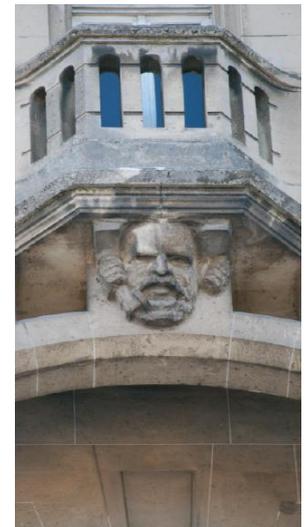


Fig. 02.13: Mosaïque de la façade (le transport du courrier par avion)

Source : www.Historique.de.France.fr

La toiture (élévation) : La verticalité des toitures de chacun des volumes constituant, le décor plus richement marqué de la façade sur le boulevard, la modénature des formes, les panneaux de polychromie sont parmi les points forts du parti architectural réalisé.

Matériaux. : le béton armé et la réalisation d'une charpente entièrement métallique.



Fig. 02.14 : la réalisation d'une charpente entièrement métallique.

Source : [www. Historique de France.fr](http://www.Historique de France.fr)

3-Intégration urbaine, implantation, et gabarit dans son environnement immédiat:

Son rapport à la ville est sans contredit le joyau du centre-ville de Eure-et-Loir Chartres par son emplacement très stratégique et son l'intégration ; le bâtiment est majestueux. Il impose par sa taille mais aussi par son style. Sobre et pur mais majestueux. Vous ne pouvez pas le manquer.



Fig. 02.15: l'intégration urbaine.

Source: www. Historique de France.fr

4- valeurs patrimoniales de l'édifice et son état juridique :

L'Hôtel des Postes de Chartres est un édifice caractéristique de son temps, marqué par l'Éclectisme, qui constitue un maillon dans l'histoire de l'architecture. À ce titre les façades et toitures ont été inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 19 août 1994.

2.9.3 La fiche d'édifice et les critères :

L'objectif principal de la fiche d'édifice est de permettre de classifier les édifices par nom, localisation, genre de fonction, date, architecte ou client, matériaux de construction et techniques, état de conservation et statut juridique de protection. Ce n'est pas une fin en soi, mais bien un point de départ — une clé permettant d'accéder à des informations supplémentaires détenues dans des bases de données, des centres de documentation ou ailleurs, nécessaires à la bonne compréhension et à la protection de chaque monument.

²⁰La fiche est conçue de manière à permettre au compilateur de renvoyer à une information plus détaillée au sujet d'un édifice, comme: des descriptions par écrit ou des photographies; des informations associées d'ordre archéologique ou environnemental; des détails sur les installations, les éléments décoratifs et l'équipement de chaque édifice; et l'information sur les personnes et organisations associées à son histoire. C'est à chaque pays et à chaque organisation qu'il appartiendra de définir, en fonction de ses besoins spécifiques, ses propres exigences quant aux niveaux plus fins d'information sur l'architecture, l'archéologie, l'environnement, l'histoire et l'aménagement. **La figure 02.16** est un schéma des liens entre les parties de la fiche concernant chaque édifice historique et monument; **la figure 02.17** montre de quelle façon la fiche édifice ou monument peut être reliée à des niveaux d'information plus détaillés.



Fig. 02.16 : Liens possibles entre le fichier des monuments.

Source : d'Object ID, Conseil de l'Européens et édifices et d'autres fichiers

Fig. 02.17: de la structure de la fiche Edifice

Source : d'Object ID, Conseil de l'Europe



²⁰La documentation du patrimoine culturel : d'Object ID, Conseil de l'Europe.

- L'analyse de ces différents édifices remarquable dans le monde nous aide à déterminer les différents critères de notre fiche d'édifice inventorié dite remarquable qui sont évolués dans le recensement architectural à travers aussi la définition très précise de notre encadreur. La sélection des objets est effectuée sur la base des critères suivants :

Critères artistiques :

Qualité architecturale, expression et décoration, maintien de la structure initiale.

Critères artistico-scientifiques

Valeur historico-architecturale et stylistique, classement du type d'édifice.

Critères techniques

Valeur sur le plan de l'évolution des techniques de construction, qualité de la construction, qualité artisanale et/ou technique de l'exécution.

Critères historiques

Valeur du point de vue de l'histoire culturelle, économique, sociale, factuelle ou individuelle.

Critères d'ordre général

Qualité et état des abords (environnement, jardin, enclos, etc.).

Situation

Situation et importance dans l'espace urbain ou villageois et dans le site. Situation dans un ensemble bâti dont les différents éléments entretiennent entre eux des liens historiques ou spatiaux.

Appréciation des différents édifices remarquable

Lors de l'appréciation des différents édifices remarquable, on fait une distinction entre les objets « qui méritent la protection » et ceux « méritent la conservation ». ces derniers sont dignes de protection et doivent être conservés dans leur intégrité lorsqu'ils présentent des qualités architectoniques importantes ou des caractéristiques remarquables. Les édifices remarquable sont dignes de conservation et doivent être préservés lorsqu'ils présentent un intérêt architectonique ou des particularités.

Une « valeur de situation » est parfois attribuée, dans le recensement architectural, aux bâtiments ayant une valeur particulière en raison de leur situation et de leur importance sur le site.

L'œuvre peut être implantée ou située dans un lieu isolé ou dans une agglomération, une ville ou un village. On indique les remplois et les déplacements dont elle a éventuellement fait l'objet. Sur les bordereaux collectifs remplis pour les notices collectives, on donne des détails sur chaque œuvre traitée.

On ne donne que les dimensions des édicules (pas celles des édifices). Pour les édifices, on peut donner des détails sur l'élévation extérieure, sur le nombre d'étages et sur le type de plan. On décrit le type de couverture, de couvrement et d'escalier. On indique les techniques de

décoration ainsi que le matériau de couverture et de gros oeuvre. Certaines œuvres contenues ou portées par un édifice ou un ensemble ne méritent pas d'être traitées séparément sur un bordereau peinture ou sculpture. On indique donc le type de représentation en donnant toutes les précisions en texte libre.

2.9.4 Les éléments de la grille d'analyse d'un édifice remarquable

1- présentation de l'édifice

- **Situation**
- **Type d'édifice**
- **L'architecte**
- **Date de la construction**
- **Son état**
- **Appellation actuel**
- **Appellation ancienne**
- **Adresse**
- **Fonction actuel et ancienne**
- **Modification (des opérations)**

2- la valeur architecturale de l'édifice

➤ **le style :**

G. La qualité d'interprétation d'un style

H. La chronologie des styles

I. L'originalité d'un architecte ou d'un immeuble

➤ **Le traitement des façades et ces composantes :**

C. Les éléments décoratifs (les éléments architectoniques)

D. La structure (gros œuvre)

E. La toiture (élévation)

F. Matériaux.

3Intégration urbaine, implantation, et gabarit dans son environnement immédiat:

4 valeurs patrimoniales de l'édifice et son état juridique :

2.10 Conclusion :

L'inventaire général est un outil nécessairement interdisciplinaire et intersectoriel qui doit offrir une interface grand public (prévoyant un produit diffusé sur internet) et dont les critères offerts au public peuvent être déjà établis au plus haut niveau. Il relève du Ministère de la Culture de s'assurer d'une part, d'établir les critères qui sont déjà susceptibles d'être retenus pour l'application informatique et d'autre part, de la participation des responsables des organismes sous tutelle pour l'accompagnement du travail mis en place par le Programme sur les thésaurus et le manuel d'utilisation.

L'inventaire consiste à identifier et à décrire de façon sommaire ou plus approfondie les différentes composantes du patrimoine culturel.

Il peut porter, entre autres, sur :

- certains éléments du patrimoine culturel en particulier, comme le patrimoine bâti ou le patrimoine immatériel
- une thématique spécifique, comme le patrimoine religieux, agricole ou industriel
- une zone géographique, comme le territoire d'une région ou d'une municipalité
- une période historique, comme le régime français, le XIXe siècle ou la période de 1945 à 1975
- Les inventaires permettent notamment :
 - d'avoir une vue d'ensemble qui facilite les comparaisons
 - d'évaluer l'intérêt des divers éléments du patrimoine culturel.
- Ils peuvent servir, entre autres, à :
 - enrichir la connaissance du patrimoine culturel
 - choisir les éléments les plus significatifs avant les attributions de statuts légaux
 - gérer les biens patrimoniaux
 - encadrer l'attribution de l'aide financière à la restauration ou à la mise en valeur

En effet, les fiches d'inventaire représentent une étape fondamentale qui doit être suivie d'un travail complémentaire rigoureux pour la conservation /restauration/préservation des différents édifices inventoriés.

1. INTRODUCTION

Le **patrimoine**¹ ce beau et très ancien mot possède plusieurs significations qu'il faut démêler. Ce dernier est l'héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain. Chaque génération n'existe que grâce au patrimoine reçu de celles qui l'ont précédée et elle doit transmettre aux générations futures un patrimoine, si possible valorisé et actualisé.

Il est défini² étymologiquement comme l'ensemble des biens hérités du père de la famille, dans la tradition romaine il désigne le lien existant entre des structures familiales et économiques et juridique d'une société stable, enracinée dans l'espace et le temps plus précisément, il renvoie à un bien collectif fixe (terre, maison) dont le possesseur transitoire assume des devoirs de maintenance et d'indivisibilité à l'égard de sa descendance l'époque moderne (post-révolutionnaire), il s'individualise et désigne l'ensemble des droits et charges d'une personne appréciable en argent, il ne reviendra un patrimoine public et collectif qu'au moment de l'invention du monument historique,

La seconde signification de ce terme renvoie à la transmission :³ le patrimoine établit réellement, symboliquement ou fictivement, un lien entre les générations passées et les générations présentes par la médiation des biens transmis il ne s'agit pas cependant de n'importe quelle transmission c'est une transmission avant tout rattachée à l'histoire, à la mémoire et à la temporalité.

Face au danger de perdre la continuité historique les êtres humains ont toujours constitué une mémoire collective qui symbolisait l'appartenance d'une collectivité à son passé capable de maîtriser le temps vécu par l'acte de transmettre

Nos préoccupations ne concernent qu'une partie du patrimoine culturel : le patrimoine bâti. Des lois sont censées assurer sa protection, il y a une sensibilité à ce sujet. Malgré tout cela, le constat est celui de la dégradation de la situation.

Notre objectif est d'éclairer le processus de dévalorisation du patrimoine bâti en Algérie.

En Algérie, la notion de patrimoine bâti est à l'ordre du jour pour ne pas dire à la mode, notamment dans un de ses aspects les plus expressifs, l'architecture et l'urbanisme, des opérations tels les ravalements et embellissements de façades, des études telles que le PPS (Plan Permanent de Sauvegarde) sont entreprises, elles butent contre l'inexpérience voire le manque de savoir et de savoir-faire des architectes, ce qui renvoie à une formation sans doute incomplète dans son contenu et surtout dans la méthode ; l'architecture est le résultat d'une interrelation entre le créateur et des phénomènes sociologiques, économiques politiques et

1 - P. Merlin - F. Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed. Publication Universitaires Françaises, Paris - France, 1988

2 - Petit Larousse illustré, Dictionnaire encyclopédique pour tous, Librairie Larousse, Paris.

3 - Patrique Le LOUARN, livre le patrimoine culturel et la décentralisation (chapitre 01) Stéphanie Couderc-Maurandeaupage 17.18

culturels, mais aussi historiques. C'est ce qui fait que l'architecture est une discipline de synthèse, l'urbanisme encore plus.

La notion du patrimoine bâti en Algérie elle s'est donnée comme objectif d'explorer l'évolution historique de la pratique de sauvegarde de ce derniers les instruments juridiques dont s'est doté le pays, le rôle des différents acteurs dans la pratique de gestion et de protection du patrimoine et la place consacrée à la différente période. Représentation par excellence d'une altérité, cet héritage est aussi le vestige des différentes périodes de l'histoire du pays. En effet, même si la valeur d'usage qui lui est associée est largement admise, la question de la reconnaissance patrimoniale reste toujours posée. Au cours des dernières années, la négligence, la surexploitation, les transformations anarchiques et une succession malheureuse de catastrophes naturelles ont gravement altéré ou partiellement détruit ce patrimoine. Même si des tentatives de réhabilitation sont entreprises çà et là, l'absence de méthodologie et de savoir-faire font parfois peser sur son devenir, de sérieuses menaces. Il serait toutefois injuste d'affirmer que s'agissant du patrimoine traditionnel il en est autrement. Même si dans ce cas, des statuts de « patrimoine national » ou même « universel » sont accordés ; dans la pratique, loin d'être suffisantes, ces mesures restent encore sans effets ; le cas de la Casbah d'Alger est probablement l'exemple le plus révélateur.

L'Algérie compte sur son territoire un nombre considérable de sites et monuments historiques témoins indéniables de sa diversité et de son épaisseur culturelle. Les 43138 monuments et sites historiques inscrits sur la liste du patrimoine culturel national en 2000, sont loin de couvrir l'ensemble des édifices, des sites et des ensembles urbains, villageois, etc. de valeur architecturale, artistique, historique méritants d'être classés. D'ailleurs, une partie de ce legs a fait l'objet d'un classement : environ cinq cent cinquante sites et monuments nationaux⁴

C'est pour cela que beaucoup différentes organisations mondiales tels que l'UNESCO parlent de la sauvegarde du patrimoine, elles font référence au patrimoine mondial de l'humanité, on comprend que le patrimoine culturel est devenu un enjeu pour les états du monde entier et considèrent qu'une ville qui valorise ses héritages architecturaux et urbanistiques se donne les moyens de mieux préparer son avenir⁵ (Gravari-Barbas, 2004). A ce propos, Wendell Berry souligne que **« ce n'est pas un nouveau départ que nous devons à l'avenir, car nous ne pouvons commencer qu'avec ce qui s'est passé. L'accumulation du savoir qui est la force du temps futur »** (Wendell Berry).

⁴ Liste établie par la sous-direction des sites et monuments historiques, direction du patrimoine culturel, ministère Algérien de la communication et de la culture, 2000.

⁵ Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre

2. La problématique :

⁶ « *En choisissant de conserver certains éléments de leurs passés, les sociétés attestent de leurs valeurs symboliques* ». Or pour les sociétés qui ont fait l'objet d'une colonisation, la mémoire collective a du mal à reconnaître le legs du colonisateur. Ce dernier représente un épisode douloureux de son existence, rappelant généralement l'hostilité et le bras de fer politico-économico-socio-culturel. Ayant vécu avec le colonialisme français un affrontement entre sa propre civilisation et celle de l'occident, l'Algérie rapproche la notion de patrimoine à celle de l'authenticité et va même à la considérer comme un système de protection à l'égard de l'autre (Mechta, 1991, p. 43 ; Gharbi, 2001) et de ce fait, l'ex-ville coloniale trouve du mal à se placer parmi les objets reconnus comme patrimoine culturel de la ville actuelle. ⁷ À l'instar des villes des pays émergents, et sous l'effet d'une urbanisation accélérée et incontrôlée, les anciennes villes coloniales ou les centres historiques des villes moyennes algériennes actuelles offrent des images urbaines hétérogènes, difficiles à lire et à maîtriser dans lesquelles s'oppose au style architectural colonial, un renouvellement tendanciel qui s'est opéré par substitution sans renvoi aux spécificités de cette architecture et de cet urbanisme colonial.

L'Algérie au cours de l'histoire, a été à la fois l'horizon commun d'innombrables cultures, le lieu de rencontre entre les civilisations, celle-ci en effet, recèle un patrimoine colonial très important qui témoigne d'un échange d'influences pendant une période donnée et qui représente un type de construction illustrant une période significative de l'histoire. Ce patrimoine colonial français, représentatif d'une valeur culturelle, est devenu au fil du temps vulnérable face à des mutations irréversibles. En effet, les héritages coloniaux en Algérie se trouvent de plus en plus menacés par des problèmes d'ordre politique, économique et social, par des étalements urbains et d'immenses opérations de destruction, des séismes ou encore de menaces par des modes d'exploitation irrationnels⁸. Les politiques adoptées par notre pays ont rarement pris en considération le facteur patrimoine, bien au contraire, les changements de stratégies et de plans de développement ont été souvent nuisibles à des biens et des richesses légués par la colonisation. Et actuellement après plus de 50ans de l'indépendance de l'Algérie, le rapport de la société algérienne au patrimoine « colonial » reste problématique. Ce patrimoine est abordé essentiellement sur son angle politique et pour sa valeur architecturale, et le volet historique du patrimoine de cette période reste dans la posture du déni.

Le présent papier se basera sur l'étude de la ville coloniale de maison carrée. Il présentera ses spécificités urbaines et architecturales, et mettre en lumière les enjeux se

⁶ Dominique POULOT « une historique du patrimoine en occident .du XXIe siècle du monument à la valeur Ed .Presses universitaire France, collection le Nœud Gordien ; 2006, page 15.

⁷ Julien (Charles-André) : *Une pensée anti-*: positions 1914-1979 / édition : paris, SINDBAD, page 63.

⁸ A.HADJIEDJ « le grand Alger, Activités économique, problèmes socio-urbains et aménagement du territoire », édition OPU, Alger 1994.

rapportant autant à l'héritage colonial qu'aux pratiques de prise en charge, en prenant appui sur le cas de répertorier les différents édifices remarquables de cette période

Le vide en matière de recherche historique concernant la période de colonisation Française en Algérie empêche toute appropriation complète du patrimoine de cette période, Ainsi, on a opté pour une politique de « purification de l'espace urbain des signes d'une histoire abolie », qualifiant l'architecture de cette époque péjorativement d'« architecture coloniale »⁹. La volonté de construire une histoire scientifique et surtout architecturale, dépassant les séquelles du colonialisme, s'est affirmée en Algérie à partir des années 80. En effet la nécessité de protéger et transmettre le patrimoine, héritage culturel défini comme « bien commun » est aujourd'hui une idée largement répandue. Tout responsable urbain, élu ou technicien, semble désormais persuadé qu'une ville qui valorise ses héritages coloniaux architecturaux et urbanistiques, quel que soit le passé qu'ils recèlent, se donne les moyens de mieux préparer son avenir. Nous espérons à travers cette communication mettre en lumière les enjeux se rapportant autant à l'héritage colonial qu'aux pratiques de sa prise en charge en Algérie, en prenant appui sur le cas des différents édifices remarquable de cette époque dégradés et menacés légués par les Français.

Par conséquent, S'il est vrai que le patrimoine est toujours l'objet de controverses, en Algérie il devient un terrain favorable aux querelles idéologiques. La question de la conservation (quel édifice conserver et pourquoi) n'est alors plus appréhendée de manière objective. A ce titre, le patrimoine colonial français est longtemps injustement marginalisée est loin de susciter l'intérêt qu'elle mérite. Cela rend certaines démarches de classement d'édifices de la période française d'autant plus intéressantes ; et cela en commençant par l'identifier, recensé , inventorier et le répertorier ; et cela ne peut être fait qu'à travers connaître les différents édifices et les grands ensembles important dans un champ de recherches bien définis a ce titre nous optons pour l'identification des différentes édifices de cette époque dans la ville d'El Harrach plus précisément le noyau colonial de maison carrée

Convient dès lors de formuler un certain nombre de questionnements qui aideront à cadrer notre recherche et à atteindre notre objectif,

- « *Quelle sont les différents principes et règles méthodologique qui nous guide et conduire à l'identification des différents édifices remarquables durant la période coloniale française dans la ville de maison carrée d'El Harrach ?* »

- « *Quels sont les freins à la mise en place d'un processus de prise en charge du patrimoine colonial en Algérie ainsi leur différent édifice ?* ».

**Autrement dite : existe-t-il une volonté politique d'intervention sur le plan de recherche de l'inventaire des édifices remarquables durant la période française ?*

⁹ Inspiré de l'ouvrage de N.OULEBSIR. Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), préface de Daniel Nordman, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, X- 418 p., 129 ill. 2004.

3. Hypothèses

Hypothèses 1 :

Le processus de recensement et d'identifications des différents édifices mené par l'état algérien comporte des insuffisances. En fait, il connaît des limites qui ne lui permettent pas d'atteindre les résultats escomptés. D'ailleurs, la stratégie adoptée dénote d'un déséquilibre entre les décisions prises au niveau national décrétées loin de la réalité du terrain et leur exécution au niveau local.

- L'arsenal juridique, mis en place pour assurer la protection et la mise en valeur de cet héritage historique demeure toujours très pauvre, vu l'absence d'une production suffisante de textes législatifs permettant une application effective en adéquation avec la réalité du terrain.
- L'organisation de la tutelle s'occupant de la gestion, la prise en charge et la protection du patrimoine. En effet, il n'existe pas de structure ou d'organisme appartenant à la tutelle au niveau local habilitée à suivre, à veiller et contrôler toute transgression de la loi relative au patrimoine.
- La procédure d'inventaire et de recensement ainsi que le classement tel qu'elle est décrétée par la loi comprend des lacunes quant à l'indemnisation et la souplesse concernant l'usage des monuments classés par leurs propriétaires.

Hypothèses 2 :

L'édifice remarquable, en raison de son contexte de construction, présente des caractéristiques particulières d'authenticité et d'originalité. Dans une Algérie et une ville tels que maison carrée considérée comme un laboratoire de recherche, les édifices remarquables n'ont cessé de s'adapter au renouvellement urbain, l'appréhender ne peut se faire sans comprendre les interférences des changements à travers le temps « Réfléchi dans une conjoncture de colonisation, présente des caractéristiques d'authenticité et d'originalité. L'appréhension du patrimoine colonial français en Algérie est d'ordre idéologique lié à l'interférence du legs colonial ». Comme on remarque, nous ne pouvons pas appréhender l'identification des édifices remarquables à la ville de maison carrée sans étudier au préalable l'histoire de ce dernier, ces caractéristiques à l'aide de plusieurs outils d'inventaire de classement et le répertoire.

4. Objectif de la recherche :

La production architecturale, marquée par l’empreinte française, constitue aujourd’hui une composante fondamentale de nombreuses villes algériennes. Ce patrimoine varié, à l’image de la diversité des tendances architecturales a fortement imprégné le paysage urbain et architectural des villes et villages d’Algérie.

Ce travail consiste en une étude historique, urbanistique et architecturale et méthodologique durant l’époque coloniale dans la ville d’El Harrach (maison carrée) et à l’identification des différents édifices remarquable dans un champ bien précis, de leurs impacts sur la ville, leurs caractéristiques et particularités.

Note recherche est basé essentiellement à la contribution à l’identification et à la connaissance de l’héritage architectural français en Algérie et à El Harrach bien précisément et elle définie comme objectifs :

- Reconnaître et identifier les éléments permanent et signifiant des différents édifices existant à travers des outils de recherche c’est notamment l’inventaire des édifices qui jouent un rôle prépondérant pour l’identité collective de la commune.
- Fournir une base de données une classification de différentes typologies d’édifices
- Examiner la législation algérienne qui gère d’une façon indirecte l’application de la procédure de classement.
- recensées et inventorie, déceler les caractéristiques formelles pour chaque édifice à travers la lecture.
- Arriver enfin à établir un répertoire une méthode de recensement, un catalogue des différents édifices remarquable de la période française à maison carrée, et parvenir à fixer des recommandations pour la valorisation et la conservation des ces derniers vers leur classement à travers des mesures pratiques et efficaces, constitue le point de convergence des préoccupations de ce mémoire.

5. terrain de la recherche :

Pour le cas d’étude, notre choix s’est effectué sur ville d’El-Harrach plus précisément son noyau colonial « maison carrée », le choix de cette ville est motivé par sa situation stratégique (charnière entre l’est et l’ouest et le sud de la capitale) sa richesse en matière de patrimoine bâti colonial remarquable d’une part et sa dégradation progressive d’autre part.

A notre sens ces éléments font de cette portion du territoire urbain le meilleur cas d’étude pour traiter notre problématique, vérifier nos hypothèses et proposer des solutions en menant

par la suite à un répertoire bien défini des différents édifices remarquable de la période colonial dans cette ville.

Notre intervention se basera sur une étude de cas : le patrimoine bâti colonial de maison carrée. Cet intérêt pour le centre colonial répond aux objectifs d'un projet de recherche en cours qui tente de définir les outils permettant de sauver ce qui reste de cette ville coloniale en la considérant comme patrimoine locale. la situation de ce centre historique est, en effet, assez problématique: territoire exclu des circuits principaux des échanges et des activités, soumis parfois à la destruction de son patrimoine, défigurés et bazarisés, souffrant cruellement d'un manque d'animation, subissant un dépeuplement massif. Ce sont là des constatations générales, mais néanmoins réelles qui attestent d'une marginalisation assez avancée de cette entité urbaine et que l'on se propose de présenter et d'analyser dans le cadre de ce travail.

6. Méthodologie de mémoire :

La thématique du patrimoine colonial en Algérie sera abordé en deux étapes ,théorique et pratique .la partie théorique consiste en l'acquisition des connaissances intéressant les concernant l'architecture à cette époque ,corpus nous permettant d'entreprendre l'analyse de notre cas d'étude c'est l'état de art ,la partie pratique concerne l'analyse de cas d'étude de la ville de maison carrée ainsi mètre l'accent sur la valorisation de ce patrimoine et l'application de l'inventaire en Algérie par la suite, ma méthodologie adoptée pour notre recherche repose sur les approches :historique ,technique ,architectural ,réglementaire et patrimoniale .

Pour notre cas d'étude, qui s'inscrit dans une perspective de reconnaissance à titre de patrimoine colonial français, nous avons adoptés une démarche, emprunté à ¹⁰*Bernard Toullier* qui consiste en un processus de patrimonialisation comprend : identification, la définition d'un corpus représentatif, l'évaluation et la valorisation .en considération de l'objectif fixé pour ce travail qui est la l'identification des différents édifices remarquables pour l'élaboration du répertoire (le catalogue).

Face à l'originalité et l'importance de la thématique d'établissement du répertoire à travers le système d'inventaire qui vas traiter l'aspect architectural colonial qui est peu explorée, et dans le but d'appréhender ce système et son application. Nous avons sciemment privilégie dans notre recherche l'historiographie à travers une bibliographie historique notamment du XIX^e siècle et l'exploration des documents d'archives qui sont souvent inédit. Comme nous nous referons à l'exemple français colonisation oblige, dans une optique de comparaison ,par ailleurs ,nous soulignons que notre recherche de certaines documents clefs, notamment ce de notre cas d'étude et relevés de plusieurs organismes ce qui nous a contraintes de recouvrir à l'étude et relevés in situ des différents édifices remarquable

7. Structure du mémoire

Afin de pouvoir présenter tous les arguments qui constitueront des éléments de réponse à nos questionnements, ce travail se divisera en deux parties :

¹⁰Bernard -Toullier, architecture du XX^e siècle en France, ed ,du patrimoine, paris , 1999.P.9.

Ce travail a nécessité le passage par deux parties classiques que sont :

1ère Partie : l'état de l'art ou bien une approche conceptuel

Elle portera sur le cadre conceptuel de la réflexion concernant la valorisation du patrimoine et plus particulièrement celle associée aux monuments historiques. Elle est constituée d'un apport théorique présentant des définitions, des concepts et des notions nécessaires pour mener le travail de ce mémoire, Cette partie a été, en effet, construite autour de deux (02) chapitre :

Chapitre 01 :

S'intitule « **le patrimoine et ses composantes : notions et mots clés** ». Ce chapitre est un préalable nécessaire constituant une assise fondamentale pour l'ensemble du travail. A travers ce chapitre, il est question de définir la notion du patrimoine tout en mettant l'accent sur l'existence d'une panoplie de définitions la concernant. En fait, il est important de dissiper l'ambiguïté enveloppant les significations données à cette notion qui est au centre des débats intellectuels, politiques, sociaux, économiques.... D'un autre côté, l'évolution de cette notion sera examinée suivant les différentes doctrines et par rapport aux chartes internationales. Aujourd'hui, recouvrant un éventail de plus en plus large de composantes, il a été utile, aussi, de déterminer les composantes du patrimoine d'une manière générale puis une attention particulière est attribuée aux édifices remarquable ainsi c'est quoi l'inventaire et le recensement puis l'identification, conservation et les concepts qui lui sont liés notamment la sauvegarde et la préservation.

Chapitre02 : dans ce chapitre on mit l'accent sur l'inventaire général, sa définition, sa méthodologie et son application dans le monde et en Algérie par l'identification des édifices remarquable (la sélection des exemples et méthodes) et l'établissement d'une fiche d'édifice et ressortir les caractéristiques fondamentales pour qu'un édifice soit remarquable et pris en charge par les autorités spécialisé.

2ème partie : approche analytique ou bien le cas d'étude :

Cette partie s'articule autour de trois (03) chapitres.

Chapitre 03 :

Cette partie de la recherche consiste d'abord à présenter un aperçu descriptif sur l'architecture de la période française en Algérie en général et dans notre champ d'étude d'une manière spécifique. L'objectif principal est de connaître la notion de ce patrimoine et les caractéristiques pour mieux comprendre son existence ; sa situation, son historique et le

patrimoine colonial existant son le développement du noyau colonial. son histoire, ses composants aussi.

Ensuite, la présentation du cas d'étude, notre choix s'est effectué sur ville d'El-Harrach plus précisément son noyau colonial « maison carrée », le choix de cette ville est motivé par sa situation stratégique (charnière entre l'est et l'ouest et le sud de la capital) sa richesse en matière de patrimoine bâti colonial remarquable d'une part et sa dégradation progressive d'autre part.

A notre sens ces éléments font de cette portion du territoire urbain le meilleurs cas d'étude pour traiter notre problématique, vérifier nos hypothèses et proposer des solutions en menait par la suite à un répertoire bien défini des différents édifices remarquable de la période colonial dans cette ville.

Notre intervention se basera sur une étude de cas : le patrimoine bâti colonial de maison carrée Cet intérêt pour le centre colonial répond aux objectifs d'un projet de recherche en cours qui tente de définir les outils permettant de sauver ce qui reste de cette ville coloniale en la considérant comme patrimoine locale. la situation de ce centre historique est, en effet, assez problématique: territoire exclu des circuits principaux des échanges et des activités, soumis parfois à la destruction de son patrimoine, défiguré et bazarisé, souffrant cruellement d'un manque d'animation, subissant un dépeuplement massif. Ce sont là des constatations

Chapitre 04 :

Ce chapitre est intitulé « **L'état d'inventaire du patrimoine bâti de la période française en Algérie** » est une sorte de base de donner qui vas argumenter et renforcer notre problématique posée pour bien accentuer notre recherche par l'aide de l'entretiens au niveau des différents établissements de l'état concernée. Sachant que la protection juridique du patrimoine est réalisée par différentes règles

contenues dans un nombre assez réduit de texte juridiques. Nous avons jugé nécessaire d'explorer les différents textes de la législation algérienne Ces textes constituent le droit positif

en matière de protection du patrimoine.

Chapitre 05 :

Ce dernier sera consacré au cas d'étude autrement dite c'est la phase finale de la recherche le résultat c'est l'établissement du répertoire le catalogue pour les différents édifices remarquable recensés et inventories

On analyse le cas d'étude de la ville de maison carrée une présentation de la ville , sa situation, son historique et le patrimoine colonial existant son le développement du noyau colonial. son histoire, ses composants aussi.

Cette analyse s'est faite par le biais de : Sorties sur terrain

Vu l'importance du site, Le nombre de sorties effectuées sur terrain était importantes, ces sorties étaient faites à travers

Elaboration de relevés des différents monuments, les plus importants et les plus perceptibles et ce pour une meilleure connaissance du site et de ses ressource archéologiques, relevés qui pourront servir de banque de données.

Prise de photos des différents facteurs concrets causant la dégradation de l'édifice, les mettant ainsi en évidence, de manière flagrante pour argumenter tout en présentant la réalité du terrain.

-Après la détermination de la fiche d'édifice a utilisé.

Pour conclure ce travail, une conclusion générale sera présentée. Elle permettra de dégager les principaux apports qui ont été soulevés dans les différents chapitres. Elle relèvera aussi, les incertitudes, les insuffisances et les principales questions à poser afin de mettre des jalons pour des éventuelles pistes de recherche.

Synthèse de la recherche :

Le long de cette recherche, la notion du patrimoine bâti avec ses composantes, notamment l'édifice remarquable, ont été définies à travers les différentes doctrines et les chartes internationales. Une attention particulière a été accordée à la prise en charge nationale du patrimoine bâti colonial. A travers les investigations menées et les outils notamment l'inventaire général qui garantie a travers la transversalité et l'échange de compétences entre les divers acteurs : professionnels de l'espace, acteurs publics, acteurs économiques et population locale mais aussi la mise en place d'une stratégie de recherche suivi par méthodologie qui nous mène vers l'application de l'inventaire général du patrimoine qui assure et jeu un rôle très importante dans la sauvegarde des différents édifices remarquables inventorier et permis d'obtenir un répertoire d'édifices remarquable qui sert comme une base vers leurs classement par conséquent l'inventaire s'étale en deux cadre bien définie dans un cadre urbain : L'inventaire nécessite des travaux de d'analyse et de recensement d'une part et d'autre part au terme de loi et coté juridique l'opération de l'inventaire doit être réalisée au mon une fois par exercice à l'effet de vérifier l'existence des éléments d'actifs et de passifs et s'assurer de leur valeur ;

A la lumière de ce qui a été présenté, on appliquant à sur notre champ de recherche il apparaît que l'ancien centre ville colonial d'el Harrach « maison carrée » souffre d'une dévalorisation urbaine se manifestant à plusieurs niveaux: activités, habitat, pratiques sociales et spatiales, formes d'appropriation et d'identification. Le centre a perdu sa raison d'être première en tant que lieu de citoyenneté et de convivialité. Il n'est plus, aujourd'hui, qu'une zone banalisée de la ville, dépouillé de symbolique sociale, culturelle et politique et subit une politique de renouvellement du bâti, l'inadaptation et la vétusté des bâtiments de ce quartier ainsi que la sous-utilisation du sol par des constructions de petites tailles jugées anti-économiques, ce qui leur donne le droit, de plaider en faveur des démolitions et de récupérations de terrains, afin de rentabiliser et de valoriser l'immeuble neuf par rapport au bâtiment colonial édifié de longue date.

Les Résultats :

Long de cette intervention, plusieurs questions ont été posées dans une tentative d'expliquer les manifestations de cette thématique et répondre a notre problématique ou en mit l'accent sur la démarche juridique et la volonté politique qui vont intervenir sur ce bâti, avec ces outils (inventaire) qui peut être décomposée en deux étapes. Dans un premier temps il est nécessaire de s'assurer de la disponibilité juridique des données afin d'inventorier les données diffusables parmi les données détenues. Dans un second temps, il convient d'élaborer le cadre juridique de leur protection. La disponibilité juridique des données collectées La réalisation de l'inventaire conduit tout d'abord à un travail de collecte et de traitement de nombreuses données de nature et de sources diversifiées. Certaines de ces données ne sont pas librement diffusables soit parce qu'elles font l'objet d'une protection juridique, qui conditionne leur diffusion au respect de certaines conditions, soit parce que la loi limite ou interdit leur communication pour arriverai en fin a établir un répertoire de la période des différents édifices remarquable.

D'autre part il ressort que l'Algérie a longtemps négligé le patrimoine à cause des problèmes urgents tels que : la pauvreté, le développement économique, industriel...auxquels elle a fait face après l'indépendance. Ce n'est que récemment qu'elle s'est intéressé au patrimoine et à sa préservation. En effet, l'ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles, à la protection des sites et des monuments historiques et naturels a constitué le premier pas politique effectué envers le Patrimoine et sa conservation.

Depuis cette ordonnance, tout un arsenal juridique a été mis en place en faveur du patrimoine. Cependant, la législation algérienne en matière de patrimoine et sa prise en charge accuse un retard par rapport à la législation internationale. Elle comporte de nombreuses défailances dues à l'adoption des législations étrangères notamment française. Ces dernières portent en

elles des textes qui sont en décalage avec la réalité politique, sociale, économique, culturelle...de l'Algérie. En fait, ce qui est préjudiciable c'est l'incohérence des textes par rapport à l'urbanisation massive, rapide et anarchique de l'ensemble du territoire et par rapport à l'évolution de l'aménagement du territoire et les nouvelles lois qui l'organisent. Il est important de signaler que ces facteurs sont accentués par la désorganisation du secteur en question (le patrimoine), c'est-à-dire les organismes et les offices ont des rôles qui se chevauchent sans aucune coordination et par le manque de professionnalisme et de personnes qualifiées pouvant exécuter et appliquer cette batterie de lois.

Véritable résolution, la loi 1998 marque le début d'une nouvelle ère en ce qui concerne le patrimoine. En effet, la loi 1998 a constitué un prélude à la mise en place d'une véritable politique du patrimoine. Elle a affiné les notions et elle a établi une conception détaillée du fait patrimonial engendrant, sur le plan exécutif, la création de différents organismes de gestion du patrimoine. Néanmoins, une politique fondée uniquement sur des critères législatifs ne fait que se cantonner dans le cadre juridique sans avoir un impact réel sur le plan social et surtout celui de la prise en charge effective du patrimoine sur le terrain induisant entre temps la déliquescence du patrimoine qui constitue une richesse fragile notamment les monuments historiques. Mais malgré ce qui est dit et à travers cette recherche on confirme notre hypothèse que Le processus de recensement et d'identifications des différents édifices mené par l'état algérien comporte des insuffisances. En fait, il connaît des limites qui ne lui permettent pas d'atteindre les résultats escomptés. D'ailleurs, la stratégie adoptée dénote d'un déséquilibre entre les décisions prises au niveau national décrétées loin de la réalité du terrain et leur exécution au niveau local.

- L'arsenal juridique, mis en place pour assurer la protection et la mise en valeur de cet héritage historique demeure toujours très pauvre, vu l'absence d'une production suffisante de textes législatifs permettant une application effective en adéquation avec la réalité du terrain.
- L'organisation de la tutelle s'occupant de la gestion, la prise en charge et la protection du patrimoine. En effet, il n'existe pas de structure ou d'organisme appartenant à la tutelle au niveau local habilitée à suivre, à veiller et contrôler toute transgression de la loi relative au patrimoine.

Et cela on peut l'illustrer à la différence de bon nombre de monuments et sites historiques coloniaux classés ces dernières années au sein de certaines métropoles et grandes villes algériennes tels que l'ensemble du monument château Neuf d'Oran, les établissements pénitenciers ou de la maison dite des « 22 », certains musées de la capitale ainsi que les ouvrages industriels et hydrauliques de Laghouat, de Foume El-Ghorza à Sidi-Okba et de Boghni, l'héritage colonial à de maison carrée d'el Harrach n'est pas seulement mal perçu, il est aussi en train de subir l'altération du temps et de la spéculation foncière. Quelques monuments coloniaux qui présentent un grand intérêt architectural, tel que hôtel de ville le marché Zakaria attirer l'attention des décideurs pour sa conservation, mais le patrimoine ordinaire sans caractère notable, telle l'architecture domestique, est vraiment le parent pauvre de la ville et se trouve, par conséquent réellement menacé. donc un grand déséquilibre est noté en matière de classement À titre d'exemples, la métropole d'Alger jouit du taux de classement le plus élevé qui avoisine 15% de l'ensemble des classements effectués depuis l'indépendance, la wilaya de Constantine n'en a bénéficié que d'un seul, alors que 12 wilayates sur les 48 que compte le pays n'ont été investis d'aucun classement. De même, d'après Benkari (2003) 73% de l'ensemble des sites classés se trouvent sur le 1/6e Nord du territoire.

Un grand déséquilibre des sites et monuments historiques de l'héritage récent des xix^e et xx^e siècles est observé en Algérie, d'une part entre les métropoles et, d'autre part entre les villes moyennes du Nord et celles du sud du pays.

D'après Aich et al., (2006), L'examen détaillé des critères de classement des monuments et sites historiques coloniaux classés depuis l'indépendance de l'Algérie, révèle que dans de nombreux cas, ces édifices ont été consacrés plutôt pour leur valeur symbolique (commémorant des événements historiques et obéissant avant tout à une volonté de reconnaissance des actes de résistances) que leur valeur architecturale ou artistique.

Les perspectives :

Enfin, nous avons tenté dans ce sujet d'ouvrir des pistes devant les chercheurs qui s'intéressent au secteur de sauvegarde et l'établissement du répertoire de ce patrimoine. Ce travail pourrait être généralisé à d'autres centres historiques qui connaissent le même phénomène.

afin d'identifier le patrimoine bâtie de la période française ,cela pour bien mener éventuelles opérations de réhabilitations car ces deniers années un grand intérêt est porté sur cet héritage ,c'est un domaine de plus en plus grandissant.les perspectives de notre recherche peuvent notamment s'inscrire dan cet angle ;mener(à bien les opérations de réhabilitation à travers la proposition d'un guide de réhabilitation des façades un répertoire spécialisé des différents édifices remarquables de cette période et pourquoi pas connaitre et développer les différents techniques constructive ancienne de cette architectures et d'étudier leur impacte sur la réglementation algérienne pour arrivé à obtenir un outil de sauvegarde spécialisé qui vas contribué a mètre en valeur cette architecture et la sauvegardés suivant des technique et des règles de qualité d'aujourd'hui ; parce que le patrimoine doit être perçu comme un outil de développement incontournable.

Opter pour une étude monographique. Ce la peux applique aux œuvres analysées et répertorier dans notre répertoire en raison de leur caractère singulier ou représentatif c'est t'a dire Le choix des édifices remarquable sur lesquelles une étude monographique sera menée procède de l'expertise du chercheur, Il est opéré en tenant compte de l'intérêt historique, de l'intérêt du point de vue de l'histoire de l'art (objet remarquable, singulier ou représentatif d'une famille ou de l'œuvre d'un concepteur), de l'iconographie dont il est porteur, de l'histoire des techniques, de la place dans un espace urbain ou architectural, etc. Ceci signifie que le choix doit être fait au regard de l'intérêt supposé de l'étude donc c'est une continuité du répertoire qui va encore enrichir notre patrimoine bâti.

Les ouvrages :

- P. Merlin- F.Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed .Publication Universitaires Françaises RParis- France, 1988.
- -Petit Larousse illustré, Dictionnaire encyclopédique pour tous, Librairie Larousse, Paris.
- Patrique Le LOUARN , livre le patrimoine culturel et la décentralisation (chapitre 01) Stéphanie Couderc-Maurandeaupage17.18
- Dominique POULOT « une historique du patrimoine en occident .du XXIe siècle du monument à la valeur Ed .Presses universitaire France, collection le Nœud Gordien ; 2006, page 15.
- Julien (Charles-André) : *Une pensée anti-*: positions 1914-1979 / édition : paris, SINDBAD, page 63.
- A.HADJIEDJ « le grand Alger, Activités économique, problèmes socio-urbains et aménagement du territoire », édition OPU, Alger 1994.
- N.OULEBSIR. Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930),préface de Daniel Nordman, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, X- 418 p., 129 ill. 2004.
- F. CHOAY « l'Allégorie du patrimoine ». Edition du seuil, paris, janvier 1992.
- G.H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France, p 12.
- Ziad AKL et Micheal F.Davie « Question sur le patrimoine architectural et urbain au Liban »,edi :Beyrouth et Tours 1999.page 15.
- Texte d'Assia Djébar « ville d'Algérie en 20eme siècle » Edité par Centre Culturel Algérienne / Entreprise Algérienne de Presse, Paris (1984).page 315.
- J.-J. Deluz, L'urbanisme et l'architecture d'Alger, voir entretien avec R. Hansberger, Edition Mardaga, Liège, 1988.
- ¹ Picard-Malverti, 1989, p. 215.
- NadirNASSARI « Alger un passé à la carte .p385,386 » édition DALIMEN
- Nabila OULEBSIR « patrimoine et modernité de Dominique poulot », , Éditions de la Maison l'harmattan, collection 'chemin de la mémoire', p., 211 ill. mai 2000.
- Le patrimoine colonial français d'Algérie fait peau neuve par Kamel Bereksi.

- N.OULEBSIR. Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), préface de Daniel Nordman, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, X-418 p., 129 ill. 2004.
- M.HACHOUF. « Objectifs et stratégies de la réhabilitation urbaine : Application au patrimoine colonial bâti ». Revue Sciences et technologie D-N°28, Décembre (2008), pp.51-58.
- (Choay, F, 1988, p.10) . L'allégorie du patrimoine, Paris, Éditions du Seuil.
- Architecture de XXe siècle : critère de protection eu titre des monuments historiques, appréciation dans le temps de l'intérêt d'art et d'histoire ,l'égalité de l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monument historiques /conseil d'état ,29 juillet 2002,caisse d'allocation familiales de paris, rep.n°222907.
- GHENICH Salah : Alger la blanche (biographie d'une ville)
- La vie algéroise durant la colonisation française auteur Zahra AKSAUH.
- L'Algérie au temps des français (ferial BENHAMOUD et Michel BRUN) un siècle d'images(1850-1950).
- Des noms et des lieux : mémoire d'une algerie oublier auteur :Mostapha LECHREF
- Environnemental désigne (Algérie mémoire et architecture page 32.12.104.118. OUADGNI Yacine « Environnemental désigne « Algérie mémoire et architecture » ,Edi :DELL'OCA .italie .page 32
- Albert DEVOULX :El Djazair /l'histoire d'une cité l'ecosuime à Alger.
- MISSOUN Sakina : Alger à l'époque ottomane (la Medina et la maison traditionnel)
- Alger (photographie au XIXe siècle le texte d'ALLOULA Malek.
- Algérie : période colonial un siècle de cartes postale et de photographie (splendeur colonial et misère autochtones.

Les revue et articles

- Meredith H. Sykes :manuel des systèmes d d'inventaire du patrimoine culturel immobilier
- DOCUMENTS& MÉTHODES, n° 9 PRINCIPES, MÉTHODE ET CONDUITE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL/par Xavier de Massary et Georges Coste Sous la direction de Hélène Verdier.
- Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre
- Cpdt (2002). Le patrimoine, outil de développement territorial. Thème 5.2 : le patrimoine bâti, Rapport final de subvention 2001-2002 ; p. 115.

- Le répertoire patrimoine culturel du Québec (Ministère de la Culture et des Communications) 2016
- Patrimoine architectural e territoire de Wallonie (ESNEUX et NEUPRE) service publique de WALLONIE /MARDAGA.
- OUAGHNI Yacine « Environnemental désigne « Algérie mémoire et architecture » ,Edi :DELL'OCA .italie .page 32
- ¹ Statistique établie par la sous-direction des sites et monuments historiques, direction du patrimoine culturel,
- ministère de la France de la communication et de la culture,
- Conseil local du patrimoine/ Version du 20 septembre 2015 rédigée par Maxime Paquet en 2014 et révisée par le Conseil local du patrimoine
- Le patrimoine classé /historique de France « relais Hôtel, château et Héberge »
- La documentation du patrimoine culturel : d'Object ID, Conseil de l'Europe.
- S. CHOUADRA1 , H. ZEGHLACHE1 et Z. GUENADEZ2Le patrimoine colonial entre la problématique du renouvellement urbain et la préservation de la mémoire des lieux, Sciences & Technologie B – N°42, Décembre 2015 .9-13.
- Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962) [article]
- Aleth Picard.Revue du monde musulman et de la Méditerranée Année 1994 Volume 73 Numéro 1 pp. 121-136.Fait partie d'un numéro thématique : Figures de l'orientalisme en architecture.
- George Bouchet /histoire des pieds noir de maison carrée.
- Dossiers algériens -Avril 1952A. Huetz de Lemps -Agrégé e l'université
- Recueil des statistiques communales, 1998.
- Le séminaire de Constantine «Interventions sur les tissus existants pour une ville durable» et celui de Skikda sur «la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine bâti», organisés en 2011
- ¹ Méthodologie pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les réserves de biosphère l'expérience du Montseny étude lancé par le Centre UNESCO de Catalogne.
- La convention de partenariat sur l'inventaire des biens culturels a été établie entre le Programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie Une base de données «Touisa» pour l'inventaire des biens culturels algériens dans le cadre du programme de coopération PATRIMOINE

- La fonction du relevé d'architecture a fait l'objet d'une publication dans la collection Documents et méthodes : SAINT-AUBIN, Jean-Paul. Le relevé et la représentation de l'architecture. Paris : Inventaire général, ELP, 1992.
- André Chastel, dans (la notion de patrimoine, revue de l'art 49)
- L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (SG), ministère de la communication, direction du patrimoine /livret de prescription technique n°07 prés inventaire sep 1969.

Mémoires et thèses :

- Mémoire de magister Nadjat AROUA : Magistère, Epau 2012. « Facteur de vulnérabilité et capacité de résilience du milieu urbain face aux risques hydro climatiques dans la commune algéroise d'El Harrach ».
- -Mémoire de magister : fatiha TALMATKADI « droit de l'environnement en Algérie quel apport pour le milieu urbain ? cas d'étude : commune d'El Harrach. Présenté par encadré par Nadia Djelel.EPAU mars 2014.
- Thèse : benjamel Othmane et derous hichem « consolidation du quartier universitaire d'el Harrach »;chargé de cours : Mr OUGHNI Yassine ,session 1999/2000.
- Thèse : maison de quartier au cœur d'El Harrach « réhabilitation et reconversion du marché ZAKARIA de maison carrée ,EPAU 2016 pat Melle FELISSI Samah encadré par Mr KESSAB et Mr TOUIL.
- These : "A new face to EL HARRACH" Melle LEFTTISSI Souad ,encadre par Mr KESSAB et Mr. TOUIL.
- D. DEKOUMI «Pour une nouvelle politique de conservation de l'environnement : historique bâtie algériens cas de Constantine», thèse de doctorat en architecture, université de Constantine, novembre2007, p 9.
- Abdallah Farhi et Mohamed Mili. Le patrimoine architectural colonial dans la région du Hodna, un héritage en voie de disparition. Cas de la ville de M'sila en Algérie/mémoire de recherche /Hynda Boutabba.

Séminaires et conférences:

- COUVREUR F. LEHUEDE « des quartiers historiques pour tous, une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable ». Guide des quartiers historiques. In séminaire international. UNESCO. Septembre 2008.
- organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la conférence générale à sa dix-septième session paris, 16 novembre 1972
- L'inventaire et récolement des collections publique « institue national du patrimoine /le centre des ressources documentaires du département des conservateurs /pour le séminaires des 10.11 et 12 février 2014, paris ; France.

Les chartes et lois :

- Charte internationale du tourisme culturel La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999)
- L'article 2 de la loi 98/04
- Charte européenne du patrimoine architectural Amsterdam 1975
- CHARTE INTERNATIONALE POUR LA GESTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE (1990) Préparée par le Comité International pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (ICAHM) et adoptée par la 9ème Assemblée Générale de l'ICOMOS à Lausanne en 1990.
- CHARTE DU PATRIMOINE BÂTI VERNACULAIRE (1999) Ratifiée par la 12è Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, octobre 1999.
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'europe, Espagne, Grenade 03/10/1985
- La Charte de Burra. Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle.
- Document Nara sur l'authenticité (1994).

Sites Web:

- Le site officiel du Ministère de la Culture et de la Communication Français/sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information.
- Site officiel du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Direction des Monuments et Sites – Cellule inventaire
- Site officiel du Ministère de la culture algérien/le programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie/ renforcer la méthodologie de l'inventaire socle de toute politique patrimoniale/Inventaire Général du Patrimoine Culturel en Algérie.
- Site officiel du ministère de la culture et communication / entente sur le développement culturel de Montréal./projet et programme 2008-2011/site officiel de vieux –Montréal « Québec et Montréal »
- Site officiel du répertoire patrimoine culturel du Québec (Ministère de la Culture et des Communications).
 - <http://ifpo.revues.org/>
 - <http://edc.revues.org/>

- <http://ifpo.revues.org>
- <http://ifpo.revues.org>
- <http://geocarrefour.revues.org/>.
- <http://calenda.revues.org>
- <http://norois.revues.org>
- <http://www.revues.org/>
- <http://www.umc.edu.dz/vf/images/patrimoine/>
- <http://www.african-archaeology.net>
- <http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques>
- <http://www.qualicities.org/polesud/fichiers/Tlemcen.pdf>
- http://www.arvha.org/euro-med/sp2/4_biblio/pays/algerie/annex4.htm
- <http://www.archi-mag.com/>
- <http://www.cmam.nat.tn/>
- <http://www.xamle.net>
- <http://www.assc-amazo.fr/no-script?tag=turqcult>
- http://www.nacion.com/ln_ee/2003/junio/28/pais7.html
- www.nacion.com/ln_ee/2007/diciembre/07/aldea1343108.html.
- <http://www.insecula.com/salle/MS03336.html>.
- www.constantine-hier-aujourd'hui.fr/.../visiteaupalais/visiteaupalais05.
- http://www.lnr-dz.com/pdf/journal/journal_du_2011-12-10/lnr.pdf

ANNEXE N : 01- Extrait de la loi 98-04, du 15 juin 1998,

concernant le Classement des monuments historiques

Art.16

—Le classement est une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles. Les effets du classement suivent ces biens

culturels immobiliers classés en quelque mains qu'ils passent. Aucune servitude ne peut être établie par

convention sur un bien culturel classé sans l'autorisation du ministre chargé de la culture.

Art.17

—Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement

historique. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de

l'histoire nationale. Ils sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou de toute personne y ayant intérêt.

L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ces abords desquels il est inséparable. Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de deux cents (200) mètres peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans

cette zone; son extension est laissée à l'appréciation du ministre chargé de la culture sur proposition de la commission nationale des biens culturels.

Art.18

—Le ministre chargé de la culture peut à tout moment ouvrir par voie d'arrêté une instance de classement des monuments historiques. L'arrêté d'ouverture d'instance de classement doit mentionner :

- nature et la situation géographique du bien culturel.
- la délimitation de la zone de protection;- l'étendue du classement.
- la nature juridique du bien culturel.
- l'identité des propriétaires.
- les servitudes et obligations.

A compter du jour où le ministre chargé de la culture notifie par voie administrative l'ouverture d'une instance de classement aux propriétaires publics ou privés, tous les effets du classement s'appliquent

de plein droit au monument culturel ainsi qu'aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans la zone de protection. Ils cessent de s'appliquer si le classement n'intervient pas dans les deux (2) années qui suivent cette notification. L'arrêté d'ouverture d'une instance de classement est publié au Journal officiel de la

République algérienne démocratique et populaire et fait l'objet d'un affichage pendant deux (2) mois au siège de la commune du lieu de situation du monument culturel durant lesquels les propriétaires peuvent présenter leurs observations écrites sur un registre spécial tenu par les services déconcentrés du ministre

chargé de la culture. Passé ce délai, leur silence est considéré comme un acquiescement. L'opposition au classement formulée par les propriétaires est soumise à l'avis de la commission nationale des biens culturels. Le classement ne peut intervenir que sur avis conforme de la commission nationale des biens culturels dans un délai n'excédant pas deux (2) mois à compter de la réception du registre spécial par l'administration chargée de la culture.

Art.19 —Le ministre chargé de la culture prononce le classement des monuments historiques par arrêté après consultation et avis de la commission nationale des biens culturels. L'arrêté doit déterminer les conditions de classement et énoncer les servitudes et obligations qui en découlent.

Art.20 —L'arrêté de classement est publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, il est notifié par le ministre chargé de la culture au wali du lieu de situation du monument historique en vue de sa publication à la conservation foncière. Cette opération ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

Art.21 Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture tous les travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection. Sont également soumis à l'autorisation préalable des séances du ministère chargé de la culture, les travaux ci-après, à entreprendre dans la zone de protection du monument historique, classé ou proposé au classement : - les travaux d'infrastructures tels que l'installation des réseaux électriques et téléphoniques,

aériens ou souterrains, des conduites de gaz, d'eau potable et d'assainissement, ainsi que tous travaux susceptibles de constituer une agression, visuelle portant atteinte à l'aspect architectural du monument concerné.

- l'implantation d'industries ou de grands travaux publics ou privés.

- les travaux de déboisement ainsi que de reboisement lorsque ceux-ci sont de nature à affecter l'aspect extérieur du monument concerné.

Art.22

—Toute installation et pose d'enseignes publicitaires est interdite dans et sur les monuments historiques classés ou proposés au classement, sauf autorisation des services du ministère chargé de la culture.

Art.23

—Lorsque la nature des travaux à entreprendre sur un monument historique classé ou proposé au classement ou sur un immeuble adossé au monument historique classé, situé dans sa zone de protection nécessite l'octroi d'un permis de construire ou de lotir en vue de construire celui-ci n'est délivré qu'avec l'accord préalable des services du ministère chargé de la culture. Cet accord est réputé donné faute de réponse dans un délai maximum de deux (2) mois, suivant la transmission de la demande de construire ou de lotir par l'autorité chargée de son instruction.

LOIS

Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 98, 122-21° et 126;

Vu l'ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966 relative aux zones et sites touristiques;

Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile;

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale;

Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal;

Vu l'ordonnance n° 75-43 du 17 juin 1975, modifiée, portant code pastoral;

Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil;

Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975, modifiée, portant établissement du cadastre général et institution du livre foncier;

Vu l'ordonnance n° 75-79 du 15 décembre 1975 relative aux sépultures;

Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement

Vu l'ordonnance n° 84-06 du 7 janvier 1984, modifiée et complétée, relative aux activités minières;

Vu l'ordonnance n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée, portant régime général des forêts;

Vu l'ordonnance n° 86-14 du 19 août 1986 relative aux activités de prospection, de recherche, d'exploitation et de transfert par canalisation des hydrocarbures;

Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune;

Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya;

Vu l'ordonnance n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant loi d'orientation foncière.

Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et à l'urbanisme

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale;

Vu la Loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations;

Vu la loi n°91-10 du 27 avril 1991 relative aux biens Wakfs;

Vu la Loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la Loi n° 91-16 du 14 septembre 1991 relative au moudjahid et au chahid;

Vu le Décret législatif n° 94-07 du 7 Dhou El Hidja 1414 correspondant au 18 Mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte;

Vu l'ordonnance n° 97-10 du 27 Chaoual 1417 correspondant au 6 mars 1997 relative aux droits d'auteurs et droits voisins;

Après adoption par le Parlement;

Promulgue la Loi dont la teneur suit :

TITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir le patrimoine culturel de la Nation, d'édicter les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en oeuvre.

Art. 2. — Aux termes de la présente loi, sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours.

Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours.

Art. 3. — Les biens culturels comprennent :

- 1 - les biens culturels immobiliers;
- 2 - les biens culturels mobiliers;
- 3 - les biens culturels immatériels.

ANNEXE N : 02- Extrait des chartes et des documents



CHARTRE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES (CHARTRE DE VENISE 1964)

Ile Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964

Adoptée par ICOMOS en 1965.

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés ; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le Ile Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant :

DÉFINITIONS

Article 1.

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

Article 2.

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

DOCUMENT NARA SUR L'AUTHENTICITÉ (1994)

PRÉAMBULE

1. Nous, experts réunis à Nara (Japon), tenons à saluer la générosité et la vision intellectuelle des autorités japonaises qui nous ont ménagé l'opportunité d'une rencontre destinée à mettre en question des notions devenues traditionnelles en matière de conservation du patrimoine culturel et à instaurer un débat sur les voies et moyens d'élargir les horizons dans la perspective d'assurer un plus grand respect, de la diversité des cultures et des patrimoines dans la pratique de la conservation.

2. Nous avons apprécié à sa juste valeur le cadre de discussion proposé par le Comité du Patrimoine mondial. Celui-ci s'est déclaré désireux de mettre en application, lors de l'examen des dossiers d'inscription qui lui sont soumis, un concept d'authenticité respectueux des valeurs culturelles et sociales de tous les pays.

3. Le " Document de Nara sur l'authenticité " est conçu dans l'esprit de la " Charte de Venise, 1964 ". Fondé sur cette charte, il en constitue un prolongement conceptuel. Il prend acte de la place essentielle qu'occupe aujourd'hui, dans presque toutes les sociétés, le patrimoine culturel.

4. Dans un monde en proie aux forces de globalisation et de banalisation et au sein duquel la revendication de l'identité culturelle s'exprime parfois au travers d'un nationalisme agressif et de l'élimination des cultures minoritaires, la contribution première de la prise en compte de l'authenticité consiste, aussi dans la conservation du patrimoine culturel, à respecter et mettre en lumière toutes les facettes de la mémoire collective de l'humanité.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIVERSITÉ DU PATRIMOINE

5. La diversité des cultures et du patrimoine culturel constitue une richesse intellectuelle et spirituelle irremplaçable pour toute l'humanité. Elle doit être reconnue comme un aspect essentiel de son développement. Non seulement sa protection, mais aussi sa promotion, demeurent des facteurs fondamentaux du développement de l'humanité.

6. Cette diversité s'exprime aussi bien dans une dimension spatiale que temporelle tant pour les cultures que pour les modes de vie qui leur sont liés. Dans le cas où les différences entre cultures seraient à l'origine de situations conflictuelles, le respect de la diversité culturelle requiert la reconnaissance de la légitimité des valeurs spécifiques de toutes les parties en cause.

7. Les cultures et les sociétés s'expriment dans des formes et des modalités d'expression, tant tangibles que non tangibles, qui constituent leur patrimoine. Ces formes et modalités doivent être respectées.

8. Il importe de rappeler que l'UNESCO considère comme principe fondamental le fait que le patrimoine culturel de chacun est le patrimoine culturel de tous. De la sorte, les responsabilités sur le patrimoine, et sur la manière de le gérer appartiennent en à la charge. Toutefois, l'adhésion aux chartes et aux conventions relatives au patrimoine culturel implique l'acceptation des obligations et de l'éthique qui sont à la base de ces chartes et conventions. De ce fait, la pondération des propres exigences à l'égard d'un même patrimoine est hautement souhaitable, toutefois sans qu'elle ne contrevienne aux valeurs fondamentales des cultures de ces communautés.

VALEURS ET AUTHENTICITÉ

9. La conservation du patrimoine historique, sous toutes ses formes et de toutes les

CONSEIL INTERNATIONAL
DES MONUMENTS ET DES SITES



INTERNATIONAL COUNCIL
ON MONUMENTS AND SITES

CHARTRE DU PATRIMOINE BÂTI VERNACULAIRE (1999)

Ratifiée par la 12^e Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, octobre 1999.

INTRODUCTION

Le patrimoine bâti vernaculaire suscite à juste titre la fierté de tous les peuples. Reconnu comme une création caractéristique et pittoresque de la société, il se manifeste de façon informelle, et pourtant organisée; utilitaire, il possède néanmoins un intérêt et une beauté. C'est à la fois un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société. Bien qu'il soit oeuvre humaine, il est aussi le produit du temps. Il serait indigne de l'héritage de l'humanité de ne pas chercher à conserver et à promouvoir ces harmonies traditionnelles qui sont au coeur même de son existence et de son avenir.

Le patrimoine bâti vernaculaire est important car il est l'expression fondamentale de la culture d'une collectivité, de ses relations avec son territoire et, en même temps, l'expression de la diversité culturelle du monde.

La construction vernaculaire est le moyen traditionnel et naturel par lequel les communautés créent leur habitat. C'est un processus en évolution nécessitant des changements et une adaptation constante en réponse aux contraintes sociales et environnementales. Partout dans le monde, l'uniformisation économique, culturelle et architecturale menace la survie de cette tradition. La question de savoir comment résister à ces forces est fondamentale et doit être résolue non seulement par les populations, mais aussi par les gouvernements, les urbanistes, les architectes, les conservateurs, ainsi que par un groupe pluridisciplinaire d'experts.

En raison de l'uniformisation de la culture et des phénomènes de mondialisation socio-économiques, les structures vernaculaires dans le monde sont extrêmement vulnérables parce qu'elles sont confrontées à de graves problèmes d'obsolescence, d'équilibre interne et d'intégration.

Il est par conséquent nécessaire, en complément de la Charte de Venise, d'établir des principes pour l'entretien et la protection de notre patrimoine bâti vernaculaire.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Les bâtiments vernaculaires présentent les caractéristiques suivantes :

- a) Un mode de construction partagé par la communauté ;
- b) Un caractère local ou régional en réponse à son environnement ;
- c) Une cohérence de style, de forme et d'aspect, ou un recours à des types de construction traditionnels ;
- d) Une expertise traditionnelle en composition et en construction transmise de façon informelle ;
- e) Une réponse efficace aux contraintes fonctionnelles, sociales et environnementales ;

La Charte de Burra

Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle

Préambule

La Charte de Burra a été adoptée le 19 août 1979 par Australia ICOMOS, le comité national australien du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), à Burra en Australie du Sud. Elle prend appui sur la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise, 1964) et sur les résolutions de la 5e Assemblée générale de l'ICOMOS tenue à Moscou en 1978. Des modifications y ont été apportées et adoptées les 23 février 1981, 23 avril 1988 et 26 novembre 1999.

La Charte de Burra apporte des lignes directrices pour la conservation et la gestion de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle et repose sur les connaissances et l'expérience des membres d'ICOMOS Australie.

La conservation est une partie intégrale de la gestion des lieux et des biens patrimoniaux. Elle constitue une responsabilité permanente.

À qui s'adresse cette Charte?

La Charte établit des normes de pratique à l'intention de ceux et celles qui conseillent, décident ou interviennent de toute autre manière sur les lieux et biens patrimoniaux, y compris les propriétaires, les gestionnaires et les fiduciaires.

Comment utiliser la Charte?

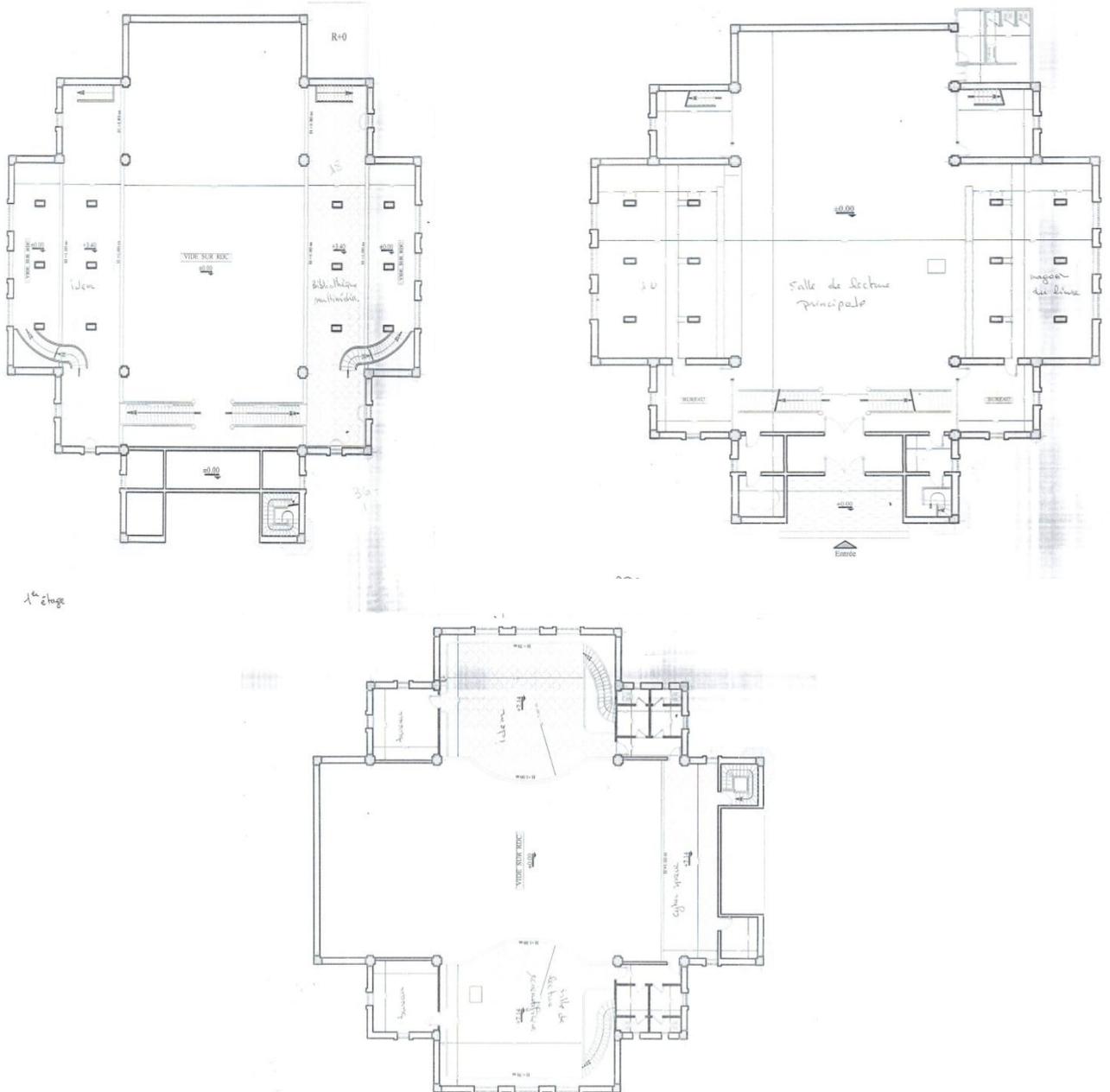
La Charte devrait être lue comme un tout. Plusieurs de ses articles sont interdépendants. Les articles sur les principes de conservation sont souvent repris et développés dans les sections portant sur les processus et les pratiques de conservation. On a inséré des titres et sous-titres afin d'aider à la lecture mais ils ne font pas partie de la Charte.

La Charte est un document autonome mais certaines dimensions de sa mise en œuvre et de son application ont été développées plus amplement par ICOMOS Australie dans les documents suivants (en voie de traduction).

- Guidelines to the Burra Charter: Cultural Significance;
 - Guidelines to the Burra Charter: Conservation Policy;
 - Guidelines to the Burra Charter: Procedures for Undertaking Studies and Reports;
 - Code on the Ethics of Coexistence in Conserving Significant Places.
-

Annexe 3 :-relevés et plans.

Plans de la bibliothèque (x église) de maison carrée



FICHE TECHNIQUE POLYCLINIQUE SNOBER

3 /- ACTIVITES :

Les activités assurées par la structure :

- Consultation Pédiatrie.
- Consultation C C I
- Consultation Gynécologie obstétrique
- Consultation Médecine Générale
- Chirurgie dentaire.
- Soins généraux.
- PMI/EN.
- Urgences médicochirurgicales.
- Urgences de Chirurgie dentaire.

4/- HORAIRE DE FONCTIONNEMENT :

H/24

1/- IDENTIFICATION DE L'UNITE EXTRAHOSPITALIERE

Wilaya : ALGER
Dénomination de l'unité : POLYCLINIQUE DE SNOBER
Adresse exacte : RUE BOUALEM GHEBOUB EL-HARRACH
Commune : EL-HARRACH
Date de Réception de l'unité : 1952

2/- INFRASTRUCTURE :

Superficie Globale : Structure Monobloc en dur à 02 Niveaux.
(Sous sol et niveau 1.)

Identification des locaux :

Niveau 1 :

- | | |
|---|--------|
| 1. Cabinets de consultation Médecine Générale | / 03 / |
| 2. Salle d'observation | / 01 / |
| 3. Salle de soins | / 01 / |
| 4. Cabinet dentaire | / 01 / |
| 5. PMI / EN - Vaccination | / 01 / |
| 6. Bureau du Médecin chef | / 01 / |
| 7. Chambre de garde médicale | / 01 / |
| 8. Laboratoire | / 01 / |
| 9. Radiologie | / 01 / |
| 10. Salle d'attente | / 02 / |
| 11. Dégagements | / 02 / |
| 12. Sanitaires | / 02 / |
| 13. Garage | / 01 / |

SOUS SOL :

- | | |
|---|--------|
| 1. Cabinets de consultation Spécialisée | / 05 / |
| 2. Salle d'échographie | / 01 / |
| 3. Salle de Plâtre | / 01 / |
| 4. Bureau du Surveillant | / 01 / |
| 5. Salles d'attente | / 02 / |
| 6. Sanitaires | / 02 / |
| 7. Garage | / 01 / |
| 8. Chauffage | / 01 / |
| 9. Groupe électrogène | / 01 / |

Logements d'assistance : 00

NOTICE DESCRIPTIF

PROJET : POLYCLINIQUE SNOBER EL HARRACH ALGER

SITUATION : La polyclinique SNOBER se situe à EL HARRACH dans la Wilaya d'ALGER

SUPERFICIE BATI = 476,00 m²

SUPERFICIE PLANCHER = 938,00 m²

SUPERFICIE FONCIERE = 1 172,00 m²

ACCESSIBILITE = Deux accès à partir de la voie principale

COMPOSITION DU CENTRE : Le centre de santé se compose d'un S/Sol + RDC + Terrasse accessible

NIVEAU S/SOL :

- 02 Salles d'attente
- 01 Bureau des archives
- 12 Bureaux
- Sanitaires

NIVEAU R-D-C :

- Radiologie
- 03 Cabinets médicales
- 02 Salles d'attente
- Stomatologie
- Vaccination
- 02 Bureaux des surveillants
- Salle d'observation

NIVEAU TERRASSE :

- 02 Locaux
- Terrasse

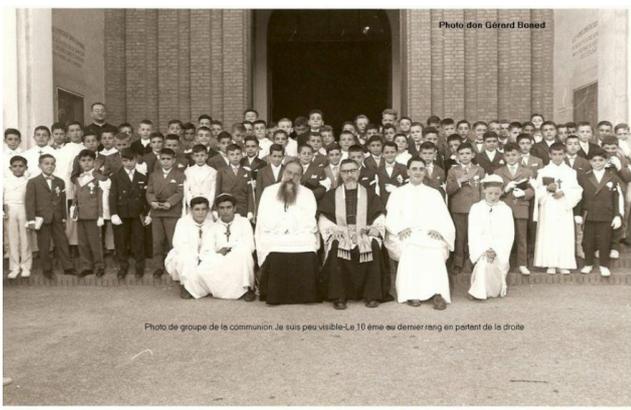
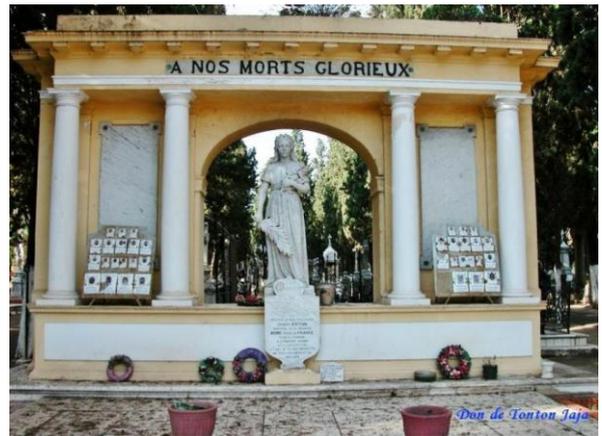
Annexe 4 : anciennes photos des quartiers de la ville.



VIEILLE BOURGADE DE 65 ANES EN 1856
Maison-Carrée comptera en 1970 100.000 habitants
 Deuxième ville industrielle après Oran premier marché de l'Algérie elle poursuit malgré les événements son essor

La marché du vendredi à Maison-Carrée

Lire en page 12 : L'enquête de M. BAGLIETTO



USINE A VAPEUR

PRODUITS CERAMIQUES DE TOUTES SORTES ET DE TOUTES DIMENSIONS SUR COMMANDE

TUILERIE ET BRIQUETERIE DU PARC

Société d'Exploitation de la Briqueterie du Parc

VINCENT BOMATI & Co

Société d'Exploitation de la Briqueterie du Parc

BOMATI-MAISON-CARRÉE

MAISON-CARRÉE (ALGER)

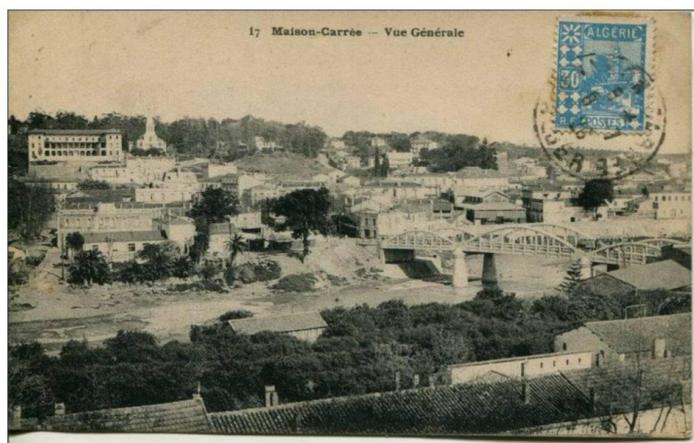
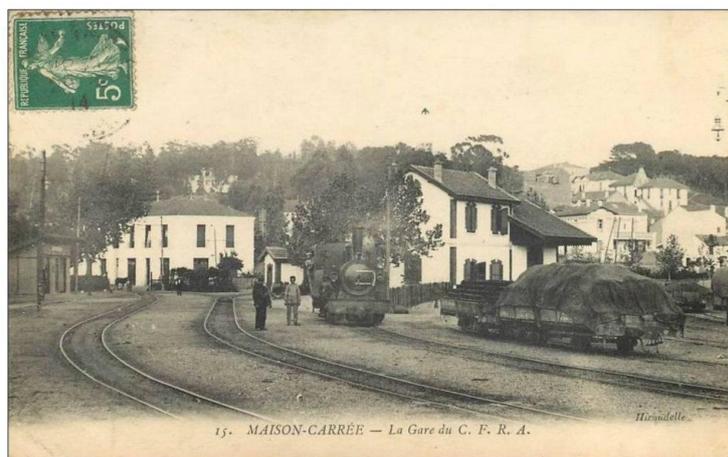
ST.A.R.L au Capital de 1.000.000 de Francs

Tel: 760-82000

TELEPHONE 0 30

Memorielles du Tribunal de Commerce d'Alger: 3° 618 du Registre Chronologique 8° 5522 du Registre Analytique

Annexe 5 : cartes postales et timbres.





Annexe 06 :la liste exhaustive des différents édifices recensés d'El Harrach Maison Carrée)

édifice	Photos	édifice	Photos	édifice	Photos
le marché ZAKARIA		lycée OURIDA MEDED		place de la mairie et le monument aux morts.	
les bâtiments HLM		café du commerce		<u>cité radieuse</u> <u>bâtiment</u> <u>Panorama</u>	
La Mairie de maison carrée l'hotel de la ville		le stade zevago de maison carrée			
l'église de maison carrée		café la momba			
l'institut de l'industrie		le prison			
l'institut agricole		le groupe scolaire CEM LA VARDET			
LA POSTE		usine altairac			
le pont de maison carrée		maison mère des pères blancs			
le moulin Durous		la gare ferroviaire			
<u>le marché des bastions</u>		le square altairac			

Fiche d'édifice N°01: le marché ZAKARIA

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- **Populaire**

4. Appellation administrative: marché ZAKARIA

5. Appellation d'usage: marché couvert.

6. Type d'édifice :

- Habitat
- **Commercial ***
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : un marché toujours pour les poissons et légumes

8. Fonction antérieure : la même fonction.

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables) Voir description détailler de l'édifice.

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)
- **une structure métallique à treillis.**

11. Modifications \ visibles : ajoutant des

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- **Dégradé**
- En ruine
- N'existe plus

13. Illustrations de l'édifice :



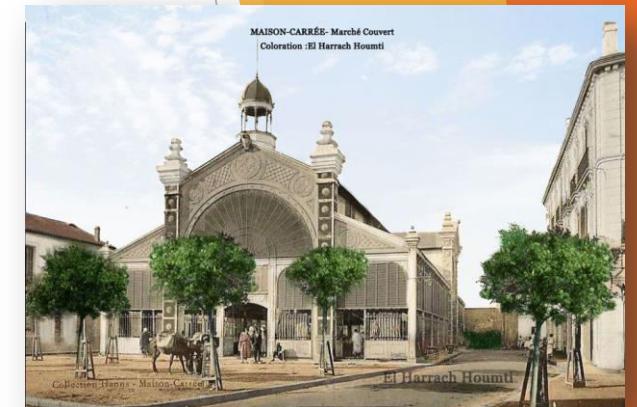
Photos 05.1: les différents vue sur le marché
Sources :Auteur

14. Photos anciens :



Fig. 05.1: : les différents vue sur le marché ancienne.
source :
<https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

Le marché couverte :inondation du 31 octobre 1911



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

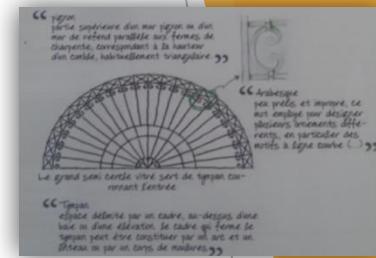
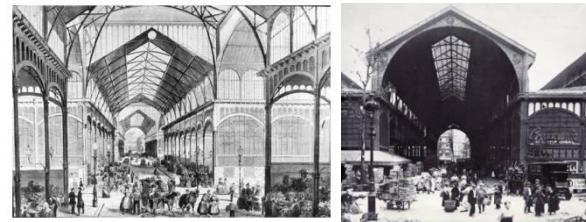
- **Date de construction : 1906**
- **Nom de l'architecte :**
- **Historique brève :**

16. Valeur l'importance donnée à cet édifice :

- **Remarquable**
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

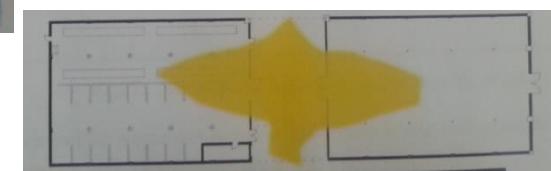
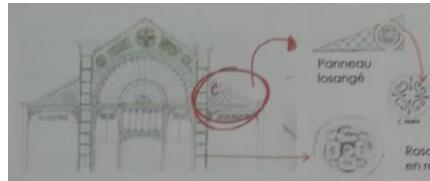
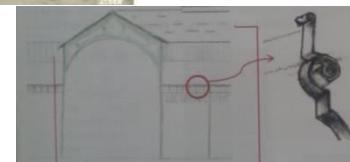


Fiche d'édifice N°01 : Marché ZAKARIA



Le détail architectonique :

Le fronton et pignon sont situés sur la façade principale du marché pour marqué l'entrée et identifier le bâtiment .ils sont aussi considérés comme des éléments de signal.
 Le traitement de la façade permet au style architectural de s'exprimer au travers de la prouesse technique et plastique.
 La rosace est un motif végétal figurant une grosse fleur dont les pétales sont dispersés en cercles concentriques. Ce monogramme renvoie à l'ancienne toponymie de la ville.
 Maison carrée le grand demi cercle vitré sert de tympan couronnant l'entrée.il est décoré par des arabesques sous forme de motifs en linge courbe.



Eclairage

L'éclairage zénithal assuré par un lanterneau pour chaque aile et des hautes baies vitrées entourant le bâtiment l'origine le bâtiment était semi ouvert les parois transparentes et la lumière pénétrait de partout.

La structure :

Le marché Zakaria a une structure métallique à treillis, qui pourra recevoir d'autres activités destinées au grand public ,et qui nécessite des espaces de grandes portées.

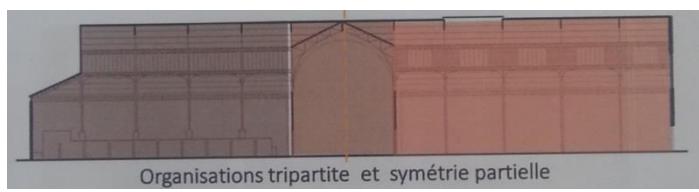
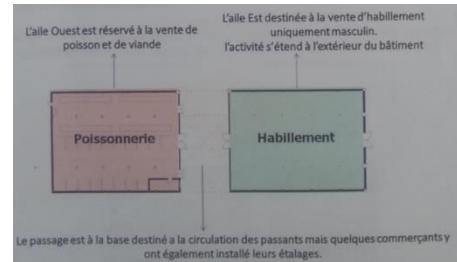
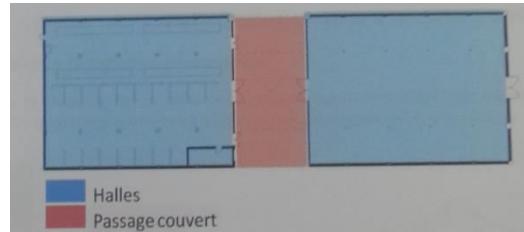
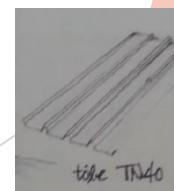
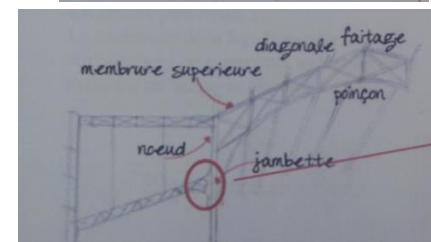
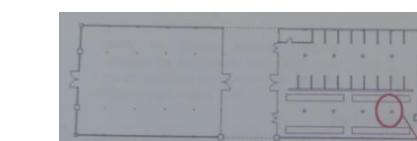
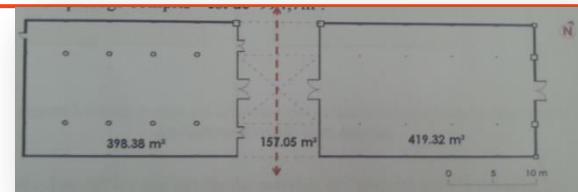


Fig. 05.2: les différents plans et élévations et coupes et détails architecturale du marché source : des ancienne travaux de l'auteur

le marché est construit en 1906 (époque colonial) avec un style architecturale de type industriel ;il se situe au centre du quartier d'el Harrach ,à proximité de oued el Harrach du square de la mairie et sa placette.
 L'édifice s'inscrit dans la 2eme génération des marchés couverts du 19 eme siècle (inspirés des halles de parie de Victor Baltard qui caractérisent par l'introduction de l'acier ,des passages couverts et des halles ;ces derniers sont distingué par la richesse de détails.
 Ce marché à résisté à plusieurs inondations qu'a connu le quartier.

Le plan, comment s'organisent 'il :
 Parallélépipède devisé en deux par passage transversale qui permet le dialogue avec l'extérieur.il lui confère un plan cruciforme ; générant deux ailles celle orientée Est et l'égerment plus grande que celle orientée Ouest ; les deux ailles sont devisées par un passage central couvert par une toiture en pente.
 La surface totale (passage compris) est de 994.7 m²



Elévation

L'intérieur, se trouve in immense hall rythmé par des poteaux en fonte ,cet espace est couvert par une toiture à double versants brisés.
 Il se déploie sur un seul niveau avec une hauteur sous plafond variant entre 5.49 m et 11.56m.

La perméabilité physique

La fermeture des halles répond à une exigence de sécurité du matériel et permet de maintenir en permanence les étales et les infrastructures.

La perméabilité visuelle :

L'aile Ouest bénéficie d'une bonne perméabilité visuelle contrairement à l'aile Est.

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative: les bâtiments HLM

5. Appellation d'usage: les chelem

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : habitation et commerce.

8. Fonction antérieure : habitation .

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégéré
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°02 : les bâtiments HLM

13. Illustrations de l'édifice :



Photos 05.2: les différents vue sur le bâtiment ainsi le cours de France
Sources :Auteur

14. Photos anciennes :



Fig. 05.3: les différents vue ancienne sur le bâtiment et la cours de France
source :
<https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

Fig. 05.4: Une vue général sur maison carrée ou les bâtiments HLM ne sont pas encore construisent
<https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



15 Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :1953
- Nom de l'architecte : /
- Historique brève :

Les bâtiments HLM ont été construits vers 1953. Avant cette date, l'endroit était une vaste plaine vide qu'occupait le marché aux bestiaux chaque Vendredi, et c'est justement après qu'il eut été transféré vers Ste.-Corrine que la cité HLM fut érigée..

16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt



Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative: APC d'el Harrach x hotel de ville .

5. Appellation d'usage: /

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : une APC

8. Fonction antérieure : hôtel de ville.

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles : au niveau de la structure.

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°3 : La Mairie de maison carrée l'hotel de la ville

13. Illustrations de l'édifice :



Photos 05.3: les différents vue sur le bâtiment
Sources :Auteur



14.Photos anciennes :



Fig. 05.5: les différents vue ancienne sur l'edifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carrée>.



La mairie d'el Harrach 1913

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

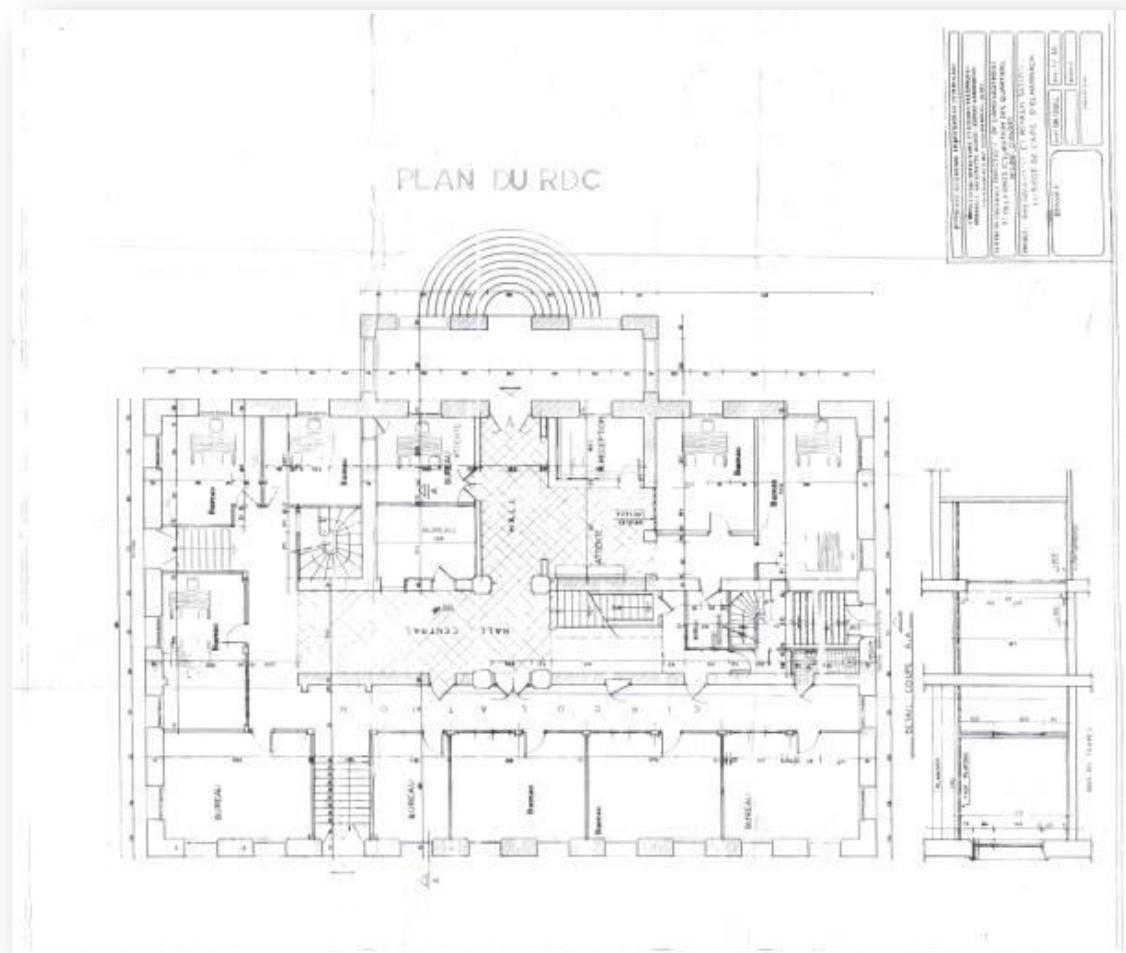
- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

16. Valeur l'importance donnée à cet édifice :

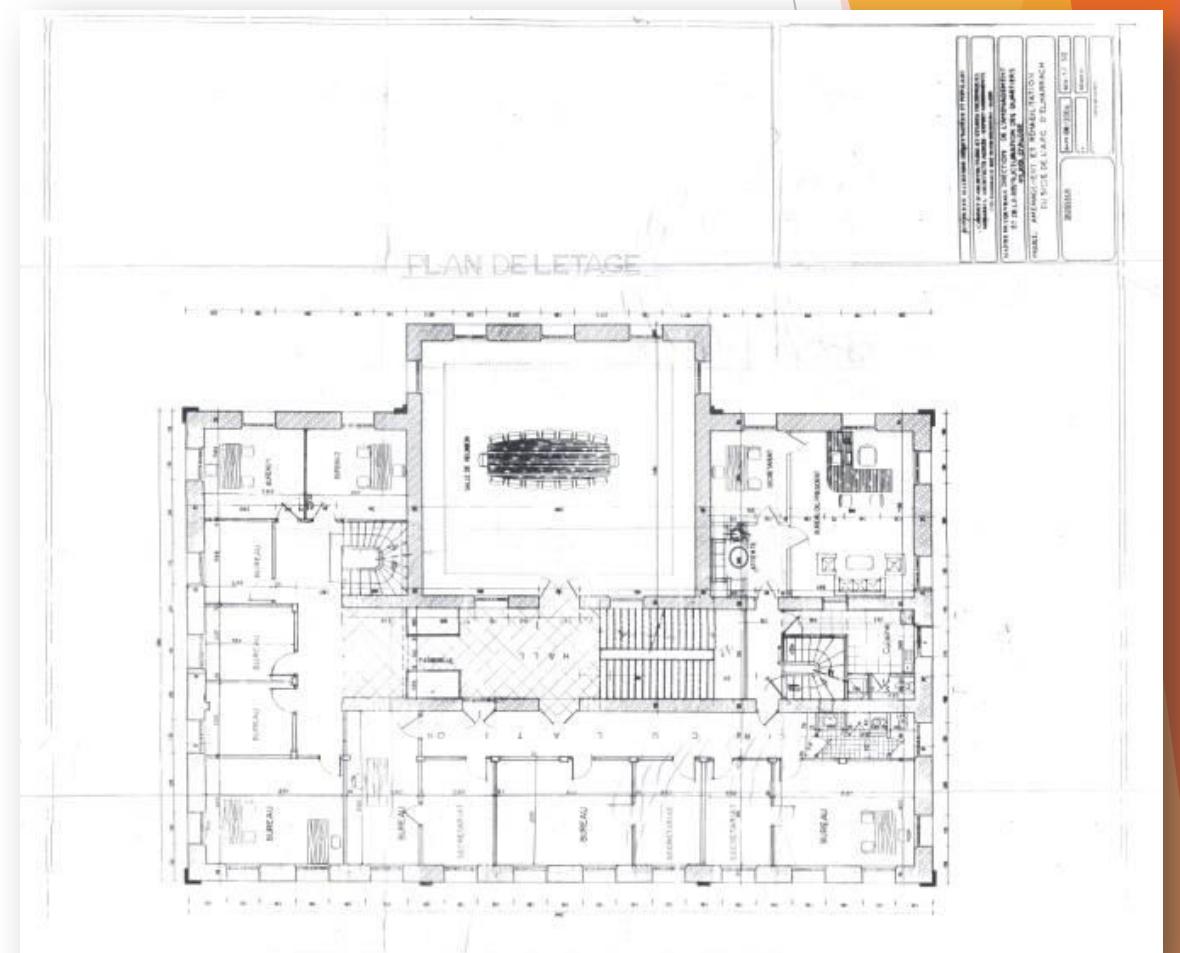
- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°3 : La Mairie de maison carrée l'hotel de la ville

Les différents plans de l'église après réhabilitations/ le dossier graphique



Plan de RDC



Plan de 1^{er} étage

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- **Résidentiel**
- Populaire

4. Appellation administrative: la bibliothèque des frères BERKET

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- **Religieux**
- Autres

7. Fonction actuelle : bibliothèque

8. Fonction antérieure : Eglise

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

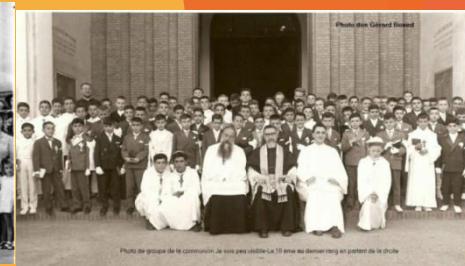
- Brique
- Pierre
- **la maçonnerie et bien clair dans les plans**
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

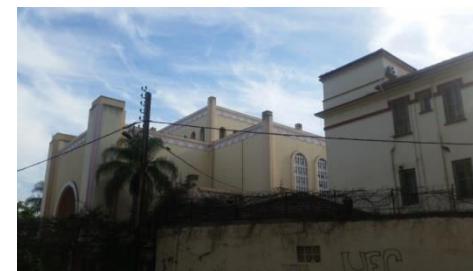
- Bon
- **Passable**
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°04: l'église de maison carrée



13. Illustrations de l'édifice :

Photos 05.4: les différents vues sur la bibliothèque
Sources :Auteur



14. Photos anciennes :

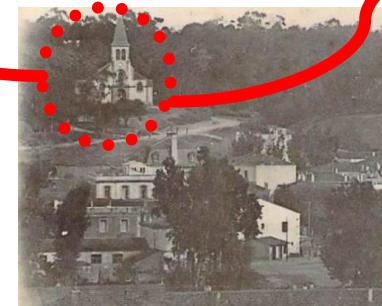


Fig. 05.7: les différents vues sur l'édifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carrée>.

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- **Date de construction :**
- **Nom de l'architecte :**
- **Historique brève :**

, la photo est très ancienne (alentours de 1900) et la ville était encore très petite à cette date. En haut, c'est l'emplacement de l'Eglise, mais ce n'est pas le même édifice car celle-ci sera démolie dans les années 40 et remplacée au même endroit par celle qui existe encore de nos jours. A gauche de cette première église sur la photo sera construite une École supérieure (qui deviendra Lycée Ourida Meddad après l'indépendance) et donc la route que vous voyez en haut est celle qui mène de nos jours vers la caserne, mais du temps où elle n'était encore qu'une piste.

De l'autre côté de la photo, en haut à droite, le petit chemin montant que vous pouvez apercevoir est la future Rue Arago, avant qu'elle ne soit aménagée et avant les constructions.

En revenant à gauche, juste en bas de l'église vous voyez un gros toit bombé. C'est celui de la Mairie et il est toujours là, mais on ne peut le voir de nos jours depuis cet endroit à cause des bâtisses et des arbres de l'oued qui ont grandi depuis ce temps.

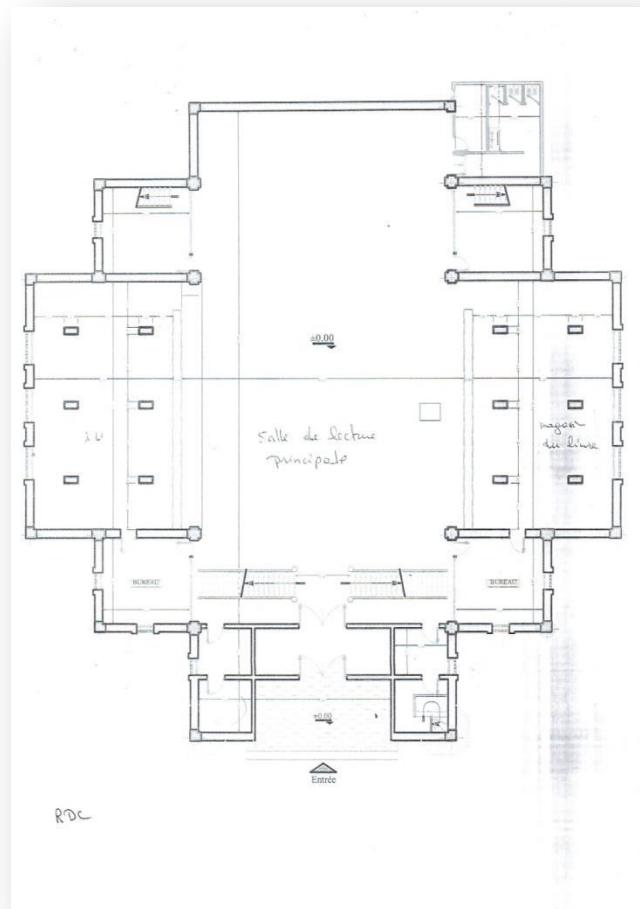
Enfin, tout en bas de la photo à droite, on peut apercevoir l'ancien Pont Blanc (avec un tablier métallique) car El-Gantara el-Beida qu'on connaît de nos jours à été construit vers 1916 en remplacement de ce premier pont, beaucoup plus ancien.

16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

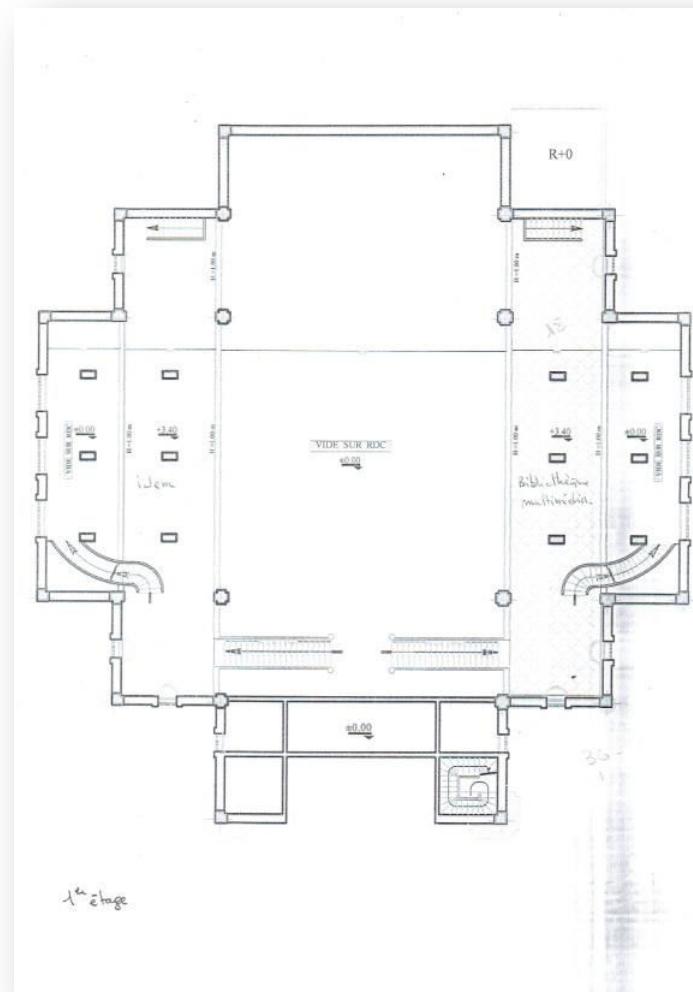
- **Remarquable**
- Notable
- **Pour mémoire**
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°04 : l'église de maison carrée

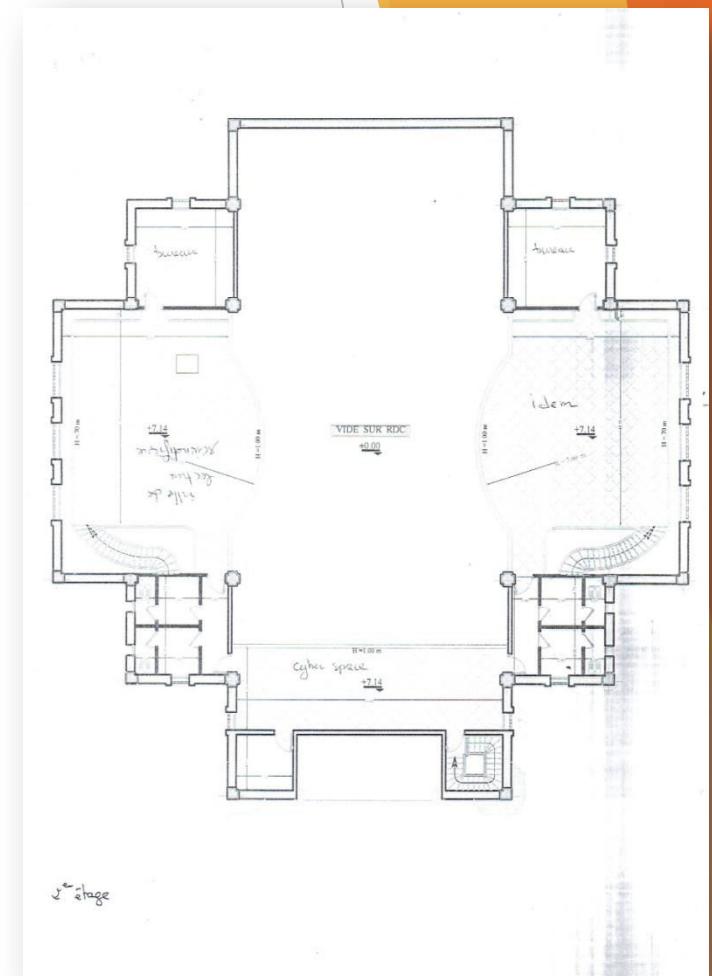
Les différents plans de l'église après réhabilitations/ le dossier graphique



Plan de RDC



Plan de 1^{er} étage



Plan de 2eme étage

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative: école polytechniques

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Scolaire.
- Autres

7. Fonction actuelle :

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°06 : l'institut de l'industrie

13. Photos anciennes:



Fig. 05.8: les différents vue sur l'edifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

14. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction : 1925
- Nom de l'architecte : /
- Historique brève : /

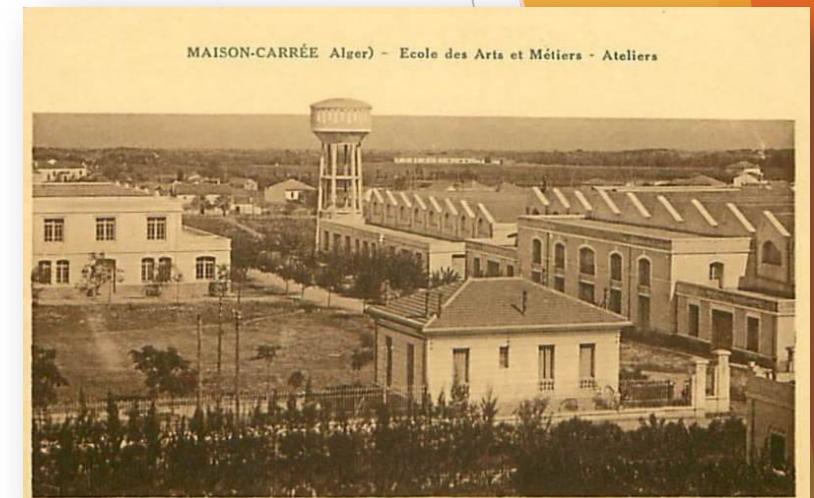


Fig. 05.7: vue sur les différents ateliers de l'école
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

15. Valeur l'importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale .

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative actuel : institut national de l'agronomie INA

5. Appellation ancienne : institue d'agricole

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Scolaire.
- Autres

7. Fonction actuelle : l'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE AGRONOMIQUE

8. Fonction antérieure : même fonction

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°07 :l'institute agricole

14. Illustrations de l'édifice :



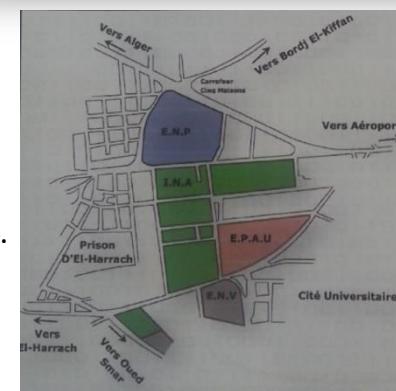
Photos 05..7 les différents vue sur l'edifice
Sources :Auteur

15. Photos anciennes :



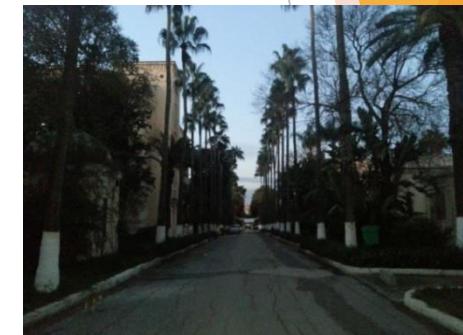
Fig. 05.9: les différents vue sur l'édifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

Fig. 05.10: plan de masse
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



13. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :1905
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt



Identification

Fiche d'édifice N°08 : LA POSTE

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- **Résidentiel**
- Populaire

4. Appellation administrative:

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- **Public**
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : une poste

8. Fonction antérieure : poste

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- **Béton**
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- **Dégradé**
- En ruine
- N'existe plus

13. Illustrations de l'édifice :



Photos 05..8 les différents vue sur l'édifice
Sources :Auteur



14. Photos ancienne :



Fig. 05.11: vue sur la façade principale
Source :
<https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



14. Histoire et mémoire de l'édifice :

- **Date de construction :**
- **Nom de l'architecte :**
- **Historique brève : la poste est entrain de subir des travaux de réhabilitations total depuis janvier 2017 mais le résultat est catastrophique .**

15. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- **Remarquable**
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- **Populaire**

4. Appellation administrative: pont de maison carrée

5. Appellation d'usage: El-Gantara el-Beida

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- **Public**
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : la même fonction.

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- **Béton**
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- **Passable**
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°09: le pont de maison carrée

13. Illustrations de l'édifice :



Photos 05.9: les différents vues sur le pont
Sources :Auteur

14. Photos ancienne :



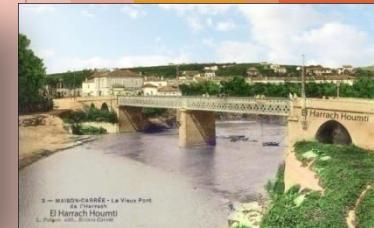
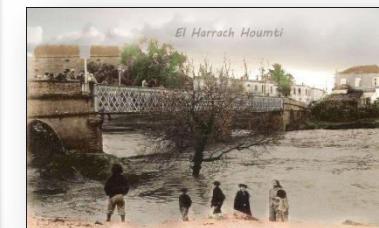
L'ancien pont avant la construction du pont actuel entre 1890.1910



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- **Date de construction : 1911**
- **Nom de l'architecte :**
- **Historique brève :**

On peut apercevoir l'ancien Pont Blanc (avec un tablier métallique) car El-Kantara el-Beida qu'on connaît de nos jours à été construit vers 1916 en remplacement de ce premier pont, beaucoup plus ancien.



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- **Remarquable**
- Notable
- **Pour mémoire**
- Sans intérêt

Fig. 05.12: différents vues ancienne sur le pont
Source :
<https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative:

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Industriel
- Autres

7. Fonction actuelle : moulin de la marque *la belle*

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°10:le moulin Durous

13. Illustrations de l'édifice :



Photos 05.10: les différents vue sur L'édifice
Sources :Auteur

14. Photos ancienne :



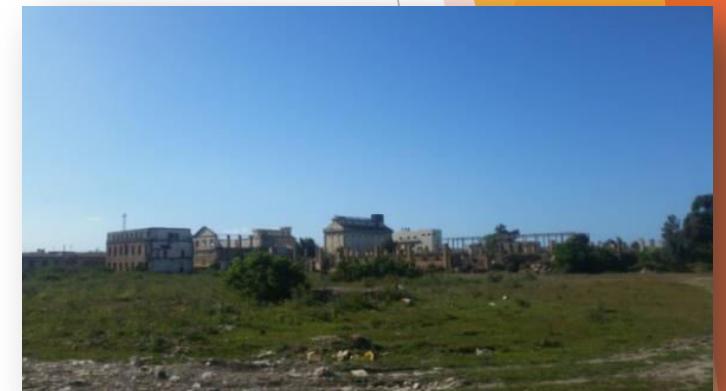
Fig. 05.13: différents vues ancienne sur l'édifice
Source :
<https://www.judaicalgeria.com/pages/mais-on-carree>.



Le moulin Dourous1920

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale , et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire
- **industriel**

4. Appellation administrative:

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- **sportif**
- Autres

7. Fonction actuelle : un jardin.

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- **Béton**
- Bois
- **métal**
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :démolition

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- **N'existe plus**

Fiche d'édifice N°11:le stade zevago de maison carrée

13. Illustrations de l'edifice :



Le stade après sa démolition pour qu'il deviens un jardin à nos jour .

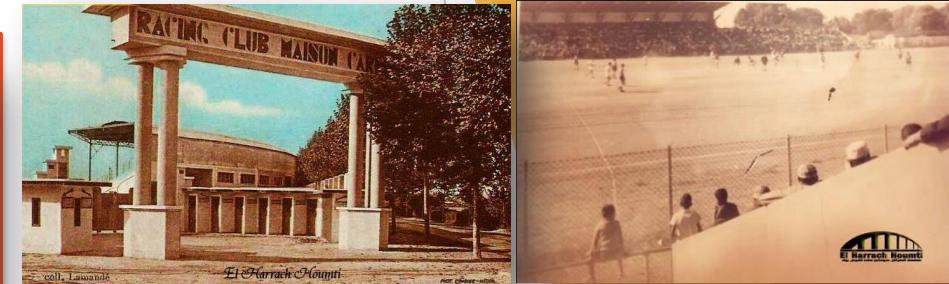
Photos 05.11: les différents vue sur
Le stade
Sources :Auteur

14. Photos ancienne :



Le stade avant sa démolition.

Fig. 05.14: différents vues ancienne sur l'edifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carrée>.



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- **Date de construction :**
- **Nom de l'architecte :**
- **Historique brève :**



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- **Pour mémoire**
- Sans intérêt

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale , et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative:

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Scolaire.
- Autres

7. Fonction actuelle : l'éducation

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

Fiche d'édifice N°12: lycée OURIDA MEDED

13. Illustrations de l'édifice :



Photos 05.12: les différents vue sur L'edifice
Sources :Auteur

14. Photos ancienne :



Fig. 05.15: différents vues ancienne sur l'edifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Identification

Fiche d'édifice N°13: café du commerce

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale , et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative:

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : direction des impôts

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

13. Illustrations de l'édifice :

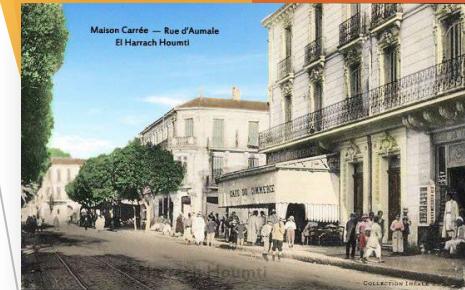


Photos 05.13: les différents vue sur
Le café de commerce
Sources :Auteur

14 photos ancienne :



Fig. 05.16: différents vues ancienne sur l'édifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

El Harrach café du commerce ,les impôts actuellement .on voit les rails de tramway .

16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°14: café la momba

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative:

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : cafétéria

8. Fonction antérieure : bar et restaurant

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

13. Illustrations de l'édifice :



14. Photos anciennes :

Photos 05.14: les différents vue sur l'édifice
Sources :Auteur



Fig. 05.17: différents vues ancienne sur l'édifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

Ce café a été baptisé au nom du défunt Patrice Lumumba. C'est un hommage rendu à ce grand anticolonialiste assassiné par les sbires de Moïse Tchombe, valet de l'impérialisme occidental, il subit en ce moment une réhabilitation au niveau de la façade par son propriétaire non réfléchi qui ne suit aucune logique.

16. Valeur \ importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°15: le prison

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative:

le 4 hectare

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle :

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

14. Illustrations de l'édifice :

J'avais pas l'autorisation en plus c'est interdit de prendre des photos mémé de l'extérieur

15. Photos ancienne :



Fig. 05.17: vue sur la façade principal du prison
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



le prison vue de la rua si hanafi actuellement

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

la prison d'el Harrach est plus vielle que les villas autour!
En vois pas les villas ou bien la cité résidentiel qui exister à nos jour.

16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°16: le groupe scolaire CEM LA VARDET

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire.

4. Appellation administrative:

5. Appellation d'usage: Cem la verdet *ferezdek*

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- scolaire
- Autres

7. Fonction actuelle : un CEM toujours.

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

14. Illustrations de l'édifice :



Photos 05.15: les différents vue sur l'édifice
Sources :Auteur

15. Photos ancienne :



Fig. 05.18: différents vues dur l'édifice
Source : [tps://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree](https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree).



Le groupe scolaire vue sur le square LANTIRAC

13. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction : 1899-1900
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°17: usine altairac

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale , et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative: usine de tuiles et de brique Altairac

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Industriel.
- Autres

7. Fonction actuelle : une partie des stades de proximités et autres des partie de l'usine en ruine

8. Fonction antérieure : usine.

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles : Une partie démolie et n'existe plus et une autre en mauvais état qui ne fonctionne pas

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- Une partie en ruine
- Une partie démolie et n'existe plus

13. Illustrations de l'édifice:

L'édifice n'existe plus il a subit des démolitions à cause des travaux du plan d'aménagement de Sablette

14. Documents anciens :

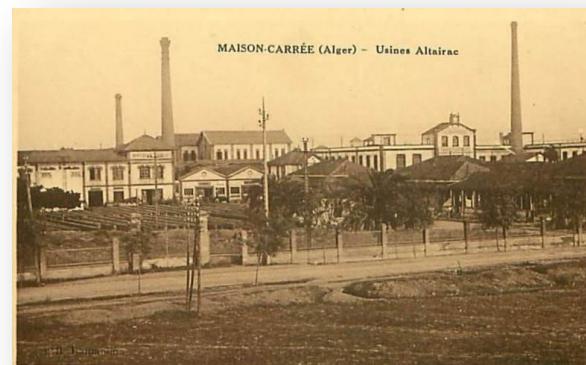


Fig. 05.19: vue sur les différents batiment d'usine
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

Comme maison carée est un banlieue –tampon l'Est d'Alger elle été une important zone d'activités ,la ville fut le fief de Frédéric Altairac,dont la plupart des tuiles des toits d'Alger portaient fièrement la marque



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

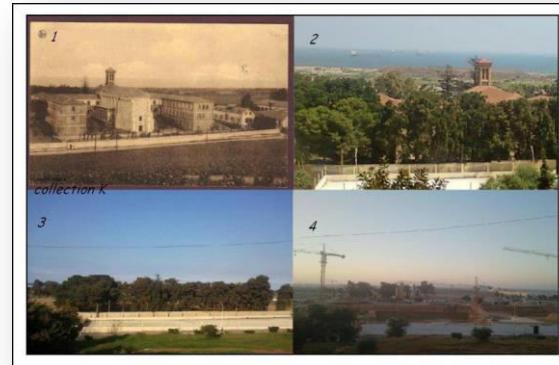
- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°18: maison mère des pères blancs

Identification

- Pourquoi j'ai choisis cet édifice?**
 - Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.
- Adresse :**
- Type du quartier :**
 - Administratif
 - Résidentiel
 - Populaire
- Appellation administrative: maison mère des pères blancs**
- Appellation d'usage:**
- Type d'édifice :**
 - Habitat
 - Commercial
 - Public
 - Religieux
 - Scolaire
 - Autres
- Fonction actuelle :**
- Fonction antérieure :**
- Descriptions : (Forme, détails remarquables)**
- Matériaux de construction :**
 - Brique
 - Pierre
 - Béton
 - Bois
 - Inconnus (enduit..)
- Modifications \ visibles : école des sourds avant sa démolition récente**
- Etat du Bâti \ édifice :**
 - Bon
 - Passable
 - Dégradé
 - En ruine
 - N'existe plus

13. Illustrations sur l'édifice :



Photos 05.15: les différents vue sur l'édifice
Sources :archive de l'apc

14. Photos anciennes :

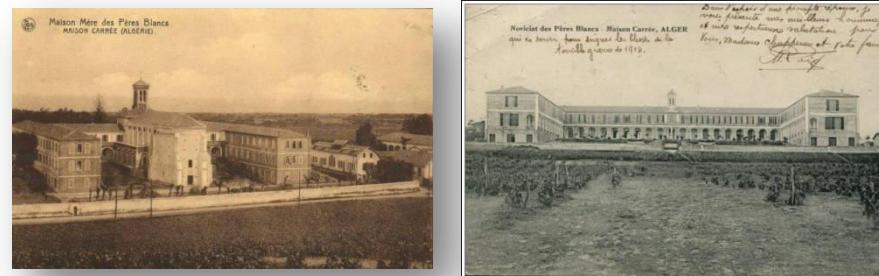


Fig. 05.20: vue sur les différents bâtiments qui constitue l'édifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

Les cérémonies de la Toussaint à Maison-Carrée



maison mère des pers blancs (saint Josèphe) dit EL PAPASS !!

15.

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

les pères blanc qui deviendra plus tard l'école des sourds muet a Lavigerie, détruite récemment pour la construction de la grande mosquée

celui-ci n'a commencé à être loti et habité qu'au début des années 50. Avant cette date, ce n'était que des terrains agricoles et des vergers appartenant aux Pères-Blancs pour une partie



ça s'appelait houch lebhah 1890 et 2002

16. Valeur l'importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°19: la gare ferroviaire

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative: la gare. du C.F.R.A

5. Appellation d'usage:

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : une gare aussi.

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles : démolition total.

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

13. Illustrations : l'édifice n'existe plus

14. Photos anciennes

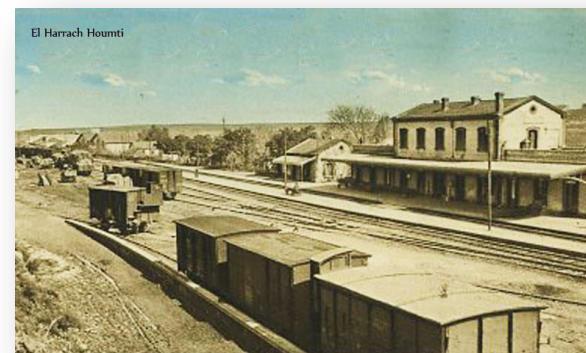


Fig. 05.21: vue sur les différents bâtiments qui constitue l'édifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°20: le square altairac

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?
 - Vu de sa richesse en matière historique et architecturale , et son emplacement important dans son tissu.
2. Adresse :
3. Type du quartier :
 - Administratif
 - Résidentiel
 - Populaire
4. Appellation administrative: jardin ibn badiss
5. Appellation d'usage: le square altairac
6. Type d'édifice :
 - Habitat
 - Commercial
 - Public
 - Religieux
 - Autres
7. Fonction actuelle : un jardin
8. Fonction antérieure :
9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)
10. Matériaux de construction :
 - Brique
 - Pierre
 - Béton
 - Bois
 - Inconnus (enduit..)
11. Modifications \ visibles :
12. Etat du Bâti \ édifice :
 - Bon
 - Passable
 - Dégradé
 - En ruine
 - N'existe plus

13. Illustrations de l'édifice :



Photos 05.16: les différents vue sur La place
Sources :Auteur

14. Photos ancienne :



Fig. 05.22: différents vue ancienne sur la place
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°21: place de la mairie et le monument aux morts.**Identification****1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?**

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale , et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :**3. Type du quartier :**

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative:**5. Appellation d'usage:****6. Type d'édifice :**

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : une place publique .**8. Fonction antérieure : la même chose.****9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)****10. Matériaux de construction :**

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit..)

11. Modifications \ visibles : la démolition du monument aux morts et aussi elle subit plusieurs changements jusqu'à nos jours.**12. Etat du Bâti \ édifice :**

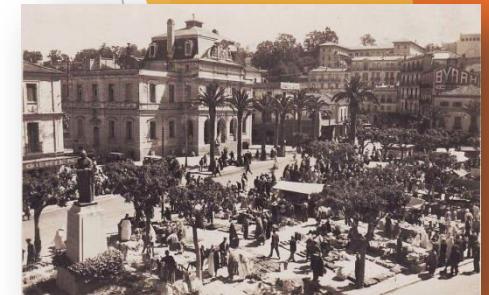
- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus pour le monument aux morts.

13. Illustrations de l'édifice :

Photos 05.18: les différents vue sur La place
Sources :Auteur

14. Photos ancienne :

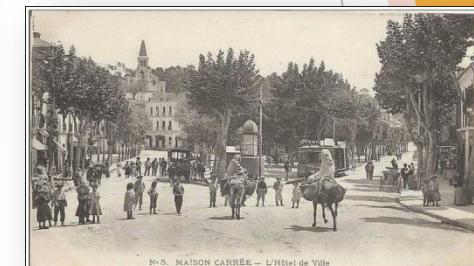
Fig. 05.23: différents vue ancienne sur la place
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



La place de la mairie 1915:

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :

**16. Valeur l'importance donnée à cet édifice :**

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?
 - Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.
2. Adresse :
3. Type du quartier :
 - Administratif
 - Résidentiel
 - Populaire
4. Appellation administrative:
5. Appellation d'usage:
6. Type d'édifice :
 - Habitat
 - Commercial
 - Public
 - Religieux
 - Autres
7. Fonction actuelle : habitat.
8. Fonction antérieure :
9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)
10. Matériaux de construction :
 - Brique
 - Pierre
 - Béton
 - Bois
 - Inconnus (enduit..)
11. Modifications \ visibles : réhabilitation au niveau des façades et l'entretien des ascenseurs et cage d'escaliers.
12. Etat du Bâti \ édifice :
 - Bon
 - Passable
 - Dégradé
 - En ruine
 - N'existe plus

Fiche d'édifice N°22 cité radieuse bâtiment Panorama

14. Illustrations sur l'édifice :



Photos 05.19: les différents vue sur
Le bâtiment
Sources :Auteur

15. Photos anciennes:



Fig. 05.24: vue sur la façade principale du bâtiment.
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.

15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction :
- Nom de l'architecte :
- Historique brève : le bâtiments subi récrément des travaux de réhabilitation des façades et des escaliers et ascenseurs



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt

Fiche d'édifice N°23 le marché des bastions

Identification

1. Pourquoi j'ai choisis cet édifice?

- Vu de sa richesse en matière historique et architecturale, et son emplacement important dans son tissu.

2. Adresse :

3. Type du quartier :

- Administratif
- Résidentiel
- Populaire

4. Appellation administrative: marché

DJELMANI

5. Appellation d'usage: marché couvert.

6. Type d'édifice :

- Habitat
- Commercial
- Public
- Religieux
- Autres

7. Fonction actuelle : un marché toujours

8. Fonction antérieure :

9. Descriptions : (Forme, détails remarquables)

10. Matériaux de construction :

- Brique
- Pierre
- Béton
- Bois
- Inconnus (enduit...)

11. Modifications \ visibles :

12. Etat du Bâti \ édifice :

- Bon
- Passable
- Dégradé
- En ruine
- N'existe plus

13. Illustrations de l'édifice :

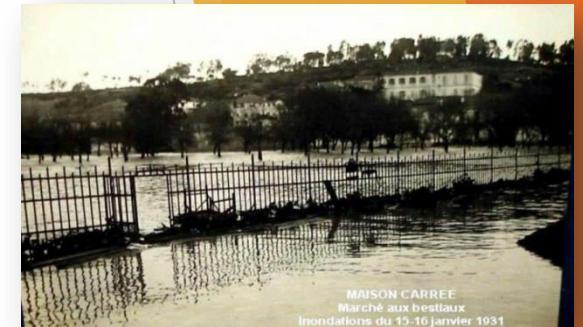


Photos 05.20: les différents vue sur Le bâtiment
Sources :Auteur

14. Photos anciennes:

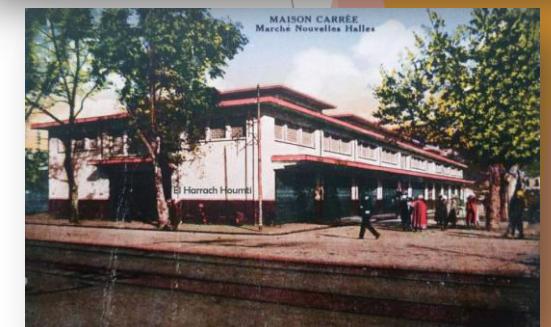


Fig. 05.25: différents vue sur l'édifice
Source : <https://www.judaicalgeria.com/pages/maison-carree>.



15. Histoire et mémoire de l'édifice :

- Date de construction : les année 40
- Nom de l'architecte :
- Historique brève :



16. Valeur \importance donnée à cet édifice :

- Remarquable
- Notable
- Pour mémoire
- Sans intérêt